

VERS UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE ET TERRITORIALISÉ :
LE CAS DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Par
Eve Bélanger

Essai présenté au Centre universitaire de formation
en environnement et développement durable en vue
de l'obtention du grade de maîtrise en environnement (M. Env.)

Sous la direction de Darren Bardati

MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Mai 2020

SOMMAIRE

Mots clés : système alimentaire, ancrage territorial, développement durable, développement territorial, agriculture durable, sécurité alimentaire, justice alimentaire, transition alimentaire, santé.

Notre modèle actuel d'alimentation exacerbe la santé des sols, de l'air, de l'eau, de la biodiversité et des relations humaines. Au premier abord, la production agricole industrielle et globalisée ainsi que les habitudes alimentaires des consommateurs constituent des enjeux importants. À bien considérer les choses, c'est tout le système alimentaire qui doit être réformé. Une partie de la solution réside dans le concept de système alimentaire durable. De surcroît, l'ancrage territorial des activités agroalimentaires demeure essentiel pour le développement de systèmes plus justes et résilients. En effet, la transition alimentaire doit prendre en compte le développement de l'alimentation de proximité et le juste équilibre entre la viabilité économique, la protection des milieux et le bien-être de la collectivité.

Cet essai a permis d'évaluer comment les municipalités régionales de comtés, en vertu des compétences qui leur sont conférées, peuvent assurer un rôle d'intervention territorial vers un système alimentaire durable. Une analyse comparative a également permis d'évaluer l'avancement de l'ancrage territorial du système alimentaire de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog en comparaison avec les trois territoires distincts et innovants que sont la ville de Vancouver, l'état du Vermont et le village de Correns.

Au terme de l'analyse, les meilleures pratiques ont pu être soulignées en permettant ainsi de formuler dix-huit recommandations spécifiques au cas de Memphrémagog dont le niveau d'ancrage s'est révélé peu développé. Ainsi, l'élaboration d'un diagnostic incluant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, devra être réalisé en concertation avec les parties prenantes concernées. L'identification des valeurs communes, des bonnes pratiques, des éléments de politiques et des réseaux de maillages devra également être exécutée. Par la suite, l'engagement formel vers un système alimentaire durable et territorialisé devra être mis en branle à travers une politique et un plan d'action. De plus, les moyens humains et financiers devront être évalués et mis en place afin d'assurer pleinement les éléments de gouvernance et de représentativité nécessaires au projet. Cet aspect prendra forme notamment par la formation d'un comité représentatif, l'embauche de professionnel spécialisé et le déploiement d'un réseau interterritorial et collaboratif. Au final, il est également souhaitable que les paliers supérieurs de gouvernement participent à la transition alimentaire à l'échelle de la province, notamment dans l'élaboration imminente d'une politique alimentaire et agricole durable et territoriale pour tout le Québec.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur d'essai, Darren Bardati, pour sa disponibilité, ses encouragements et ses précieux commentaires toujours pertinents. Je souhaite vivement que nous ayons la chance de poursuivre la réflexion sur l'intérêt commun que nous portons aux systèmes alimentaires durables.

Je ne pourrais passer sous le silence le soutien d'exception de toute ma famille, plus particulièrement celui de mes parents, leur amour bienveillant et leur soutien inconditionnel tout au long au de ce retour aux études. Sans eux, ce parcours aurait été beaucoup plus ardu et je leur en suis infiniment reconnaissante. Merci à eux de m'avoir continuellement appuyé et de m'avoir permis d'aller jusqu'au bout de mes aspirations.

Un merci particulier à ma deuxième famille, Paul et Mary Hazelton, qui m'ont d'abord donné l'opportunité de travailler la terre de leurs ancêtres et qui m'ont ensuite assidûment soutenu dans ce voyage plus théorique.

Un merci spécial à mes amies et collègues de l'Université de Sherbrooke qui m'ont fait confiance et m'ont permis de me surpasser au travail. Lucie, Judith et Véronique, j'espère sincèrement que nous aurons de nouveau la chance de travailler ensemble.

Un merci sincère à l'organisme et aux travailleuses de la Villa Pierrot pour le support infini, sans elles il aurait été difficilement envisageable pour une mère monoparentale de réaliser un tel accomplissement.

Un grand merci à mes précieux amis de m'avoir constamment encouragé à travers ce périple universitaire. Un merci particulier à Eric Bédard pour sa patience, ses bons mots et sans qui le contenu de cet essai n'aurait pu atteindre le même niveau de rigueur linguistique.

Enfin, on dit qu'il faut un village pour élever un enfant. Merci tout à ceux et celles, de près ou de loin, qui composent mon village. Merci tout particulièrement à mes superbes garçons, Émile et Jules, d'avoir accueilli mes études avec enthousiasme et admiration et surtout, d'avoir fait preuve d'une énorme patience à mon égard pour les longues heures passées sans eux.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET ENJEUX : MISE EN CONTEXTE	3
2. NOTION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES ET TERRITORIAUX	12
2. 1 Concept système alimentaire durable et territorialisé	12
2.1.1 Système alimentaire durable	12
2.1.2 Système alimentaire territorialisé.....	17
2.2 Parties prenantes : rôles et responsabilités	21
2.2.1 Les acteurs du système alimentaire	21
2.2.2 Les acteurs de la gouvernance alimentaire	22
2.2.3 Municipalité régionale de comté : une partie prenante pivot.....	22
2.3 Le système alimentaire dans le contexte québécois	24
3. SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES : INITIATIVES RECONNUES.....	28
3.1 Ville de Vancouver	28
3.2 L'État du Vermont	31
3.3 La région de Provence - Alpes - Côte d'Azur et le village de Correns	35
4. ÉTUDE DE CAS : LA MRC MEMPHRÉMAGOG.....	39
4.1 Portrait du système alimentaire	39
4.2 Production, territoire et environnement	40
4.3 Transformation, distribution et mise en marché	45
4.3.1 Transformation	46
4.3.2 Distribution	47
4.3.3 Circuit court et marché de proximité	48
4.3.4 Mise en marché territoriale et agrotourisme	50
4.4 Santé et sécurité alimentaire.....	51

4.5 Cycle de vie	54
4.6 Gouvernance et politique	56
5. ANALYSE COMPARATIVE	60
5.1 Méthodologie	60
5.2 Description des limites	62
5.3 Analyse.....	62
5.3.1 Résultats globaux	63
5.3.2 MRC de Memphrémagog.....	64
5.3.3 Les initiatives reconnues.....	68
5.4 Interprétation	70
5.4.1 Les éléments d’ancrage territorial pour l’ensemble des projets	70
5.4.2 Comparaison entre la MRC de Memphrémagog et les territoires retenus.	72
6. RECOMMANDATIONS	74
6.1 Recommandations spécifiques à la MRC de Memphrémagog	74
6.1.1 Valeurs partagées.....	74
6.1.2 Action systémique	76
6.1.3 Gouvernance partagée	77
6.1.4 Méthode de travail participative	78
6.1.5 Moyens opérationnels.....	79
6.1.6 Coopération interterritoriale	80
6.1.7 Synthèse	81
6.2 Recommandations globales.....	82
CONCLUSION	83
RÉFÉRENCES	87
BIBLIOGRAPHIE	110

ANNEXE 1 – GRILLE D’ANALYSE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS111

ANNEXE 2 – ANALYSE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG D’APRÈS LA GRILLE D’ANALYSE SAT113

ANNEXE 3 – ANALYSE DES TERRITOIRES RETENUS D’APRÈS LA GRILLE D’ANALYSE SAT115

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1.1	Schéma linéaire du système alimentaire industriel	5
Figure 2.1	Système alimentaire durable	16
Figure 2.2	Système alimentaire territorialisé.....	19
Figure 2.3	Dimension et enjeux des systèmes alimentaires territorialisés.....	20
Figure 3.1	Carte de la ville et la région métropolitaine de Vancouver	28
Figure 3.2	<i>Vancouver Food Strategy</i>	31
Figure 3.3	Carte de l'État du Vermont	31
Figure 3.4	<i>Vermont Farm to Plate Strategy</i>	34
Figure 3.5	Carte de la région de PACA	35
Figure 3.6	Projet alimentaire territorialisé de Correns en PACA.....	38
Figure 4.1	Carte MRC de Memphrémagog	39
Figure 4.2	Répartition des types de production chez les exploitations agricoles	41
Figure 4.3	Zone agricole permanente.....	42
Figure 4.4	Évolution des fermes dans la MRC de Memphrémagog	43
Figure 4.5	Transformation alimentaire dans la MRC de Memphrémagog	46
Figure 4.6	Localisation des principaux lieux de distribution alimentaire dans la ville de Magog	47
Figure 4.7	Offre de produits à la ferme dans la MRC de Memphrémagog.....	48
Figure 4.8	Carte des marchés publics dans la MRC de Memphrémagog	49
Figure 4.9	Logo Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est	50
Figure 4.10	Portrait de l'insécurité alimentaire dans la MRC de Memphrémagog	52
Figure 4.11	Accessibilité aux commerces d'alimentation dans la MRC de Memphrémagog.....	53
Figure 5.1	Outil d'analyse d'un système alimentaire territorial.....	61
Figure 5.2	Résultats comparatifs du niveau de maturité de l'ancrage territorial	63

Tableau 2.1	Les acteurs du système alimentaire	21
Tableau 2.2	La gouvernance alimentaire	22
Tableau 3.1	Portrait de la Ville de Vancouver	29
Tableau 3.2	Portrait de l'État du Vermont	32
Tableau 3.3	Portrait de la région de PACA	36
Tableau 4.1	Portrait de la MRC Memphrémagog	40
Tableau 5.1	Niveaux de maturité et précision des pointages d'un système alimentaire territorial	61
Tableau 5.2	Résultats comparatifs du niveau de maturité de l'ancrage territorial	63
Tableau 6.1	Synthèse des recommandations liées à l'étude de cas de la MRC de Memphrémagog ...	81

LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES

AMAP	Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne
AMPQ	Association des marchés publics au Québec
ARPE	Agence régionale pour l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur
ASC	Agriculture soutenue par la communauté
BAM	Banque alimentaire Memphrémagog
BAQ	Banques alimentaires du Québec
CAPÉ	Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique
CCA	Comité consultatif agricole
CÉPOP	Centre d'écoinitiatives populaires
CÉSAM	Comité de sécurité alimentaire Memphrémagog
CIBLE	Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie
CLD	Centre local d'emploi
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
CRD	Construction, rénovation et démolition
CRÉE	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
DSP	Direction de santé publique
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i>
F2P	<i>Farm to Plate Investment Program</i>
GES	Gaz à effet de serre
GM	Génétiquement modifié
GMR	Gestion des matières résiduelles
HLPE	<i>High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition</i>
ICI	Industriel, commercial et institutionnel
InPACT	Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
IPCC	<i>Intergovernmental Panel on Climate Change</i>
IPES-Food	<i>International Panel of Experts on Sustainable Food system</i>
ISQ	Institut de la statistique du Québec
ITPS	Intergovernmental Technical Panel on Soils

LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LPTAQ	Loi sur la protection du territoire agricole du Québec
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MLCC	Monnaie locale complémentaire
MRC	Municipalité régionale de comté
NESAWG	<i>Northeast Sustainable Agriculture working Group</i>
NOFA	<i>Northeast Organic Farming Association</i>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMS	Organisation mondiale de la santé
OQLF	Office québécois de la langue française
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PAT	Projet alimentaire territorial
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PRS	Programme de récupération en supermarché
REPSAQ	Recherche participative pour comprendre le système alimentaire de Québec
RSE	Responsabilité sociétale en entreprise
SA	Système alimentaire
SAD	Système alimentaire durable
SAM	Système alimentaire montréalais
SAT	Système alimentaire territorialisé
SNAP	<i>Supplemental Nutrition Assistance Program</i>
SYAL	Système agroalimentaire localisé
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UPA	Union des producteurs agricoles
USDA	<i>United States Department of Agriculture</i>
VSJF	<i>Vermont Sustainable Jobs Fund</i>

LEXIQUE

Agriculture biologique	Agriculture qui préconise des méthodes de culture et d'élevage écologiques et qui exclut, notamment, l'utilisation d'engrais chimique ou de produits de traitement non naturels. La certification biologique est encadrée par loi, selon les normes de certification en vigueur et grâce à des organismes de certification reconnus. (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation [MAPAQ], 2019a; Office québécois de la langue française [OQLF], 2012a)
Agriculture durable	Système d'exploitation agricole dont l'organisation et les pratiques satisfont des critères de respect, à long terme, de l'environnement physique, économique et social. (OQLF, 2013)
Agriculture industrielle	Ensemble d'activités liées à la production, à la transformation et à la commercialisation à grande échelle de produits agricoles destinés ou non à l'alimentation, dirigées et réalisées à la manière d'une société commerciale. Ce type d'agriculture nécessite généralement l'utilisation d'un nombre important d'outils et de techniques incluant la machinerie et des intrants agricoles. (OQLF, 2006)
Agriculture urbaine	Pratique d'activités agricoles sur le territoire même d'une ville. Les jardins communautaires et les toits-jardins sont des exemples d'endroits où se pratique l'agriculture urbaine. L'implication étroite de la communauté et la relation étroite avec le cadre bâti existant caractérisent ce type d'agriculture. (OQLF, 2010; Vivre en ville, 2014)
Agroécologie	L'agroécologie est la science de l'application des concepts et des principes de l'écologie à l'étude, la conception et la gestion d'agrosystèmes durables. Les pratiques de l'agroécologie incluent notamment l'agriculture biologique, l'agroforesterie et la permaculture. (Gliessman, 2015; OQFL, 2015; Vivre en ville, 2014)
Alimentation de proximité	L'alimentation de proximité réfère à l'approvisionnement régulier en aliments accessibles à distance de marche du lieu de résidence, produit à l'intérieur du bassin alimentaire local (proximité géographique) et distribué au sein de circuits courts ou moyens impliquant un minimum d'intermédiaires (proximité relationnelle). (Vivre en ville, 2014)
Bassin alimentaire	Aire géographique qui produit la nourriture pour une population particulière. Le terme décrit une aire géographique où les aliments circulent de la zone où ils sont produits à l'endroit où ils sont consommés, y compris la terre sur laquelle ils poussent, la route qu'ils empruntent, les marchés qu'ils traversent et les tables sur lesquelles ils aboutissent. Un bassin alimentaire est similaire à un bassin hydrographique en ce sens qu'il décrit le flux de nourriture de leur origine à leur destination finale. (Ackerman-Leist, 2013; Vivre en ville, 2014)

Carrefour alimentaire	Un carrefour alimentaire ou <i>food hub</i> est une entreprise ou organisation qui gère activement l'agrégation, la distribution et la commercialisation de produits alimentaires provenant principalement de producteurs locaux et régionaux afin de renforcer leur capacité à satisfaire la demande des grossistes, des détaillants et des institutions. Les carrefours alimentaires ont un impact sur les systèmes alimentaires régionaux et les ressources disponibles pour soutenir leurs la croissance et le développement. (U.S. Department of Agriculture [USDA], 2012)
Circuit court	Mode de distribution qui requiert au plus un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. La vente à la ferme, le marché public ou l'agriculture soutenue par la communauté constituent des dispositifs de mise en marché en circuit court. (MAPAQ, 2018a; OQLF, 2011; Vivre en ville, 2014)
Commodité agricole	Les commodités agricoles sont des produits agroalimentaires de consommation courante disponible en grandes quantités qui sont standardisés et échangés sur le marché international. Les denrées de base telles que les céréales, le sucre et le bétail en font partie. (Giraud, 2003; Vivre en ville, 2014)
Désert alimentaire	Zone ou secteur où les habitants n'ont aucun accès aux commerces d'alimentation. Un désert alimentaire n'est pourvu ni de stations-service offrant des aliments ni de petits marchés d'alimentation. (OQLF, 2012b)
Développement durable	Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. (<i>Loi sur le développement durable</i>)
Régime alimentaire durable ou alimentation durable	Des régimes ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement surs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines. (FAO, 2018b)
Révolution verte	On désigne sous ce terme l'introduction et la généralisation des techniques agricoles nouvelles entraînant de profondes modifications dans la production le bouleversant les conditions de la vie rurale. Elle est caractérisée par augmentation significative de la productivité agricole à partir des années 1940 résultant notamment de l'introduction de variétés sélectionnées à haut rendement, de l'utilisation de pesticides et de l'importance de l'irrigation. (Standage, 2009)

Systeme alimentaire durable

Reseau de collaboration qui integre tous les secteurs et les maillons alimentaires (production, la transformation, la distribution, la consommation de produits alimentaires et la valorisation des residus) dans le but d'accroître la sante environnementale, économique et sociale de la collectivité. Il comprend les acteurs, les activités et les infrastructures impliqués dans la sécurité alimentaire d'une population et repose sur une gouvernance alimentaire territoriale. (Vivre en ville, 2014)

Systeme alimentaire territorialisé

Ensemble de filières agroalimentaires répondant aux critères du développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale. (RESOLIS, 2016a)

INTRODUCTION

S'alimenter constitue un acte quotidien, un besoin essentiel. Ce geste est maintenant assuré par un système fortement globalisé ayant des impacts notables sur les sols, l'air, l'eau, la biodiversité, les milieux naturels et les relations humaines (Équiterre, 2007). En effet, l'agriculture, le commerce, l'industrie et les habitudes alimentaires des consommateurs ont connu de grands changements au cours du siècle dernier. Avec la révolution verte, les progrès réalisés dans l'industrie agroalimentaire ont permis d'augmenter la productivité agricole de manière considérable (Rastoin, 2009; Standage, 2009). Or, l'industrialisation, la modernisation de l'agriculture et la globalisation des marchés génèrent un lot d'impacts environnementaux, économiques et sociaux négatifs reconnus et documentés (Food and Agriculture Organization of the United Nations [FAO], 2016). Par ailleurs, selon l'auteur Wendell Berry (2005), la façon dont nous mangeons détermine, dans une grande mesure, l'usage que nous faisons du monde.

Le système alimentaire (SA) actuel se résume à extraire des ressources, produire un bien, consommer de l'énergie, transformer des produits, les transporter, les consommer et jeter les résidus (Vivre en ville, 2014). Dans un système semblable, l'acte de manger est complètement isolé du processus, du territoire et des interrelations extrêmement complexes qui en font partie (Pollan, 2009).

Pour retrouver l'emprise sur notre alimentation et pour ainsi mieux se nourrir et se développer comme collectivité, une partie de la solution réside dans un système alimentaire durable (SAD). Celui-ci constitue un réseau de collaboration qui intègre tous les secteurs et les maillons alimentaires (la production, la transformation, la distribution, la consommation de produits alimentaires et la valorisation des résidus) dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité. Il comprend une multitude d'acteurs, des activités et des infrastructures engagés dans la sécurité alimentaire d'une population et il repose sur une gouvernance alimentaire territoriale. (Vivre en ville, 2014)

L'ancrage territorial des activités agroalimentaires est essentiel pour le développement d'un SAD. Celui-ci favorise le développement de l'alimentation de proximité et vise un équilibre souhaitable entre l'économie, la protection de l'environnement et la santé humaine (Caron et al., 2018; Vivre en ville, 2014). Dans le contexte québécois, le monde municipal, en tant que gouvernement de proximité, demeure central dans la gestion du territoire et la qualité de vie des populations. Celui-ci, en vertu de ses compétences, assure un rôle et des responsabilités stratégiques de gestion du territoire, de planification et de règlementation. Si tel est le cas, comment les municipalités régionales de comté (MRC) peuvent-elles assurer un rôle d'intervention territoriale en lien avec l'alimentation durable?

Pour répondre à cette question, il s'impose d'effectuer une revue de littérature afin de mieux saisir les éléments fondamentaux pour le développement d'un système alimentaire durable et territorial. Cela permettra ensuite d'identifier et de faire l'analyse sommaire de trois territoires engagés dans une démarche vers un SAD. Un portrait du SA de la MRC de Memphrémagog sera présenté comme étude cas. Une analyse comparative entre le territoire à l'étude et les territoires retenus sera ensuite réalisée. Au terme de l'analyse comparative, des recommandations globales et plus spécifiques à l'étude de cas seront suggérées.

La qualité et la validité des sources de données ont été évaluées à l'aide des outils proposés par le service des bibliothèques et archives et le service de soutien à la formation de l'Université de Sherbrooke (Université de Montréal, 2017). Les critères retenus pour assurer la qualité des sources reposent sur la validité et l'objectivité du contenu, l'autorité de l'auteur, les dates de parution et la facilité d'accès de la source. De fait, le travail est basé sur des sources crédibles, à jour et diversifiées. L'analyse comparative sera effectuée avant tout à partir d'un document élaboré par le Réseau rural français (Réseau Rural PACA, 2016a). L'outil choisi permettra d'identifier et de comparer les éléments d'ancrage du SA des territoires innovants et de la MRC de Memphrémagog. L'outil comprend sept critères d'analyse territoriaux (dont six seront analysés) constituant les éléments fondamentaux des SAD.

L'essai comporte six chapitres. En premier lieu, il y aura une mise en contexte des SA et des enjeux de développement durable qui s'y rattachent. En second lieu, la notion de systèmes alimentaires durables et territorialisés sera définie et expliquée dans le contexte québécois. En troisième lieu, il sera question d'analyser sommairement les initiatives reconnues de trois territoires distincts : la ville de Vancouver, l'État du Vermont et la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur en France. En quatrième lieu, l'étude de cas de la MRC de Memphrémagog sera analysée. En cinquième lieu, l'analyse comparative permettra de mesurer, comparer et interpréter l'avancement des éléments d'ancrage pour l'ensemble des projets. En sixième et dernier lieu, des recommandations seront émises spécifiquement à l'étude de cas, mais aussi plus globalement afin de soutenir une transition alimentaire plus durable à l'échelle de la province.

1. SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET ENJEUX : MISE EN CONTEXTE

Les SA ont connu de grands changements dans l'histoire des sociétés humaines. Ce chapitre présente une brève mise en contexte des événements survenus dans le SA mondial dans le but de contextualiser les thèmes qui seront abordés tout au long de l'essai. Dans un premier temps, il dresse un portrait sommaire des faits entourant la révolution verte et la modernisation de l'agriculture. Dans un deuxième temps, il décrit l'impact de ces changements dans les sphères environnementales, sociales et économiques.

Tout d'abord, Louis Malassis (1994), fondateur de l'économie agroalimentaire et consultant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), définit le SA comme « la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994).

Les auteurs Jean-Louis Rastoin (2009) et Tom Standage (2009) divisent la dynamique des SA en plusieurs phases dans l'histoire. À l'origine, soit depuis plus ou moins 10 000 ans, l'activité agricole représente surtout une activité de subsistance, une phase où la production et la consommation d'aliment sont liées dans l'unité du lieu (Rastoin, 2009; Standage, 2009). Cette réalité subsiste toujours aujourd'hui, particulièrement dans les pays les plus pauvres (FAO, 2017a; Rastoin, 2009). Par la suite, vers le 17^e et 18^e siècle, la division du travail et l'urbanisation contribuent à fragmenter la production alimentaire en divers secteurs qui comprennent, à partir de ce moment, un plus grand nombre d'acteurs et de services. Cette fragmentation contribue, au fil du temps, à positionner le SA comme secteur économique primaire. (Rastoin, 2006) À partir des années 1950, la modernisation de l'agriculture viendra progressivement transformer les SA partout sur la planète (Rastoin et Gherzi, 2010). Ceci constitue une étape charnière dans la constitution d'un marché agronomique et de l'alimentation mondialisée, c'est l'âge agroindustriel du SA (Rastoin, 2009; Standage, 2009).

De 1945 à 1980, l'agriculture subira une fois de plus de profondes transformations. Cette dernière phase est marquée par ce que l'on a nommé la révolution verte ou *Green revolution* (Griffon, 2002). Cette révolution repose sur les progrès scientifiques et techniques réalisés pendant et après la Première Guerre mondiale. On compte parmi les principales avancées réalisées le déploiement à l'échelle mondiale des variétés de semences à haut rendement, œuvre de l'agronome américain Norman Borlaug. (Standage, 2009) S'en suivent l'utilisation d'intrants comme les engrais et les produits phytosanitaires, la mécanisation et les nouvelles techniques d'irrigation (Conway, 1998). L'instauration de politiques agricoles

publiques permettra également le déploiement d'un ensemble de services et d'outils propices au développement dans plusieurs régions du monde. Ce développement prend forme principalement dans les pays en développement, ce qui entraîne inévitablement l'émergence de nouveaux marchés dans le domaine des semences, des engrais et des pesticides. (Griffon, 2002) Ces changements ont eu pour effet d'augmenter considérablement la capacité de production vers une production industrielle de grande envergure. Les spécialistes s'entendent sur la contribution de la révolution verte à la réduction de l'ampleur des crises alimentaires dans certains pays en développement et ainsi à l'accroissement de la population mondiale (Griffon et Dufumier, 2007; Standage, 2009).

Cependant, la modernisation de l'agriculture devient, dans de nombreux pays, une entreprise où les rendements sont davantage destinés à produire un salaire ou un intérêt plutôt qu'à nourrir le paysan. On parle alors de l'industrie agroalimentaire ou *agribusiness*. (Pollan, 2009; Shiva, 2016) Ces changements s'expriment notamment par le passage d'une agriculture vivrière ou paysanne à une agriculture industrielle (Standage, 2009). Celle-ci se définit par un ensemble d'activités liées à la production, à la transformation et à la commercialisation à grande échelle de produits agricoles destinés ou non à l'alimentation, dirigées et réalisées à la manière d'une société commerciale (Office québécois de la langue française [OQLF], 2006). Ce type d'agriculture nécessite généralement l'utilisation d'un nombre important d'outils et de techniques incluant la machinerie, les engrais, les pesticides, etc. À cette échelle de production, la structure des fermes se retrouve souvent impactée à plusieurs niveaux (Dufumier, 2004).

Ce nouveau modèle ouvre aussi la voie à l'arrivée des commodités agricoles, terme désignant un produit de consommation courante. En agroalimentaire, les céréales, le sucre, certaines boissons et le bétail sont dès lors considérés comme des produits standardisés et échangés en grande quantité sur le marché international. (Giraud, 2003) L'augmentation de la productivité et les progrès dans le domaine du transport, du stockage et de la conservation permettront ainsi l'élargissement de nouveaux échanges commerciaux vers les marchés extérieurs. (Vivre en ville, 2014) L'industrie de la transformation et de la distribution deviendront subséquemment des secteurs économiques majeurs. Par exemple, en 2017, le secteur de la transformation alimentaire se retrouve au deuxième rang des activités économiques d'importance au Québec; il assure 70 000 emplois en entreprise et réalise des ventes de 29,1 milliards de dollars (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec [MAPAQ], 2018d).

À première vue, la révolution verte comprend de nombreux avantages dans l'évolution de l'agriculture comme l'augmentation des rendements et l'élimination des famines. D'un point de vue économique, on

compte parmi les aspects positifs l'ouverture des marchés internationaux, la baisse des prix et la création de nouveaux secteurs économique tels que l'emballage, la distribution, la restauration, etc. Cela dit, ces grandes transformations ne sont pas sans impact pour l'économie, l'environnement et les populations. En effet, le modèle agro-industriel est contesté depuis longtemps par plusieurs auteurs (Cleaver, 1972). Aujourd'hui, les conséquences négatives sur l'environnement et sur tout le SA sont visibles et dénoncées par plusieurs spécialistes du domaine (Griffon et Dufumier, 2007; Rastoin, 2006).

À ce propos, dans son œuvre *Agroecology : The Ecology of Sustainable Food System*, Stephen R. Gliessman (2014), professeur et chercheur en agroécologie de renommé internationale, explique qu'à mesure que la société s'est complexifiée et urbanisée, le commerce entre les régions s'est étendu, la distance géographique, écologique, économique et sociale entre la culture et l'alimentation s'est élargie considérablement, cela en entraînant une foule de conséquences négatives. Ainsi, les scientifiques du Panel international d'experts sur les systèmes alimentaires durables qualifient le système actuel de linéaire, segmenté et concentré, ce qui occasionne des tensions à plusieurs échelles (Circle Economy, 2019; International Panel of Experts on Sustainable Food Systems [IPES], 2016). Les étapes séquentielles d'un système alimentaire industriel, présenté dans la figure 1.1 ci-dessous, permettent de mettre en évidence le mouvement unidirectionnel du processus. Le SA actuel est donc basé sur un modèle d'économie linéaire qui se résume à extraire des ressources et consommer de l'énergie, transporter et transformer des aliments, les consommer et ensuite les jeter. (RECYC-QUÉBEC et Institut EDDEC, 2018)



Figure 1.1 Schéma linéaire du système alimentaire industriel (inspiré de : RECYC-QUÉBEC, 2018)

Le schéma permet également d'observer que, dans un SA industriel, il n'existe plus de lien visible entre le producteur, le consommateur et le territoire, et cela n'est pas sans conséquence comme nous le verrons plus tard. D'un point de la durabilité, peut-on aujourd'hui parler d'un SA soucieux de l'environnement et des générations futures?

Au Québec, et partout dans le monde, l'agriculture et les divers secteurs de la production alimentaire sont la source de plusieurs problèmes environnementaux. C'est le cas de la contamination de l'eau de surface et de l'eau souterraine, la dégradation des sols, des habitats, l'appauvrissement de la biodiversité et l'émission de gaz à effet de serre (GES). (Ministère de l'Environnement, 2003)

Sur ce point, l'accroissement de la production alimentaire mondiale a été possible, en partie, grâce à l'utilisation de fertilisants et de pesticides et par l'intensification des systèmes de culture, des pratiques d'élevage et d'irrigation (FAO, 1996). Or, ces pratiques ont entraîné le rejet de nombreux éléments fertilisants, pesticides, sols et autres polluants dans les systèmes aquatiques (OCDE, 2012). Au Québec, le Ministère de l'Environnement indique que la majorité des pesticides commercialisés, soit plus de 77 %, sont des produits destinés à l'agriculture (Giroux, 2004). Il est maintenant reconnu que la présence de pesticides en milieu agricole est la cause de la contamination de l'eau dans plusieurs secteurs au Québec (Giroux et Fortin, 2010). Les conséquences sur la santé et les espèces vivantes sont nombreuses. Par exemple, chez l'humain, l'exposition aux pesticides peut entraîner certains effets néfastes tels que le cancer, des effets négatifs sur la reproduction, des perturbations du système endocrinien et du système immunitaire ainsi que des effets neurologiques (Institut national de la santé et de la recherche médicale [Inserm], 2013). De plus, les pesticides contribuent à enrayer certaines espèces de plantes, d'insectes ou autres organismes jugés nuisibles. L'action des pesticides peut aussi s'exercer sur des espèces non visées comme les insectes, les oiseaux, les amphibiens, les poissons et autres espèces aquatiques qui fréquentent les zones traitées ou qui vivent près de celles-ci, entraînant inévitablement une perte significative de la biodiversité dans les milieux naturels (Giroux, 2004).

Puis, la mécanisation et l'apparition de l'agriculture intensive ont également mené à la dégradation et à la fragilisation des sols, à la disparition de la végétation, à un plus fort drainage des terres, et à d'autres perturbations du milieu naturel (FAO et Intergovernmental Technical Panel on Soils [ITPS], 2015). Les modes actuels de culture, principalement les grains et le maraîchage en grande culture, constituent une menace tant pour la dégradation du couvert organique que pour l'érosion des sols et des rives (Ministère de l'Environnement, 2003). Par ailleurs, le Québec produit environ 5,1 millions de tonnes de grains par an depuis les cinq dernières années sur une superficie d'environ 933 000 hectares (MAPAQ, 2019b). Les cultures les plus importantes sont : le maïs, le soya, les céréales à paille et le canola. Non seulement le sol est une ressource limitée et sa dégradation a des conséquences souvent irréversibles sur l'environnement, mais la fertilité des sols constitue aussi la base de la survie du secteur agroalimentaire (FAO, 2019; Spanner et Napolitano, 2015). Enfin, la santé des sols constitue un déterminant majeur dans la pérennité de la production alimentaire et le développement d'un territoire. Sa dégradation peut compromettre la sécurité alimentaire d'une collectivité et la concurrence pour les ressources pourrait aussi mener à des conflits potentiels (FAO, 2017b).

Ensuite, le secteur agricole est la source d'une part importante d'émissions de GES dans le monde. En 2007, les émissions des GES d'origine agricole (CO² [dioxyde de carbone], CH₄ [méthane] et N₂O [oxyde nitreux]) représentent une contribution de 10 à 12 % des émissions totales de GES d'origine humaine au niveau mondial (Intergovernmental Panel on Climate Change [IPCC], 2007). Au Québec, entre 1990 et 2013, les émissions du secteur de l'agriculture sont passées de 7,2 à 7,5 millions de tonnes d'équivalents CO²/an, soit une augmentation de 4,2 %. Pendant la même période, les émissions de GES ont diminué dans tous les secteurs à l'exception de l'agriculture. (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2016) Ce portrait inclut les gaz associés à la fermentation entérique du bétail (27 %), la gestion du fumier (31 %) et la gestion des sols agricoles (41 %) (Ministère de l'Environnement, 2003). Or, ce portrait n'inclut pas les GES associés à l'ensemble des secteurs de l'alimentation. En effet, cette contribution comprend notamment les GES associés aux transports de la marchandise, au secteur industriel de la transformation, de la réfrigération et de l'emballage jusqu'à l'enfouissement des déchets. En additionnant la part secteur agricole avec la contribution des autres maillons du SA, on peut supposer que cela représenterait une contribution substantielle quoique difficilement quantifiable, d'autant plus que la déforestation liée à l'exploitation agricole est de l'ordre de 70-90 % et serait aussi responsable de 15 à 18 % des émissions de GES annuellement (FAO, 2014). Cela dit, le secteur agricole possède également la capacité de capter du carbone atmosphérique. En effet, par la photosynthèse, les secteurs de l'agriculture et la foresterie, permettent aussi d'accumuler le carbone dans de la biomasse végétale et dans la matière organique du sol (Nature Québec, 2011). Dans le contexte de la lutte aux changements climatiques, il est impératif de mettre en œuvre des stratégies de réduction des émissions de GES associés à l'agriculture et aux SA. Dans l'état actuel des choses, chaque geste permettant d'accumuler du carbone et donc de l'éliminer est important et doit être considéré (Fitzsimmons, 2018).

Les perturbations et les changements climatiques en cours risquent aussi d'accroître la vulnérabilité des populations dans le monde et de fragiliser les secteurs de l'énergie, de l'alimentation et de l'eau (IPCC, 2019). D'après les chercheurs, les pays en développement seront les premiers atteints par les événements extrêmes tels que les cyclones, les pluies torrentielles et les sécheresses (OCDE, 2003). Par ailleurs, la réalité agroclimatique au Québec devrait aussi être modifiée de façon significative avec la crise climatique. En effet, selon les chercheurs, la hausse moyenne de la température risque d'être deux fois plus importante au Québec et au Canada que dans le reste du monde (Parent et Buis, 2017). Ces bouleversements se feront sentir à plusieurs niveaux, notamment à travers les rendements, la distribution

des cultures et la gestion des risques (Blondlot et Ouranos, 2019). En effet, le MAPAQ a rendu compte de plusieurs changements dans la production agricole au Québec : saison de culture plus longue; conditions de croissances plus chaudes; apparition de nouveaux ennemis des cultures (ravageurs, mauvaises herbes et maladies). (MAPAQ, 2019b) Dans ce contexte, il importe de se questionner sur les risques induits par les changements climatiques, les mesures d'adaptation et les transformations à mettre en place afin d'assurer la résilience de nos SA.

Les enjeux du SA actuel sont aussi visibles dans la sphère sociale et demeurent très préoccupants. Selon les prévisions statistiques des Nations Unies, la population mondiale devrait atteindre 8,5 milliards d'individus en 2030, pour atteindre 9,7 milliards d'individus en 2050 (Nations Unies, 2015). L'accroissement démographique estimé pose un sérieux enjeu de sécurité alimentaire, notamment dans les PED. (FAO, 2017a) En effet, proportionnellement parlant, l'Afrique est le continent qui connaîtra la plus forte évolution démographique. La population d'Afrique subsaharienne, par exemple, devrait doubler d'ici à 2050. (Nations Unies, 2015) À l'heure actuelle, le modèle agroindustriel, malgré de véritables contributions énoncées précédemment, n'est pas parvenu à atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire tel que défini par le Sommet mondial de l'alimentation de 1995 : « Assurer l'accès de tous à une alimentation disponible à proximité, économiquement accessible, culturellement acceptable, sanitaire et nutritionnellement satisfaisante » (FAO, 2017a; Rastoin, 2006). En effet, encore aujourd'hui, plus de 700 millions d'êtres humains souffrent de sous-alimentation dont plus de 95 % dans les pays en développement (FAO, 2017b).

À l'inverse, selon un rapport de 2003 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le surpoids et l'obésité représentent une menace mondiale grandissante pour la santé des populations dans un nombre croissant de pays. En effet, le surpoids et l'obésité sont des facteurs de risque majeur associés aux maladies chroniques telles que le diabète, les maladies cardio-vasculaires et le cancer. Considérés autrefois comme des problèmes associés aux pays industrialisés, le surpoids et l'obésité augmentent maintenant de façon spectaculaire dans les pays en développement, surtout en milieu urbain (OMS, 2003). Au Québec, en 2001, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) évalue les coûts économiques associés à l'embonpoint et à l'obésité à près de 3 milliards de dollars pour les quatre types de coûts examinés soit l'hospitalisation, les consultations médicales, les médicaments et l'invalidité. (INSPQ, 2016) En 2013-2014, l'obésité atteint un niveau record de 18 % chez les adultes québécois et risque de grimper jusqu'à 26 % en 2030 (INSPQ, 2019a). Les risques d'obésité sont plus élevés parmi les populations plus vulnérables, soit les adultes peu scolarisés, ceux qui vivent de l'insécurité alimentaire, ceux qui résident en milieu rural, et chez

les moins bien favorisés matériellement (INSPQ, 2019a). Des changements dans les environnements physiques et socioculturels doivent être mis en place afin de réduire les risques associés à l'obésité et les inégalités socio-économiques en lien avec les SA actuels (INSPQ, 2016). D'après les spécialistes de la santé publique, l'accès à des aliments de bonne qualité nutritionnelle, variée et à bon prix est primordial à la prévention des problèmes liés au poids et au maintien des saines habitudes de vie (INSPQ, 2013). Selon l'INSPQ (2013), 45,5 % de la population québécoise habite un secteur ayant un faible accès aux divers commerces d'alimentation. Selon la même étude, dans la région de l'Estrie, la proportion de la population habitant un secteur qualifié de désert alimentaire est de l'ordre de 7 %. L'aménagement des quartiers, la promotion d'une alimentation saine et la modification de l'offre alimentaire ne sont que quelques stratégies qui doivent être revues (INSPQ, 2019a; Vivre en ville, 2014).

Ensuite, la spécialisation, la standardisation et la sectorisation du SA ont eu pour effet d'isoler les différents maillons de l'alimentation. Une distance de plus en plus grande s'est créée entre le producteur et le consommateur. D'un point de vue social, cela a eu pour conséquence de briser le lien de confiance entre ces deux acteurs clés du SA. Selon l'auteur américain Gliessman (2015), on assiste présentement à une marginalisation des producteurs agricoles et paysans. Autrefois perçu comme les gardiens de la terre, les agriculteurs à temps plein composent maintenant moins de 1 % de la population aux États-Unis. Les fermes étant de plus en plus grandes et la machinerie faisant office de main-d'œuvre, les conséquences sont visibles notamment d'un point de vue démographique, à travers, entre autres, le déclin des fermes familiales et une dévitalisation des milieux ruraux. Au Québec, c'est 70 % des fermes qui sont disparues au cours des cinquante dernières années (Vivre en ville, 2014). Au Canada, cette tendance est toujours présente puisqu'entre 2011 et 2016, le nombre d'exploitations agricoles passe de 205 730 à 193 492, ce qui représente une baisse de 5,9 % (Statistique Canada, 2018). En revanche, les exploitations agricoles sont, en moyenne, de plus en plus grandes et la superficie consacrée aux cultures agricoles est à la hausse (ISQ, 2019; Meloche et Debailleul, 2013; Vivre en ville, 2014).

Parallèlement, la récente prise de conscience de l'opinion publique face aux enjeux environnementaux de l'agriculture industrielle place désormais le producteur agricole au rang des pollueurs (D. Parent, 2003). Cette perception de la collectivité contribue grandement à l'isolement et marginalisation de celui-ci. Au Québec, les études démontrent que le stress occasionné par la situation actuelle conduit de nombreux agriculteurs à l'épuisement professionnel et à une santé mentale gravement fragilisés. (Union des producteurs agricoles [UPA], 2018) Ce contexte fait également en sorte que les consommateurs sont de moins en moins connectés avec la provenance de ce dont ils se nourrissent. L'avènement des

supermarchés permet au consommateur d'avoir une multitude de choix, de toute provenance, à des prix très compétitifs. Ce type de mise en marché isole également le consommateur, puisqu'il ne lui permet pas de faire des liens entre l'origine des aliments, les conditions de production et la part de revenus que touche le fermier. (Ackerman-Leist, 2013) En s'arrêtant sur une option d'achat plus pratique, le citoyen mangeur demeure, d'une certaine façon, insensible à ces faits. C'est d'ailleurs ce que Wendell Berry, auteur, poète, conservationniste et militant illustre par la phrase célèbre : « Manger est un acte agricole » (Berry, 2005). De la même manière, Gliessman (2015) écrit : « lorsque l'acte de manger devient complètement détaché du processus qui l'a mis sur notre table, la nourriture se retrouve vidée de son sens. ». Essentiellement, le coût social rattaché à cette nouvelle réalité est grand : les gens se contentent d'aliment moins frais, moins nutritif, mondialement standardisé et homogénéisé, ce qui met en péril la durabilité et la vitalité des territoires ruraux (Berry, 2015; Gliessman, 2015; Jackson, 2010).

Le gaspillage alimentaire demeure un enjeu majeur dans le SA actuel. La production alimentaire mondiale devra augmenter de 60 % d'ici 2050 pour répondre à la demande de la population mondiale croissante (FAO, 2009, 2017b). Pourtant, plus d'un tiers des aliments produits aujourd'hui sont perdus ou gaspillés (FAO, 2011). Selon RECYC-QUÉBEC (2016), le gaspillage alimentaire se définit par toute nourriture destinée à la consommation humaine qui est perdue ou jetée tout au long de la chaîne alimentaire. Celle-ci comprend le champ, le transport, la transformation, la distribution, l'industrie et la consommation. Au Canada, on estime jusqu'à 58 % des aliments produits qui sont gaspillés pour un total de 35,5 millions de tonnes chaque année (RECYC-QUÉBEC, 2016). De ce nombre, 30 % ne se rendent même pas sur les tablettes et 47 % sont jetés par le consommateur. (Équiterre, s. d.; Value Chain Management International Inc, 2014). Au Canada, le coût direct pour l'ensemble de la chaîne agroalimentaire est estimé à 31 milliards. D'après la FAO, les coûts réels s'avèrent beaucoup plus importants puisque les coûts cachés du gaspillage alimentaire entraînent des impacts sur l'atmosphère, l'eau, la terre, la biodiversité et la santé humaine. Ces externalités doivent donc être estimées et ajoutées aux coûts économiques directs puisque la société et les générations futures en paieront les frais. (FAO, 2010; 2011)

Les effets de la commercialisation de l'agriculture et des autres maillons ont mené à un SA géré par le libre-échange et la concurrence illimitée (Rundgren, 2016). En effet, le marché globalisé des commodités a transformé une grande partie de la production alimentaire en produits de base tels que le riz, le sucre et le café pour ne nommer que ceux-ci (Magdoff, 2012). À cela s'ajoutent les produits nécessaires à l'alimentation animale, à la confection de biens, de services et de biocarburant (Paquet, 2010). Dans ces conditions, selon Rundgren (2016), tout produit est maintenant réduit à la mesure universelle de la valeur

de l'argent : un processus qui transforme la nature en une la marchandise à consommer. Ceci provoque l'accaparement des terres dans plusieurs régions du monde (Baker-Smith, Boruss et Attila, 2016). Ainsi, au Québec, l'UPA atteste que les agriculteurs doivent de plus en plus compétitionner pour l'achat des terres agricoles avec de nouveaux types d'acquéreurs qui ne proviennent pas du milieu agricole et qui ont d'autres buts ou d'autres motivations que le développement de l'agriculture au Québec, notamment la spéculation (UPA, 2015).

Enfin, les SA ont connu de grands changements dans l'histoire des sociétés humaines. Un survol des transformations survenues dans les SA dans le but de contextualiser les thèmes de l'essai a été présenté. Puis, les différents enjeux de nature environnementale, sociale et économique ont été contextualisés. Ces enjeux touchent notamment la question de la pollution, des changements climatiques, du gaspillage des ressources, de la sécurité alimentaire, de l'isolement, de la dévitalisation des campagnes et de l'accaparement des terres. Eu égard à ce qui précède, les scientifiques de la plateforme mondiale pour la transformation du système alimentaire EAT s'entendent pour dire qu'une réforme du SA mondial est nécessaire et aurait le potentiel de favoriser la santé humaine et de soutenir la durabilité de l'économie et de l'environnement. (EAT Foundation, 2019)

2. NOTION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES ET TERRITORIAUX

À la lumière de ce qui précède, il semble qu'une transformation du SA soit nécessaire et urgente. Celle-ci aurait le potentiel d'améliorer les conditions de vie et la santé humaine, de soutenir une économie plus juste et durable et de protéger la biodiversité dans un environnement sain. Cette section définit les concepts clés qui seront abordés tout au long de l'essai. D'une part, les concepts de système alimentaire durable et territorialisé seront présentés. Les parties prenantes ainsi que leurs rôles seront abordés succinctement. L'implication des Municipalités régionales de comté (MRC) dans une démarche alimentaire sera précisée. Enfin, les grandes lignes du SA québécois actuel seront abordées.

2.1 Concept système alimentaire durable et territorialisé

Cette section a pour objectif de mettre en lumière les concepts de système alimentaire durable et territorialisé et de démontrer leur interdépendance. D'une part, les éléments présentés permettront de saisir les composantes de durabilité et l'importance d'une approche systémique. D'autre part, le concept de l'ancrage territorial sera explicité sachant qu'il demeure l'élément central de l'analyse comparative.

2.1.1 Système alimentaire durable

Comme on l'a vu précédemment, le SA actuel se déploie de façon linéaire, et ce, à l'échelle de la planète. La définition de Malasis (1996), vue au premier chapitre, présente le SA comme un concept descriptif. Ainsi, il n'est malheureusement pas exclu de constater le développement d'un système qui soit compétitif, arbitraire, périssable et faisant abstraction de son impact sur les enjeux socio-économiques et d'environnement (Moscatelli, El Bilali, Gamboni et Capone, 2016). Ce système est donc très complexe et, pour certains, il pourrait sembler utopique de vouloir le réformer. Pourtant, depuis les trente dernières années, les initiatives pour une transition alimentaire sont nombreuses. Cela a d'ailleurs donné lieu à l'apparition de différentes définitions et conceptualisations du sujet (Béné et al., 2019). Le terme système alimentaire durable (SAD) a été retenu ici compte tenu de la reconnaissance du terme par la FAO et le *High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition* (HLPE) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. (HLPE, 2014; Nguyen et FAO, 2018)

De manière générale, la FAO définit les SAD comme des systèmes durables qui encourageraient l'adoption de régimes alimentaires durables définis comme :

« des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les systèmes alimentaires durables contribuent à

protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines. » (FAO, 2018b)

En d'autres termes, l'objectif des SAD est d'assurer le respect et le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, de la santé et du bien-être humains ainsi que de l'équité sociale et économique. Pour ces raisons, la notion de SAD est au cœur de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (Caron et al., 2018; Nations Unies, s. d.). Le discours des Nations Unies exhorte à des transformations majeures de l'agriculture et des SA afin d'éradiquer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition d'ici 2030, pour toute la planète (FAO, 2017a). Pour ce faire, les stratégies mises de l'avant doivent permettre de fournir des aliments culturellement acceptables, économiquement équitables, abordables, nutritifs et sains, et ce, en préservant l'équilibre entre l'intégrité de l'agroécosystème et du bien-être social (FAO, 2009, 2016, 2018c; FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, 2017). Dans l'élaboration d'un SAD, la durabilité est examinée de manière holistique. Pour être durable, le développement du SA doit simultanément générer une valeur positive dans les trois dimensions suivantes : économique, sociale et environnementale (FAO, 2013).

Sur le plan économique, un SA est considéré comme durable si les activités menées par chaque acteur du système sont financièrement viables et équitables (FAO, 2018b). De fait, les activités entourant le SAD doivent produire des bénéfices, ou une valeur ajoutée économique, pour toutes les catégories de parties prenantes suivantes : salaires des travailleurs, taxes pour les gouvernements, avantages pour les agriculteurs et les entreprises, et amélioration de l'approvisionnement alimentaire pour les consommateurs (FAO, 2018b). Les SAD favorisent ainsi l'alimentation locale comme moteur de développement économique pour les producteurs, les communautés et la région elle-même (Boulianne et al., 2019; Vivre en ville, 2014). Par exemple, les SAD permettent de favoriser la production et la transformation des aliments dans la zone géographique approvisionnée. La distribution demeure aussi plus près du consommateur que dans le SA industriel actuellement mondialisé (FAO, 2018b). L'alimentation de proximité est aussi susceptible de favoriser l'accessibilité aux aliments et de contribuer à l'emploi, à la viabilité de l'économie locale et au développement d'un territoire (Boulianne et al, 2019; Vivre en ville, 2014). Par le fait même, les SAD contribuent à préserver l'équilibre entre les importations alimentaires et les capacités de production locales. De plus, celles-ci font l'objet d'un commerce équitable en offrant un salaire juste aux producteurs et aux transformateurs locaux et étrangers. (FAO, 2017a)

Sur le plan social, un SA est considéré comme durable lorsqu'il favorise l'inclusion et demeure accessible et abordable pour tous les membres de la société (FAO, 2018b, 2018d). Considérant les besoins alimentaires mondiaux de l'humanité d'ici 2050, l'enjeu de la sécurité alimentaire est central dans le concept de SAD. Pour assurer une telle sécurité, le SAD contribue à permettre à tous l'accès, à long terme, à des aliments sains et peu coûteux (Capone et al., 2014; FAO, 2016). De la même manière, les activités du SA, pour être durables, doivent contribuer à l'avancement positif d'enjeux socioculturels importants tels que la nutrition et la santé, les traditions, les conditions de travail et le bien-être animal (FAO, 2018d). À cet égard, les recommandations de la FAO sur les régimes alimentaires durables comprennent notamment : un régime principalement végétal, une préférence pour les aliments locaux et saisonniers, une réduction du gaspillage alimentaire, une consommation de poisson issu de la pêche durable ainsi que la réduction de la consommation de viande rouge et transformée, d'aliments hautement transformés et de boissons sucrées (FAO, 2010; FAO, University of Oxford et Food Climate Research Network, 2016; Pollan, 2009). Les initiatives durables permettent également la mise en place de dispositifs qui favorisent la collaboration et l'inclusion des diverses parties concernées. Les mécanismes participatifs, collaboratifs et de cocréations sont donc priorisés comme outils de gestion (Vivre en ville, 2014). Enfin, les SAD permettent la création de milieux de vie complets, de qualité et favorables à la santé. Pour ce faire, dans de tels systèmes, la planification des villes, des quartiers et des services priorise un accès à la nourriture et de saines habitudes de vie (Vivre en ville, 2014). Par exemple, l'intégration de l'agriculture urbaine dans les villes est maintenant vue comme un mouvement et un outil puissant pour la relocalisation de l'alimentation durable, mais aussi pour la justice sociale, l'éducation, la santé, et la gestion des milieux naturels (Lardon et Loudiyi, 2013).

En ce qui concerne la dimension environnementale, la durabilité du SA est déterminée selon les impacts provenant des activités qui lui sont associées sur le milieu naturel environnant. Ces effets doivent ainsi être neutres ou positifs et tenir compte de la préservation de la biodiversité, de l'eau, du sol, de la santé animale et végétale. (FAO, 2018b) De manière générale, la FAO valorise les pratiques de l'agriculture biologique et exclut ainsi l'utilisation d'engrais et de pesticides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés (OGM). (FAO, 2017a) Du même coup, les pratiques entourant l'agriculture biologique favorisent la saine gestion des matières résiduelles, l'utilisation de ressources renouvelable, l'amélioration de la fertilité et de la qualité des sols (MAPAQ, 2019a). Dans le même ordre d'idée, plusieurs experts s'unissent afin de promouvoir le développement de l'agroécologie comme changement de paradigme souhaitable dans le contexte actuel (Fernandez, Goodall, Olson et Méndez, 2013; Gliessman,

2015; Hatt et al., 2016; IPES, 2016). L'agroécologie est une discipline scientifique émergente, de même qu'un mouvement social, qui consiste à appliquer des concepts et principes écologiques de manière à optimiser les interactions entre les végétaux, les animaux, les humains et l'environnement afin de permettre l'atteinte d'un SAD (FAO, 2018e). Selon Gliessman (2015), l'agroécologie est donc une façon de concevoir le paysage ainsi que les systèmes de cultures et d'élevage en s'appuyant sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes et adaptées à chaque contexte dans le monde. Les pratiques agroécologiques sont multiples. Celles-ci reposent sur les principes de la réintroduction et la restauration de la biodiversité admettant les services écosystémiques comme des composantes essentielles à une agriculture diversifiée et durable (Wezel et al., 2009). L'agroforesterie, le reboisement, les haies vives et les semences indigènes ne sont que quelques exemples des pratiques qui permettent notamment de lutter contre l'érosion des sols, l'empreinte carbone et hydrique, la perte de milieux naturels et autres effets néfastes de l'agriculture industrielle (IPES, 2016).

Du même coup, les SAD visent à réduire les émissions de GES et la réduction du gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire (FAO, 2018b). Les modes de commercialisation tels que la vente directe, l'agriculture de proximité et les circuits courts permettent notamment de réduire le transport, l'entreposage et la réfrigération, la transformation et l'emballage des aliments, grâce à la réduction d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur (Richard, 2016; Vivre en ville, 2014). De ce fait, les SAD contribuent à une relocalisation de l'alimentation et des impacts environnementaux qui lui sont associés dans le territoire où les aliments sont produits (Mundler et Laughrea, 2015; Vivre en ville, 2014). En effet, par une saine gestion territoriale, la relocalisation du SA, ou l'alimentation locale proprement dite, peuvent contribuer à la préservation de la qualité de l'eau et des sols, au maintien des paysages et des milieux de vie et à la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique (Richard, 2016).

Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que les SAD doivent être étudiés et déployés de manière transdisciplinaire, holistique et systémique (Hatt et al., 2016; IPES, 2019; Vivre en ville, 2014). Dans un objectif de durabilité, cela signifie qu'il est nécessaire d'avoir une meilleure compréhension de la complexité des enjeux de la terre à l'assiette, soit de la production à la consommation et qu'il faut tenir compte de la gestion des matières résiduelles (Vivre en ville, 2014). En réalité, l'approche systémique permet de concevoir l'étude du SA dans son environnement, dans son fonctionnement, dans ses mécanismes pour dépasser les limites sectorielles du système actuel (Ackerman-Leist, 2013; National Research Council, Nesheim, Oria et Tsai Yih, 2015; Vivre en ville, 2014). En effet, puisqu'elle ne se limite pas à un seul secteur, l'approche systémique permet de connaître l'interdépendance des enjeux, des

acteurs et des échanges entre les parties impliquées. Elle permet également d'identifier la finalité du système, les niveaux d'organisations, les niveaux d'équilibre ou de déséquilibre. (Armendariz et al., 2016) De la même manière, toutes les dimensions (l'environnement, l'économie, la société et la culture, la nutrition et la santé) de la durabilité alimentaire peuvent être prises en compte de manière globale, tout en tenant compte des politiques et de la gouvernance qui s'y rattachent (FAO, 2018b). Ainsi, la production de connaissances interdisciplinaires et la mise en place d'actions correctives concertées sont nécessaires pour soutenir la transition vers des SAD et éventuellement faire face aux multiples défis actuels et à venir (Moscatelli et al., 2016).

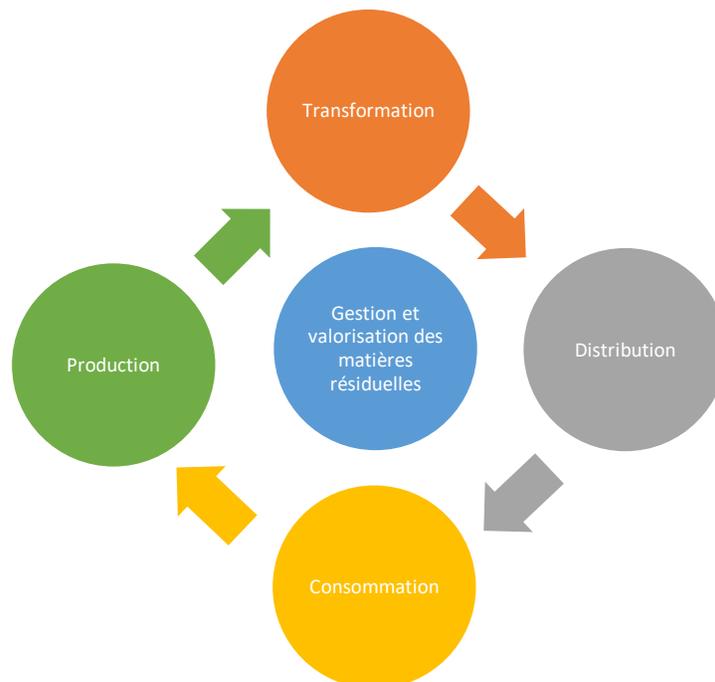


Figure 2.1 Système alimentaire durable (inspiré de : Vivre en ville, 2014 et Boulianne et al., 2019)

Enfin, à l'inverse du diagramme linéaire présenté dans le chapitre précédent, la figure 2.1 ci-dessus illustre, de façon simplifiée, un système circulaire et plus durable. À ce diagramme s'ajouteront évidemment les acteurs, les activités et les infrastructures du SAD, le tout interrelié par des échanges et du transport. En ce sens, chacun des secteurs est concerné et pro actif dans la gestion durable des matières résiduelles. De plus, chacun des maillons de ce système est lié aux autres, de façon à favoriser le dialogue et la mobilisation intersectorielle sur le territoire. (Boulianne et al., 2019)

2.1.2 Système alimentaire territorialisé

Cette section, basée sur les définitions et les recherches actuelles, a pour objectif d'illustrer succinctement le concept de système alimentaire territorialisé (SAT) et de démontrer l'importance de l'ancrage territorial dans la notion de SAD.

D'abord, la notion l'ancrage territorial est présente dans plusieurs disciplines et secteurs d'activités liés aux SA. C'est notamment le cas des sciences de la gestion et de la géographie de l'économie. Ces champs d'études établissent l'importance du lieu et de la dynamique collective d'implantation d'une entreprise comme un élément essentiel à son développement durable. (Pecqueur et Zimmermann, 2004) À travers ses travaux sur l'économie de proximité, Zimmerman décrit l'ancrage territorial comme étant :

« le processus et le résultat d'interactions entre entreprise et territoire, fondés sur la création collective de ressources communes, spécifiques et localisées, permettant une longue période de sédentarité d'une entreprise » (Pecqueur et Zimmermann, 2004).

Ainsi, les concepts de l'ancrage territorial et de l'économie de proximité encouragent les partenariats, les échanges, le dynamisme et le développement local, l'accessibilité aux ressources sur le territoire et la responsabilité des entreprises auprès de la population.

L'ancrage territorial est aussi bien présent dans le mouvement de l'économie sociale. Celui-ci vise le développement d'une économie qui cherche à concilier l'activité économique avec le développement et le bien-être de la collectivité. Le Québec compte 11 200 entreprises d'économie sociale éparpillées dans toutes les régions administratives du Québec (ISQ, 2019). Ainsi, les entreprises d'économie sociale encouragent l'ancrage et la proximité géographique entre l'entreprise et les acteurs du territoire et visent à stimuler l'économie tout en renforçant le filet social. De la même manière, ils participent à la construction et à l'articulation de normes collectives économiques, écologiques et éthiques faisant partie des concepts de durabilité. (Angeon, Caron et Lardon, 2006; Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti, 2005; Deffontaines, Marcelpoil et Moquay, 2001)

Il est important de saisir que les termes « local » et « territorial » ne sont pas nécessairement des synonymes. En effet, la définition de local renvoie soit à une dimension géographique ou à une unité de distance, ce qui ne définit pas, en soi, la représentation du territoire (Ackerman-Leist, 2013; Bardati, 2015). Quoi qu'il en soit, la proximité physique et la réduction de la distance parcourue par les aliments ou les services ont assurément des effets positifs à plusieurs égards (France Stratégie, 2018; Vivre en ville, 2014).

Dans le même ordre d'idée, en science sociale, l'ancrage territorial ne se résume pas seulement à un espace géographiquement déterminé, mais à une réalité sociale qui existe en référence à des collectivités faisant partie d'une même société (Colletis et al., 2005; Paquot, 2011). L'ancrage territorial est donc aussi caractérisé par l'organisation d'un espace de vie, impliquant la notion d'identité, de collaboration et d'appartenance commune (Ackerman-Leist, 2013). À cet effet, dans la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la notion d'ancrage est atteinte seulement s'il existe une organisation commune entre l'entreprise et la collectivité qui permet aux parties prenantes de vivre ensemble, de façon durable, avec la possibilité de se projeter dans l'avenir (France Stratégie, 2018). En France, depuis plus d'une vingtaine d'années, les travaux de recherche autour du thème des Systèmes agroalimentaires localisés (SYAL) ont permis d'établir les bases d'un modèle d'organisation collective à l'échelle territoriale qui, au-delà de l'aspect économique, a aussi favorisé l'organisation de réseaux qui contribuent à renforcer l'ancrage des productions locales et des produits du terroir (Cañada et Muchnik, 2011; Touzard et al., 2007).

Aux États-Unis, depuis plusieurs années, le terme *foodshed* ou bassin alimentaire est utilisé pour illustrer le concept de territoire alimentaire et pour proposer des modèles de SA alternatifs. En s'inspirant des idées conceptuelles de *watershed* ou du bassin versant, qui décrivent l'écoulement de l'eau vers un endroit en particulier, le concept de bassin alimentaire illustre les flux alimentaires d'une région, depuis la zone de production jusqu'au lieu de consommation (Ackerman-Leist, 2016; Gliessman, 2015; Kloppenburg et al., 1996). Le concept de bassin alimentaire est donc un outil d'analyse et de compréhension des forces et des faiblesses qui influencent le mouvement des aliments à l'intérieur et à l'extérieur d'un territoire, tout comme les éléments agissant sur la trajectoire de l'eau dans une région (Getz, 1991). Ainsi, ce cadre d'analyse peut nous aider à systématiser le fonctionnement des SA et leur évolution au fil du temps pour les rendre plus durables (Ackerman-Leist, 2016; Peters et al., 2009). Le concept de bassin alimentaire a le potentiel de reconstruire l'ancrage territorial des SA en orientant les décisions sociales et politiques de l'alimentation à un territoire délimité et spécifique (Feagan, 2007). Par ailleurs, le concept s'arrime naturellement aux notions de biorégionalisme, de relocalisation, de communauté alimentaire, et de justice alimentaire, puisqu'il rattache une économie morale à une communauté et à un lieu, tout comme les bassins hydrographiques se rattachent à une écologie naturelle (Ackerman-Leist, 2013).

Au Québec, l'organisme Vivre en ville définit un système alimentaire durable comme :

« un réseau de collaboration territorial qui intègre la production, la transformation, la distribution, la consommation de produits alimentaires et la gestion des matières résiduelles, dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité. » (Vivre en ville, 2014)

Selon cette définition, on admet l’ancrage territorial des activités agroalimentaires comme un élément fondamental de la durabilité. Ainsi, selon les auteurs de Vivre en ville (2014), les éléments favorables au déploiement des SAD sont les suivants : la relocalisation des systèmes alimentaires; l’augmentation de l’accessibilité par la proximité; la stimulation de l’économie alimentaire locale; la création de milieux de vie complets et de qualité.

Le laboratoire de Recherche et Évaluation de Solutions Innovantes et Sociales (RESOLIS), sous le programme Alimentation responsable et durable, s’est aussi intéressé aux initiatives participant à la transition alimentaire. Les recherches menées par le groupe ont permis l’émergence du terme système alimentaire territorialisé (SAT) défini comme :

« ensemble de filières agroalimentaires répondant aux critères du développement durable, localisé dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnée par une gouvernance territoriale » (RESOLIS, 2016b).

L’idée de SAT demeure un concept émergent à la fois dans la littérature et sur le terrain. En Europe, le concept est présenté comme une alternative au modèle agroindustriel répondant à certains critères du développement durable. Ces critères sont appréciables à travers la collaboration entre agriculteurs, transformateurs et consommateurs et à travers des dispositifs institutionnels et de gouvernance adaptée. (RESOLIS, 2016b) Le concept de SAT est illustré dans la figure 2.2 ci-dessous.

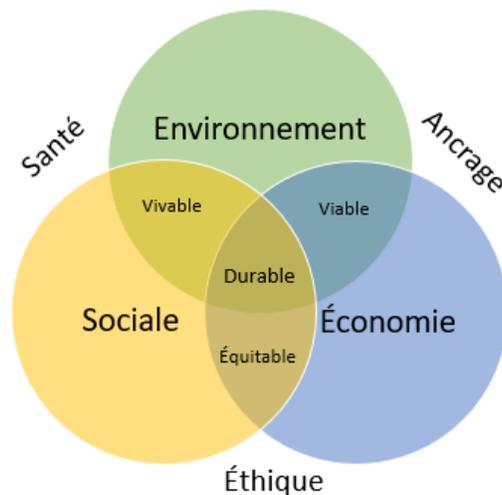


Figure 2.2 Système alimentaire territorialisé (tiré de: RESOLIS, 2016b)

Au terme de ce qui précède, on comprend que le concept de SAT est complémentaire au SAD et qu’il permet de constater de façon précise l’importance de l’ancrage territoriale dans une démarche de

transition alimentaire. D’après les chercheurs de RESOLIS, le déploiement des SAT est essentiel au niveau national. Selon eux, il peut également se décliner au plan régional, lorsque le potentiel agroclimatique le permet. Enfin, l’objectif des SAT est de favoriser l’ancrage territorial de l’alimentation par le développement des secteurs agricoles et alimentaires locaux, tout en contribuant à l’amélioration de l’environnement, à la promotion du patrimoine culturel, gastronomique, et à la protection de la diversité agricole et alimentaire ainsi d’encourager une approche de souveraineté alimentaire. (RESOLIS, 2016b) La figure 2.3 ci-dessous, tirée de la Recherche participative pour comprendre le système alimentaire de Québec (REPSAQ), illustre les 6 dimensions des SAT et les divers enjeux associés.

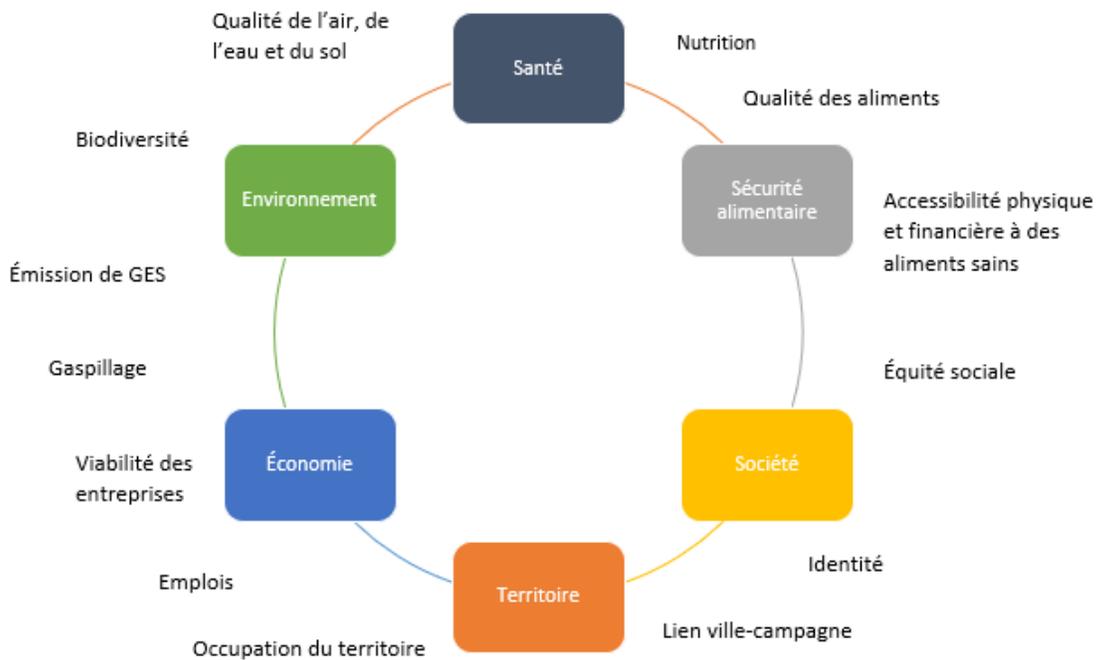


Figure 2. 3 Dimension et enjeux des systèmes alimentaires territorialisés (tiré de : REPSAQ, 2019)

Bref, les concepts de système alimentaire durable et territorialisé ont été présentés. D’abord, les éléments de recherche ont permis de présenter les définitions clés et de saisir l’essentiel des concepts de SAD et SAT. De plus, cette section a permis d’explicitier l’importance de l’ancrage territorial au sein d’un projet alimentaire, sachant cet ancrage demeure l’élément central de l’analyse comparative.

2.2 Parties prenantes : rôles et responsabilités

Cette section décrit d’abord quel sont les acteurs du système alimentaire pour ensuite préciser les éléments de gouvernance auxquelles ils sont rattachés. Considérant que la région Memphrémagog a été choisie comme territoire à l’étude, la dernière section présente les éléments permettant de saisir le rôle prépondérant que peuvent occuper les MRC dans l’atteinte d’un SAD.

2.2.1 Les acteurs du système alimentaire

Les acteurs participants aux diverses sphères du SA, soit toutes les personnes ou les groupes de personnes concernés de manière directe ou indirecte par une activité ou un service alimentaire, sont désignés comme parties prenantes (Vivre en ville, 2014). Ces dernières ont des besoins, des rôles, des intérêts, des préoccupations et des exigences et exercent également une influence les unes sur les autres. (Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, s. d.) Le tableau 2.1 illustre, de façon sommaire, les divers maillons d’un SA ainsi que les divers acteurs y participant. Les parties prenantes incluent les producteurs agricoles, les transformateurs, les entreprises de distributions ainsi que les consommateurs.

Tableau 2.1 Les acteurs du système alimentaire (inspiré de : Directeur Régional de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt, 2015 et Vivre en Ville, 2015)

ÉTAPE	PRODUCTION	TRANSFORMATION	DISTRIBUTION	CONSOMMATION	GMR
ACTIVITÉS	Cultures végétales, élevages, intrants agricoles	Fabrication de produits alimentaires, conditionnement des récoltes, abattage, transformation artisanale ou fermière, collecte centralisée	Emballage, transport, entreposage, vente de gros, vente au détail, marketing, plateforme d’achat, marché public	Achat, préparation et consommation des aliments	Collecte, transport, tri, traitement, élimination et/ou valorisation des déchets alimentaires
ACTEURS	Agriculteurs, regroupement de producteurs, organismes et coopérative, ouvriers agricoles, fournisseurs d’intrants, jardins familiaux, collectifs et communautaires, mouvement incroyables comestibles	Transformateurs, manufacturiers, conseillers en transformation, coopérative d’abattage, centre de transformation alimentaire	Distributeurs, grossistes, emballeurs, transporteurs, courtiers, petits et grands détaillants, restaurateurs, producteurs en vente directe, artisans sédentaires et ambulants, institutions, coopératives et groupes de distribution, banques alimentaires et services aux plus démunis.	Mangeurs, consommateurs, citoyens, associations de citoyens, groupes d’achat, associations d’aide alimentaire.	Recycleurs, municipalités, centre de compostage, centre de valorisation, conseillers en économie circulaire et symbiose industrielle

Comme il a été précisé plus tôt dans ce chapitre, il importe de préconiser l’approche globale et systémique afin de favoriser le dialogue entre les acteurs et mobiliser les divers secteurs vers une transition (Boulianne et al., 2019; Thomas et Cunha, 2017; Vivre en ville, 2014).

2.2.2 Les acteurs de la gouvernance alimentaire

Comme nous l'avons dit plus haut, la transition alimentaire vers des systèmes plus durables et territorialisés passe par l'engagement des différentes parties prenantes et doit être coordonnée par une gouvernance territoriale. Chacune des parties intervient en fonction de son champ de compétence et selon l'échelle d'intervention qui la rattache aux autres. (Vivre en ville, 2014) Le tableau 2.2 ci-dessous présente les différents acteurs de la gouvernance alimentaire ainsi que l'ensemble des rôles et responsabilités qui incombent à chacun. Les acteurs incluent, entre autres, les paliers de gouvernements supérieurs, les administrations régionales, les municipalités, les institutions de recherche et d'enseignement, les organisations gouvernementales, les entreprises et les citoyens. (Vivre en ville, 2014)

Tableau 2.2 La gouvernance alimentaire (tiré de : Vivre en ville, 2014)

ACTEURS	RÔLE DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE
Gouvernements supérieurs	Orientations gouvernementales Lois et règlements Programmes de soutien Inspection des aliments Ententes de commerce
Régions administratives	Concertation Soutien au développement
Municipalités et MRC	Planification Règlementation Gestion
Entreprises	Production Transformation Distribution
Institutions	Formation Recherche Expertise
Organismes	Formation Mobilisation Expertise
Citoyens mangeurs	Implication Choix du consommateur

2.2.3 Municipalité régionale de comté : une partie prenante pivot

Comme nous l'avons vu précédemment, le monde municipal peut occuper une position importante dans la gouvernance alimentaire, particulièrement en ce qui concerne la gestion, la planification et la réglementation. Par ailleurs, plusieurs initiatives ont vu le jour récemment dans les grandes métropoles, notamment grâce au Pacte de Milan. Celui-ci compte à ce jour plus de 206 villes signataires, dont Montréal,

qui reconnaissent que les villes ont un rôle stratégique à jouer dans le développement de SAD. (Milan Urban Food Policy Pact, 2015)

Bien qu'il soit absolument nécessaire de réfléchir sur des stratégies pour nourrir la population urbaine, la réalité géographique et territoriale du Québec fait en sorte que la croissance et l'avenir de la province doivent inévitablement prendre en compte le développement et la vitalité de ses régions (Jean, 2012). Au Québec, les interactions entre dynamiques territoriales et dynamiques agroalimentaires ont fortement influencé l'évolution des sociétés rurales, la patrimonialisation de leurs ressources, la répartition entre les différents acteurs dans les chaînes de valeur, la santé des consommateurs et l'évolution de leurs cultures alimentaires (Dupont, 2009). Il s'agit donc d'enjeux majeurs pour la construction de politiques agricoles et alimentaires à différentes échelles spatiales et administratives (Cañada et Muchnik, 2011). En effet, selon Caron et al. (2018), le territoire constitue bien plus qu'une entité administrative et il peut être défini de différentes manières. D'après les auteurs, le territoire se révèle, entre autres, comme un espace délimité qui a résisté à l'épreuve du temps, qui appartient à un groupe social qui s'y identifie et qui accepte des formes spécifiques de gouvernance et de contrôle. De la même manière, les habitants d'un territoire donné auraient également une vision similaire de leur destin et des préoccupations communes quant aux menaces auxquelles ils sont confrontés. Selon eux, le territoire offre à ses habitants une certaine capacité de régulation sociale qui se situe entre l'action collective et l'administration publique. Ainsi, la capacité d'ancrage territoriale représente un engagement puissant pour la durabilité. Enfin, les MRC pourraient-elles servir de point d'équilibre vers des systèmes alimentaires durables et territorialisés?

Plusieurs auteurs s'entendent sur les nombreuses compétences municipales en lien avec le SA. (Boulianne et al., 2019; Thomas et Cunha, 2017; Vivre en ville, 2014) La gestion du territoire et l'échelle d'intervention des municipalités sont possibles par la prestation et la gestion de leurs services conférées par la Loi sur les compétences municipales. Ces compétences incluent notamment les domaines du développement économique local et régional, du transport, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la culture. (*Loi sur les compétences municipales; Vivre en ville, 2014*) Dans le même ordre d'idée, la MRC, mise sur pied en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), regroupe toutes les municipalités d'un même territoire d'appartenance constituant une entité administrative qui est une municipalité au sens de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; Loi sur l'organisation territoriale municipale; Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [MAMH], 2010*). Les MRC réunissent les représentants de petites et de grandes municipalités, de milieux urbain et rural, afin de planifier l'aménagement du territoire et permettre l'émergence d'un sentiment

d'appartenance régionale (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; MAMH, 2009). À cette échelle d'intervention, les MRC disposent aussi de nombreux leviers afin d'agir concrètement sur le SA et sur la santé. De la même manière, les MRC permettent d'assurer une collaboration entre les différentes parties prenantes du SA.

Par ailleurs, les MRC ont tout intérêt à s'engager dans la gestion du SA puisqu'elles doivent affronter les enjeux résultant du système actuel, notamment au niveau de l'insécurité alimentaire, de la cohabitation et de la gestion des matières résiduelles (*Vivre en ville*, 2014). En effet, dans l'essai de Larouche (2018), il a été conclu qu'une meilleure vision de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que des actions claires afin d'encourager l'émergence de projets durables seraient bénéfiques pour les villes. Les recommandations incluent la création d'un réseau entre les acteurs de l'alimentation dans chacune des villes; celui-ci favoriserait une meilleure communication entre eux ainsi qu'un partage d'idées et d'expériences.

Enfin, les éléments présentés permettent de saisir le rôle significatif d'une MRC dans la gouvernance alimentaire et l'atteinte d'un SAD. Or, dans l'état actuel des choses, il semble que très peu d'entre elles se soient attaquées à ce changement de paradigme de manière précise. L'avancement de la réflexion en ce sens constitue par ailleurs l'un des objectifs de ce projet de fin d'études.

2.3 Le système alimentaire dans le contexte québécois

Cette section présente les éléments de contexte spécifiques au Québec afin de bien comprendre les SA aujourd'hui en place dans la province. Quelques traits de l'histoire sont d'abord présentés, suivis des éléments qui caractérisent le SA québécois actuel, puis de certaines initiatives visant un virage durable.

Tout d'abord, le visage de l'agriculture québécoise s'est profondément transformé au cours des cinquante dernières années. Comme ailleurs dans le monde, la première et la Seconde Guerre mondiale ont contribué à l'industrialisation et l'accélération de la productivité de l'agriculture québécoise. Bien qu'en 1950 un grand nombre de petites fermes québécoises pratiquent toujours une agriculture paysanne, la province n'échappera pas à la modernisation et l'industrialisation de l'agriculture observée à l'échelle mondiale (Dupont, 2009). Les changements de pratiques agricoles, vus au premier chapitre, marqueront profondément le paysage agricole québécois durant les cinquante dernières années (Dupont, 2009). Ainsi, entre 1961 et 2006, le nombre de fermes diminue de près de 70 % (*Vivre en ville*, 2014). Par exemple, la production laitière, le premier secteur de production de la province, constituait 57 % des entreprises agricoles en 1971, contre seulement 20 % aujourd'hui (Groupe AGÉCO, 2014). De surcroît, dans la même

période, la taille moyenne des fermes qui subsistent voit leurs superficies de production presque doubler, passant de 60 ha à 113 ha de superficie en moyenne (Vivre en ville, 2014). Encore aujourd’hui, la superficie moyenne des fermes québécoises équivaut à 280 ha (MAPAQ, 2019g).

Le secteur bioalimentaire du Québec regroupe l’agriculture, les pêches commerciales, l’aquaculture, la transformation des aliments, des boissons et du tabac, les commerces ainsi que les services alimentaires. Ce secteur génère une part considérable des emplois, soit 509 400 en 2017, ce qui représente 12 % des emplois au Québec. (ISQ et MAPAQ, 2018; MAPAQ, 2018)

En ce qui concerne le secteur de la production agricole québécoise, celui-ci regroupe environ 28 000 exploitations. Les secteurs de l’élevage laitier et porcin sont en tête de la production, générant près des deux tiers de la valeur des recettes agricoles issues du marché. (Antunes, Homsy, Mainville et Scarfone, 2015; MAPAQ, 2019g) La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ainsi que la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec (LPTAQ) ont pour objectif d’assurer un territoire propice à l’exercice et au développement des activités agricoles pour les générations futures. Ces dispositifs permettent notamment de réduire la pression de l’étalement urbain sur les terres agricoles et d’assurer la pérennité des ressources (CPTAQ, 2017; *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*). Or, la pression est plus forte que jamais sur les terres québécoises. En effet, le développement immobilier ainsi que les décisions municipales et gouvernementales comptent actuellement parmi les principales menaces sur la préservation de l’intégrité du territoire agricole (Ouimet, 2009). Rappelons également que seulement 2 % de la superficie totale du Québec est propice à l’agriculture (UPA, 2020).

Ensuite, les variations du climat sont déterminantes pour les activités agricoles de la belle province (G. Parent et Buis, 2017). La prise en compte des changements climatiques demeure un enjeu déterminant sur la productivité, la qualité des sols et la nature des activités agricoles pouvant être exercées dans un lieu donné (Ouranos, 2015, 2018). En effet, les conditions climatiques prévues pour les prochaines décennies au Québec auront à la fois des effets positifs et négatifs sur la production agricole, sur les productions végétales et les productions animales. D’une part, l’allongement et le réchauffement de la saison de croissance permettront d’augmenter le potentiel de rendement de certaines cultures et d’en modifier la distribution sur le territoire. D’autre part, l’augmentation des précipitations, des ennemis des cultures et des maladies et infections risque d’avoir des impacts économiques considérables sur les pratiques et les rendements. (Blondlot et Ouranos, 2019)

L'industrie de la transformation alimentaire, quant à elle, observe des hausses de production records dans les dernières années (MAPAQ, 2019f). Les secteurs de la viande et de la volaille, des produits laitiers, des boissons et du tabac sont au premier rang des rendements de livraison (ISQ et MAPAQ, 2018). Ces données reflètent les nouvelles habitudes de consommation des Québécois qui tendent vers des produits de plus en plus transformés, ce qui entraîne des enjeux préoccupants de santé publique, notamment reliés au poids (Lachance et al., 2012; Vivre en ville, 2014). En effet, selon l'INSPQ, près d'un enfant sur quatre souffre d'embonpoint ou d'obésité (7 % obésité et 15 % embonpoint) et 57 % de la population adulte est en surpoids. (Mongeau et al., 2005) En ce sens, la récente Politique bioalimentaire 2018-2025 vise à accroître les connaissances alimentaires des consommateurs et à soutenir l'accès et l'offre d'aliments de qualité et favorables à la santé (MAPAQ, 2018d).

La distribution alimentaire, de son côté, se caractérise entre autres par la concentration des lieux de distribution chez trois grands joueurs (Loblaws, Sobeys et Métro) qui détiennent 70 % des ventes du commerce au détail (MAPAQ, 2015). De plus, les grands entrepôts (Costco) et les magasins non spécialisés en alimentation (Walmart) saisissent une part considérable du marché de l'alimentation, soit environ le quart des ventes des aliments vendus au Québec (MAPAQ, 2015). En ce qui a trait à la provenance des aliments, l'UPA évalue à 33 % la proportion des produits consommés provenant des fermes du Québec et à 55 % pour les produits issus de fournisseurs québécois (Vivre en ville, 2014).

Dans la consommation des ménages des Québécois, les dépenses liées à l'alimentation occupent le troisième rang (13,5 %), après le logement et le transport (MAPAQ, 2015). D'ailleurs, une saine alimentation demeure une valeur partagée des Québécois (MAPAQ, 2015). En revanche, le réseau des Banques Alimentaires du Québec (BAQ) rapporte que les besoins se font toujours sentir et sont grandissants. On estime à 1,9 million le nombre de demandes d'aide alimentaire par mois (BAQ, 2018). À ce propos, les études démontrent que la présence de déserts alimentaires influence fortement l'accès aux aliments, les comportements alimentaires, le poids corporel et la santé des collectivités (INSPQ, 2013, 2019; Vivre en ville, 2014). En parallèle, on estime à 47 % la part des consommateurs dans le gaspillage alimentaire de toute la chaîne d'approvisionnement (MAPAQ, 2017).

Depuis les vingt dernières années, de nombreuses initiatives contribuent au développement d'un SA plus durable dans la province. Depuis 1998, l'organisme Équiterre constitue un acteur clé de la transition écologique de par sa mission d'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté. L'organisme pilote le Réseau des fermiers de famille, un regroupement composé de 139 fermiers ambassadeurs d'une

agriculture soutenue par la communauté (ASC) approvisionnant plus de 20 000 familles en paniers de fruits et légumes bio et locaux. (Équiterre, 2018) Le début des années 2000 est aussi marqué par l'apparition des Marchés de solidarité régionale, une formule originale qui allie la convivialité et l'achat de proximité. Aujourd'hui, il existe plus de 30 marchés de solidarité qui offrent la souplesse de l'achat local sans intermédiaire via le commerce électronique. (Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires de l'Université Laval [DDSA] et Chaire UNESCO Alimentations du monde, 2015)

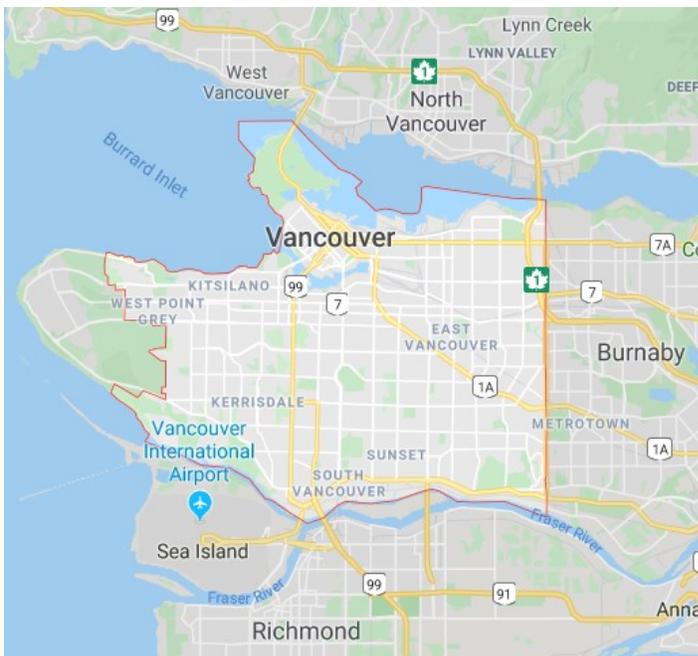
De manière générale, on assiste aujourd'hui à une éclosion de la commercialisation en circuit court, notamment par l'augmentation des marchés publics et fermiers. En effet, alors qu'on ne trouvait plus que 34 marchés publics au Québec en 1980, le MAPAQ en recense aujourd'hui 175 (Association des marchés publics du Québec [AMPQ] et MAPAQ, 2014; MAPAQ, 2018b). La vente directe à la ferme, l'autocueillette et la vente individuelle par internet font aussi partie des stratégies de plus de 5 082 d'exploitants agricoles, en rapprochant aussi les consommateurs des producteurs (MAPAQ, 2018b). Il existe aussi un enthousiasme grandissant pour les jardins collectifs et communautaires en milieu urbain. Par ailleurs, quelques municipalités ont récemment adopté des politiques en ce sens. C'est le cas de la municipalité de Saint-Lambert et de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, qui ont emboité le pas avec, respectivement, une politique en agriculture urbaine et politique de ville nourricière. (Municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville, 2017; Municipalité de Saint-Lambert, 2017) La ville de Saint-Bruno s'engage ainsi à créer les conditions propices à l'émergence d'un système alimentaire local et compte agir sur les cinq axes du système alimentaire (la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des matières résiduelles) afin d'assurer la durabilité de ce système essentiel à toute collectivité. (Municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville, 2017) Enfin, du côté des exploitations agricoles, la production biologique connaît un essor majeur dans la province. En 2018, on compte 2083 fermes biologiques, ce qui constitue une hausse de 29 % par rapport à 2017 (CARTV, 2019).

Bref, les éléments présentés dans ce chapitre ont permis d'illustrer comment le Québec s'intègre dans la tendance actuelle des SA fortement industrialisés et globalisés. Plusieurs éléments nous indiquent toutefois que la mobilisation vers une transition alimentaire est importante et qu'elle s'affirme dans un nombre d'initiatives à plusieurs échelles, pour la mise en place d'un SA plus durable.

3. SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES : INITIATIVES RECONNUES

La revue de littérature sur les SAD et SAT a permis d'identifier plusieurs territoires ayant entamé une démarche vers un système alimentaire plus durable. Les territoires sélectionnés pour le projet de fin d'études sont reconnus, cités dans la littérature et considérés comme étant chefs de file dans la transition alimentaire. Ainsi, la ville de Vancouver, l'État du Vermont et la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur seront présentés et analysés succinctement. Les initiatives existant dans ces trois zones, aussi variées soient-elles, ont été choisies dans le but d'analyser et de comparer l'ancrage territorial avec le territoire du Memphrémagog bien que ces territoires ne soient pas identiques en termes de démographie, de climat et de géographie, par exemple. La diversité des exemples illustre notamment qu'il est possible d'entreprendre un projet de SAD à diverses échelles territoriales.

3.1 Ville de Vancouver



La ville de Vancouver est une ville portuaire située sur la partie continentale de la Colombie-Britannique. La région côtière métropolitaine du Grand Vancouver est la troisième en importance au Canada. Vancouver jouit d'un climat océanique tempéré. La ville est connue dans le monde entier comme une attraction touristique populaire et l'un des meilleurs endroits pour vivre dans le monde en termes de qualité de vie. (City of Vancouver, s. d.; Mercer, 2019)

Figure 3.1 Carte de la Ville et la région métropolitaine de Vancouver (tiré de : Google Maps, 2020)

À bien des égards, le SA de Vancouver est déjà très développé. Les projets alimentaires tels que les jardins communautaires, les marchés de producteurs, les fermes urbaines, l'apiculture, les poules urbaines et d'autres projets alimentaires communautaires n'ont jamais été aussi importants auparavant qu'ils le sont à l'heure actuelle (City of Vancouver, 2013a; Valley et Wittman, 2019). Néanmoins, en dépit de la solide base d'actifs, un nombre notable de lacunes et de vulnérabilités subsistent. D'une part, les conditions

socio-économiques et démographiques varient considérablement selon les quartiers. D'autre part, la ville fait face à des enjeux socio-économiques aussi observables dans le reste du pays, soit l'écart croissant entre les revenus, la polarisation sociale, le manque de logement abordable, l'augmentation de la pauvreté et de la faim ainsi que des maladies évitables comme l'obésité. Ces enjeux se conjuguent à des problèmes mondiaux, y compris les changements climatiques, les pertes de terres agricoles et l'éloignement grandissant des divers acteurs des chaînes d'approvisionnement alimentaire. (City of Vancouver, 2013a)

En 2003, le Conseil municipal de Vancouver, pour s'orienter vers un SA juste et durable, a créé le *Vancouver Food Policy Council* (City of Vancouver, 2013b). Depuis, les politiques et les programmes alimentaires de Vancouver ont pu voir le jour et progresser. Le tableau ci-dessous regroupe quelques informations pertinentes sur la ville de Vancouver et son SA.

Tableau 3.1 Portrait de la Ville de Vancouver (tiré de : City of Vancouver, 2013a, 2014, s. d.; Metro Vancouver, 2019; Ministry of Agriculture, 2014; Vancouver Farmers Markets, 2018)

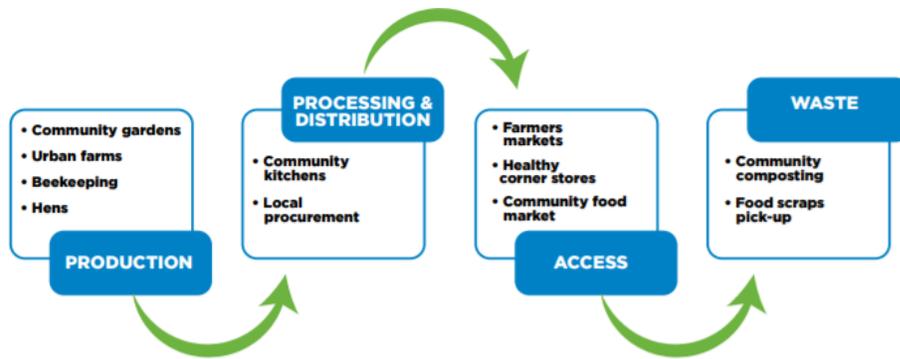
PORTRAIT DE LA VILLE DE VANCOUVER	
Population	631 486 habitants
Superficie	114,97 km ²
Région administrative	Le district régional du Grand Vancouver (Metro Vancouver)
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - La région métropolitaine de Vancouver compte 60 893 ha dans la Réserve de terres agricoles (RTA), qui représente 22 % de l'assise territoriale de la région. - La région métropolitaine compte 2 821 fermes. - Le fourrage et les pâturages sont les cultures les plus courantes (49 %), les baies arrivent au deuxième rang (29 %), suivies des légumes (14 %). - La taille moyenne des fermes de la région de Vancouver est de 20 ha, ce qui est typique des fermes près des zones urbaines. - L'agriculture dans la région fournit des emplois directs à plus de 8 000 personnes et a généré plus de 789 millions de dollars en recettes agricoles annuelles brutes en 2010. - L'augmentation des cas de lotissement des terres agricoles crée des lots plus petits et menace la viabilité de l'agriculture. - Le tout premier marché fermier de Vancouver a eu lieu en 1995. Il y a maintenant neuf marchés fermiers dans toute la ville. - Vancouver compte 97 jardins communautaires avec plus de 3 900 parcelles dans les zones municipales, les parcs, l'école et les terrains privés. - La cuisine de rue de Vancouver compte 103 fournisseurs représentant un large éventail de pays et cultures.

Ainsi, le conseil municipal de Vancouver et le *Vancouver Park Board* ont collaboré à l'élaboration de politiques alimentaires directement liées à la durabilité de la ville et au dynamisme des quartiers. Parmi

les plus grandes étapes franchies depuis 2003, mentionnons les suivantes : lignes directrices pour l'apiculture urbaine; charte alimentaire de Vancouver; subventions pour soutenir les réseaux alimentaires de quartier; initiative pour les parcelles de jardins; lignes directrices pour l'élevage des poules en milieu urbain; programme de collecte des déchets alimentaires; politique du Marché des agriculteurs; agrandissement du programme d'aliments vendus sur la voie publique; plan d'action d'alimentation locale; subvention pour soutenir l'agriculture urbaine. (City of Vancouver, 2013a)

En 2013, les acteurs de la gouvernance alimentaire procèdent à l'unification et à la coordination des politiques alimentaires dans la *Vancouver Food Strategy*, une stratégie qui : intègre les politiques individuelles dans une approche mieux coordonnée; aide la ville à relever pleinement ses défis alimentaires; aligne les objectifs du SA sur les plans et les processus plus généraux de la ville; rend facilement accessible des aliments nutritifs et produit localement. (City of Vancouver, 2013a) Dès lors, la ville reconnaît que la réussite d'un SAD repose sur des liens solides entre politique alimentaire, planification et activités sur le terrain.

La stratégie alimentaire de Vancouver est donc la feuille de route qui aide les gouvernements municipaux à intégrer l'éventail complet des questions liées au SA urbain dans un cadre stratégique unique qui comprend la production alimentaire, la transformation, la distribution, l'accès et la gestion des déchets alimentaires (City of Vancouver, 2013a). La stratégie alimentaire de Vancouver présente une vision d'un SA qui profite à la communauté et à l'environnement. Elle énonce l'engagement de la ville à l'égard de l'élaboration d'une politique alimentaire municipale coordonnée et anime l'engagement et la participation de la collectivité aux conversations et aux actions liées à la sécurité alimentaire (City of Vancouver, 2007). Bien que de nombreux intervenants participent à un SA local et durable, la ville admet jouer un rôle clé dans le processus grâce à la coordination, aux partenariats et subventions, aux politiques et aux règlements, à l'éducation et à la promotion d'un SAD (City of Vancouver, 2013a). Les objectifs de la stratégie portent sur cinq domaines d'intervention : production alimentaire; transformation et distribution des aliments; accès à la nourriture; autonomisation des résidents; gestion des déchets alimentaires. Par ailleurs, la ville octroie depuis 2019 une subvention spécifique aux projets SAD (City of Vancouver, 2019). Concrètement, le plan stratégique 2020 de Vancouver est d'accroître les actifs alimentaires de la ville et des quartiers d'au moins 50 % par rapport au niveau de 2010 dans les catégories suivantes : jardins communautaires, vergers urbains, fermes urbaines, marchés fermiers et communautaires, cuisines collectives, compostages collectifs et carrefours alimentaires. (City of Vancouver, 2014)



La figure 3.2 illustre les composantes de la stratégie alimentaire de Vancouver ainsi que les liens et les activités qui en font partie.

Figure 3.2 Vancouver Food Strategy (tiré de : City of Vancouver, 2013b)

3.2 L'État du Vermont

Le Vermont est un État du nord-est des États-Unis. Sa capitale est Montpelier et sa plus grande ville est Burlington. Il compte parmi l'un des plus petits États américains, tant en superficie (24 923 km²) qu'en nombre d'habitants (623 657 habitants). Le Vermont est considéré comme très rural : huit villes seulement, sur un total de 225, dépassent les 10 000 habitants. Le climat est de type continental et les paysages sont composés de forêts et de montagnes, dont les Montagnes-Vertes, et de plusieurs étendues d'eau, dont le lac Champlain. (Vermont Department of Health, 2018)



L'économie du Vermont a constamment été liée à l'agriculture, aux ressources naturelles et à l'environnement. Conséquemment, les enjeux de la mondialisation du SA pèsent grandement sur le développement économique et l'avenir de l'agriculture dans l'État (Bittermann, 2007). La perte d'exploitations laitières, l'augmentation des coûts de l'énergie et des aliments, la volatilité des prix des marchés, la concurrence mondiale et les changements climatiques ne sont que quelques-uns des défis qui touchent le SA Vermontois (Vermont Sustainable Jobs Fund [VSJF], 2018a). Cela dit, il y a aussi de nombreux signes d'expansion et d'opportunités, en particulier pour les exploitations agricoles diversifiées et biologiques.

Figure 3.3 Carte de l'État du Vermont (tiré de : Visit New England, 2020)

D'abord, dès le début des années 2000, un mouvement grandissant en faveur de l'agriculture durable prend son essor dans le petit État de la Nouvelle-Angleterre. En 2005, le *Vermont Agency of Agriculture, Food and Markets* comptait 62 marchés publics actifs, ce qui représentait, déjà à l'époque, un accès pour chaque tranche d'environ 10 000 habitants (Bittermann, 2007). Cet engouement a favorisé l'augmentation de la production et de la consommation d'aliments locaux, de la transformation à valeur ajoutée et de la diversification des exploitations agricoles (Bittermann, 2007; Rosenfeld, 2010). Alors que les chiffres témoignent d'une forte diminution du nombre de fermes engagées dans les circuits courts aux États-Unis, depuis 2012, le Vermont se classe au premier rang de l'indice locavore, un indicateur de la disponibilité et de la consommation des aliments produits localement mesuré par la présence par habitant de marchés fermiers et de paniers biologiques ASC ainsi que par la quantité de nourriture produite et vendue localement dans chaque État, par tous les canaux (O'Hara et Benson, 2019; Stroling of the Heifers, 2019). Le tableau 3.2 ci-dessous regroupe quelques informations sur le Vermont et son SA.

Tableau 3.2 Portrait de l'État du Vermont (tiré de : USDA, 2018b, 2018a; Vermont Department of Health, 2018; VSJF, 2018, 2019)

PORTRAIT DE L'ÉTAT DU VERMONT	
Population	623 657 habitants
Superficie	24 923 km ²
Région	Nouvelle-Angleterre
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Le Vermont compte 6 800 entreprises agricoles. - Le Vermont est le premier producteur de sirop d'érable aux États-Unis, avec près de 2 millions de gallons par année, ce qui représente près de la moitié de la production totale de sirop du pays. - L'élevage laitier surpasse tous les autres élevages. Environ 900 fermes produisent plus de 470 millions de dollars de lait chaque année, ce qui représente environ les deux tiers de toute la production agricole de l'État. - On y trouve une variété de cultures, dont les pommes, le miel, le maïs, les sapins de Noël, etc. - 800 nouvelles fermes et entreprises alimentaires nettes ont été créées entre 2009 et 2016. - Le nombre total d'acres de production agricole est demeuré relativement stable entre 1997 (1 262 155 acres) et 2012 (1 251 713 acres). - La superficie moyenne des fermes est de 177 acres. - Le <i>Vermont Land Trust</i> a permis de conserver environ 23 000 acres de terres agricoles entre 2009 et 2016. - Le Vermont compte plus d'une centaine de marchés fermiers et de carrefours alimentaires (<i>food hub</i>) sur son territoire. - La transformation alimentaire est la deuxième industrie d'importance du secteur manufacturier du Vermont.

On peut également dire que le petit territoire du Vermont s'est doté d'une grande vision pour renforcer son SA. En 2009, les membres d'organismes, dont *Vermont Businesses for Social Responsibility* et *Rural Vermont*, et un certain nombre de législateurs d'États ont élaboré un nouveau programme d'investissement et de développement du SA qui a obtenu une approbation législative (*Rural Vermont*, s. d.; *Vermont Businesses for Social Responsibility*, s. d.; VSJF, 2013b). La législation habilitante *Farm to Plate Investment Program* après avoir été approuvé, a ensuite chargé le *Vermont Sustainable Jobs Fund* (VSJF), en consultation avec le *Vermont Sustainable Agriculture Council*, de créer un plan stratégique s'étendant de 2010 à 2020, permettant la création et la mise en œuvre d'un programme alimentaire durable de la ferme à l'assiette à l'échelle de l'État. (*The Sustainable Jobs Fund Program*, s. d.; University of Vermont, s. d.; VSJF, 2015a)

Le plan stratégique *Farm to plate* (F2P) est basé sur un large éventail de travaux qui implique la cueillette, l'étude et l'analyse de données des différentes composantes du SA sur le territoire. Les trois principales cibles sont les suivantes : accroître le développement économique dans le secteur agroalimentaire du Vermont; créer des emplois dans l'économie alimentaire et agricole; améliorer l'accès à des aliments locaux sains pour tous les Vermontois (VSJF, 2013b). Selon plusieurs spécialistes, F2P est le plan de SAD le plus complet de tous les États du pays, à l'échelle de l'État, et le premier du genre dans la région de la Nouvelle-Angleterre. (VSJF, 2019b)

Le plan comprend 25 objectifs et des douzaines de stratégies et indicateurs sur les thèmes suivants : consommation locale totale; consommation institutionnelle; problèmes de santé liés à l'alimentation; dépenses de production agricole; terres en agriculture; impacts environnementaux, production alimentaire; durabilité de l'industrie laitière; viabilité de la ferme; littéracie alimentaire; infrastructure de traitement; infrastructure de distribution; disponibilité des aliments locaux; gestion des éléments nutritifs; accès à la nourriture; possibilités d'éducation; emplois et établissements; salaire décent et lieux de travail sécuritaires; planification des activités et assistance technique; accès aux capitaux; mobilisation des ressources financières; efficacité et énergies renouvelables; réglementation équilibrée; leadership de l'État; coordination stratégique (VSJF, 2013b)

La figure 3.4 de la page suivante illustre la stratégie alimentaire F2P du Vermont. Les différents maillons de la chaîne, les secteurs qui sont parties prenantes et les enjeux du SA y sont clairement représentés.

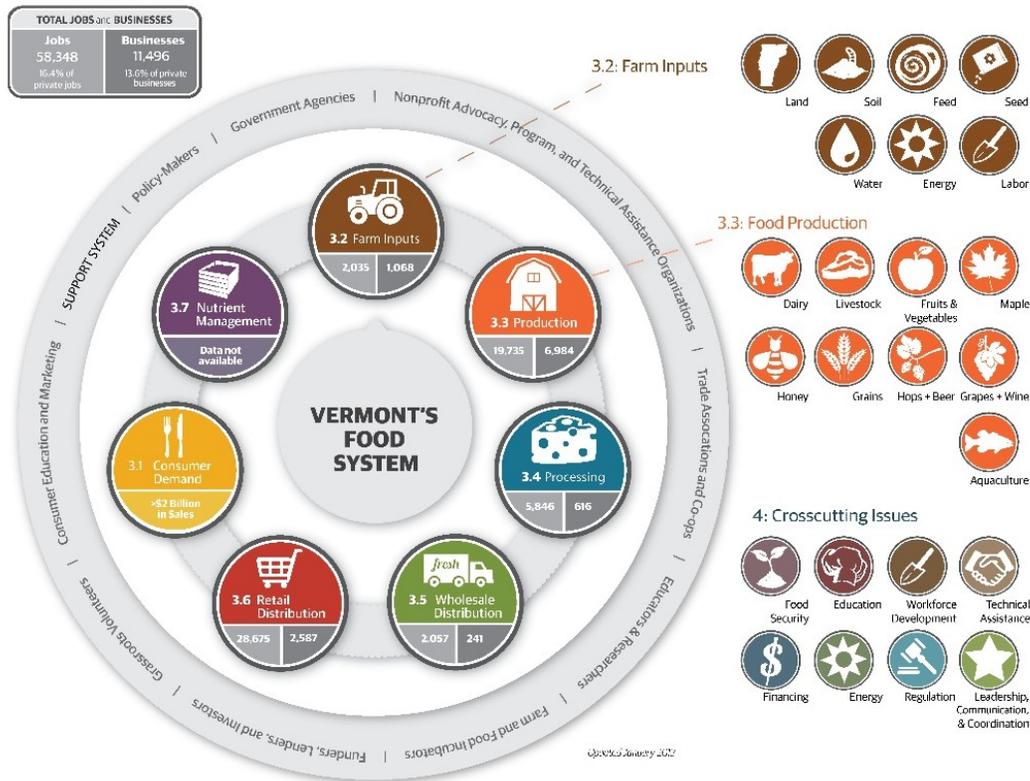


Figure 3.4 Vermont Farm to Plate Strategy (tiré de : VSJF, 2013c)

Les données recueillies par VSJF (2018) illustrent que le programme du Vermont a permis de développer considérablement le secteur alimentaire en favorisant entre autres 6 559 emplois directs et l'éclosion de 742 fermes et entreprises alimentaires dans les dix dernières années. Les investissements effectués dans le SA local ont également contribué à une augmentation de 747,1 millions de dollars du produit intérieur brut. De plus, le pourcentage de ménages du Vermont souffrant d'insécurité alimentaire a chuté de 13,2 % à 9,8 % entre 2010 et 2017. (VSJF, 2018)

Selon Rosenfeld (2010), la force principale du Vermont réside dans la concentration géographique de producteurs, d'entreprises, de fournisseurs et d'institutions bien ancrés dans les SA et dans les principes de durabilité. Alors que l'emploi agricole aux États-Unis diminue continuellement, passant de 3,4 % en 1981 à 1,8 % en 2002, le Vermont, à l'inverse est resté dominé par de petites fermes familiales et a donc pu répondre à la demande croissante d'aliments biologiques et locaux et répondre aux préoccupations relatives aux effets de l'agriculture industrielle sur l'environnement, la santé publique et les économies locales. (Rosenfeld, 2010)

3.3 La région de Provence - Alpes - Côte d'Azur et le village de Correns

La région de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), en France, est d'une superficie de 31 400 km², elle est bordée par la Méditerranée au sud et s'étend, d'est en ouest, du Rhône à la frontière italienne. La région de PACA se caractérise par un climat méditerranéen au niveau de la côte et par un climat montagnard un peu plus froid en fonction de l'altitude à l'intérieur des terres.



PACA compte près de cinq millions d'habitants, ce qui en fait la septième région de France la plus peuplée. La géographie, l'exode rural et l'industrialisation font que la population est aujourd'hui très inégalement répartie dans la région. En effet, la majorité des habitants se concentrent sur 10 % du territoire. Le littoral abrite ainsi 80 % de la population de la région ainsi que les plus grandes villes régionales : Marseille, Nice, Toulon. La population de PACA est aussi très urbanisée, avec un taux de 94,3 % et une périurbanisation très prononcée. (RESOLIS, 2016a)

Figure 3.5 Carte de la région de PACA (tiré de : Biau et Besson, 2012)

L'urbanisation et la géographie du territoire provoquent une forte concurrence entre les divers usages du sol ce qui entraîne une diminution importante des superficies cultivables dans la région. En effet, entre 1970 et 2000, la surface agricole productive a été réduite de 20 %. (Biau et Besson, 2012; Réseau Rural PACA, s. d.a). La région de PACA souffre d'un déficit d'emplois et d'un taux de chômage très élevé. En effet, 15,7 % des habitants de PACA vivent sous le seuil de la pauvreté. Cela entraîne des effets sur l'accroissement des inégalités et la réduction de la qualité de vie, notamment en matière de surpopulation et d'accessibilité au logement. (Biau et Besson, 2012) En revanche, l'alimentation méditerranéenne de PACA révèle l'indice de taux d'obésité le plus bas de France (11,7 % contre 15 % au niveau national). (RESOLIS, 2016a) Le tableau 3.3 de la page suivante regroupe quelques informations pertinentes sur la région de PACA et son SA.

Tableau 3.3 Portrait de la région de PACA (tiré de : Biau et Besson, 2012; Chambre régionale d’Agriculture PACA et d’agriculture, 2019; direction régionale de l’Alimentation de l’Agriculture et de la Forêt, et Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation, 2018; Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation et Service régional de l’information statistique et économique [SRISE], 2019; RESOLIS, 2016)

PORTRAIT DE LA RÉGION DE PACA	
Population	4 860 493 habitants
Superficie	31 400 km ²
Région	PACA est formée de six départements : les Alpes-de-Haute-Provence; les Hautes-Alpes; les Alpes-Maritimes; les Bouches-du-Rhône; le Var; le Vaucluse.
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - La région PACA compte 20 340 exploitations agricoles. - L’industrie agroalimentaire emploie 41 360 personnes. - L’agriculture de la région est diversifiée : viticulture (Côtes-du-rhône, Côtes-de-Provence), maraîchage (Vaucluse), primeurs (Var), fleurs à parfums (Côte d’Azur), riziculture (Camargues). - La viticulture, les fruits et l’élevage ovin et caprin se placent aux trois premiers rangs en termes d’orientation économique et du nombre d’exploitations. - Une variété de cultures sont également produites dans la région, y compris des plantes à parfum et autres grandes cultures, des légumes, des olives, des fleurs. - L’agriculture biologique est en constante augmentation et compte 3 552 exploitations en 2018 (4^e rang en France). - 37 établissements de l’enseignement agricole sont impliqués dans les plans nationaux du projet agroécologie. - 800 000 hectares de superficie agricole sont utilisés, la région de PACA détient plus de 3 % de la surface agricole nationale. - Réduction de 20 % de la surface agricole productive entre 1970 et 2000. - La région exporte principalement des huiles essentielles et du vin (75 % du total des exportations).

Depuis près de 10 ans, la région PACA est en tête des régions françaises pour la part des surfaces agricoles en agriculture biologique. En effet, près de 13 % de la surface agricole est certifiée en culture biologique (contre 3,6 % en moyenne sur le territoire national). (Chambre régionale d’Agriculture PACA et d’agriculture, 2019; direction régionale de l’Alimentation de l’Agriculture et de la Forêt, et Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation, 2018; RESOLIS, 2016) La région PACA se classe seconde au pays pour les surfaces en vignes et la troisième pour les fruits et les légumes frais. De plus, la région emploie plus de 20 % de la main-d’œuvre agricole de la France. (RESOLIS, 2016a) Depuis les années 2000, beaucoup d’initiatives de commercialisation alimentaire de la région se développent sur le principe de circuits courts et celui des marchés de proximité (points de vente collectifs, marchés, vente à la ferme, paniers ASC). On compte actuellement plus de 160 acteurs qui participent à environ 350 circuits. Ainsi, plus d’un tiers des exploitations agricoles commercialisent des produits en circuits courts; cela inclut notamment l’approvisionnement local dans la restauration scolaire. (RESOLIS, 2016a) En 2013, la création de

l'Observatoire des circuits courts, une initiative du conseil régional de PACA, a également facilité la multiplication d'initiatives et de partenariats locaux, ce qui témoigne de l'engouement pour la construction d'un SAD dans la région (InPACT, 2019). De la même manière, portée par l'Association des Régions de France (ARF), la région de PACA a aussi indiqué sa volonté de remettre le développement territorial au cœur de l'évolution du SA par la Déclaration de Rennes, intitulée « Pour des systèmes alimentaires territorialisés ». (ARF, 2014; RESOLIS, 2016)

En 2014, l'alimentation saine, durable et territorialisée devient une priorité dans les politiques publiques de la France avec l'inclusion de l'article 39 dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (*Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt*). Ainsi, la loi prévoit l'élaboration de Projets alimentaires territoriaux (PAT), définis comme des projets globaux visant à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale, la protection de l'environnement et la santé des populations. À l'échelle de la France, on souhaite voir se concrétiser quelque 500 PAT, élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire, à l'horizon 2020. (Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, 2015; Réseau Rural PACA, s. d.b)

Depuis l'intégration de l'ancrage territorial à la loi, les chercheurs de l'association RESOLIS ont répertorié une multitude des stratégies innovantes dans tout le territoire français (RESOLIS, 2015). Ainsi, la région de PACA se distingue notamment par la mise en place d'outils et de dispositifs de concertation qui ont favorisé le partage de connaissances et l'augmentation en qualité des projets. Par exemple, le Réseau Rural PACA et l'Observatoire régional des circuits courts ont piloté un groupe de travail duquel, en 2015, sont nées une définition et une stratégie alimentaires régionales. (Mundler et Laughrea, 2015; Réseau Rural PACA, s. d.b) La stratégie est portée par un ensemble de valeurs communes et un plan d'action. Les axes prioritaires incluent le foncier, le dynamisme agricole global et la réponse aux besoins alimentaires. La démarche présentée implique des moyens d'intervention et d'animation collaboratifs, des partenariats élus/agriculteurs ainsi que l'inclusion de la société civile. De fait, le Réseau Rural PACA propose une définition du système alimentaire territorialisé reposant sur sept composantes clés : valeurs propres; action systémique; gouvernance partagée; gestion participative; moyens; coopération interterritoriale; dimension humaine et conviviale. (Réseau Rural PACA, s. d.b) Des producteurs aux consommateurs en passant par les distributeurs et les institutions territoriales, il y a aujourd'hui un réel engouement pour une territorialisation du SA en région PACA. Par ailleurs, en réponse à l'urgence climatique, le Plan Climat 2018 régional comprend aussi plusieurs objectifs de développement des circuits courts. (Région Sud - PACA, 2018)

Dans le même ordre d'idée, les initiatives en place témoignent de l'engagement des diverses parties prenantes à porter des stratégies de développement avec une vision systémique de la question alimentaire sur leur territoire (RESOLIS, 2016a). C'est le cas par exemple du PAT de la Métropole Aix-Marseille Provence et du Pays d'Arles qui allie 121 communes à construire un SAD à travers une démarche partenariale de co-construction très ambitieuse en termes de superficie, de population et d'enjeux (Pôle d'équilibre territorial et rural [PETR] du Pays d'Arles et Métropole Aix-Marseille-Provence, 2019).

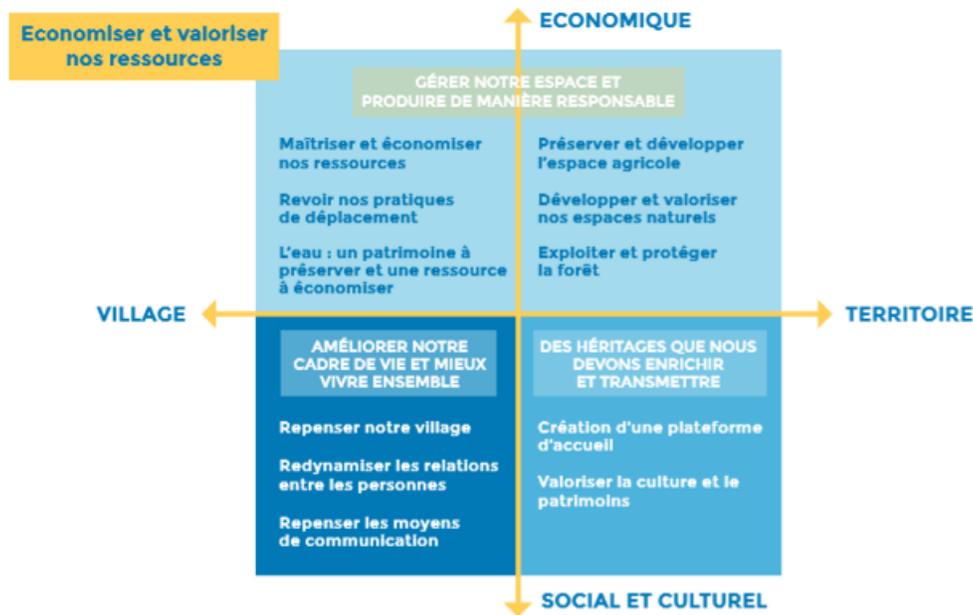


Figure 3.6 Projet alimentaire territorialisé de Correns en PACA (tiré de : RESOLIS, 2016a)

Enfin, Correns, un modeste village de 900 habitants de la commune du Var, se distingue par le passage à la culture biologique sur l'ensemble de la commune par stratégie de développement durable originale et participative (RESOLIS, 2016a). Celle-ci lui a valu les honneurs du premier village bio en France. La figure 3.6 ci-dessus illustre les principaux objectifs la démarche de Correns. La stratégie de Correns repose sur quatre grandes valeurs : économiser les ressources, gérer l'espace et produire de façon responsable, améliorer le cadre de vie et mieux vivre ensemble et enrichir et transmettre nos héritages. Compte tenu de son originalité, le projet de Correns sera analysé au chapitre 5 comme exemple représentant la région de PACA.

4. ÉTUDE DE CAS : LA MRC MEMPHRÉMAGOG

Un survol de la littérature a été réalisé afin de dresser un bref portrait du SA de la MRC de Memphrémagog. Cette section s'intéresse d'abord au contexte global de la MRC ainsi qu'aux secteurs de la production, de la transformation, de la distribution et des circuits courts. Les enjeux de la sécurité alimentaire et du cycle de vie des aliments sont ensuite présentés. Enfin, la dimension gouvernance conclut le chapitre avec la présentation des principaux documents orientant les décisions sociales ainsi que les politiques de l'alimentation et du développement sur le territoire. Les données recueillies proviennent principalement des publications de la MRC ainsi que d'autres sources, études et statistiques sur la production bioalimentaire au Québec en guise de comparaison. Cette section comporte ses limites puisqu'elle est confrontée à l'absence de données sur certains aspects, notamment sur l'offre et l'intérêt en regard à des aliments plus sains et cultivés dans le respect de l'environnement sur le territoire de la MRC. Ainsi, ce portrait n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais il permet toutefois de mettre en lumière les grandes lignes du SA du territoire à l'étude.



Figure 4.1 Carte MRC de Memphrémagog (tiré de : MRC de Memphrémagog, 2019)

4.1 Portrait du système alimentaire

La MRC Memphrémagog est située à la limite ouest de la région administrative de l'Estrie. Elle est bordée par la frontière américaine sur 35 km. Le territoire de 1323 km² accueille 17 municipalités représentant 51 614 habitants. Considérée comme rurale, la MRC se retrouve au 7^e rang du Québec en termes de densité de population. La ville de Magog accueille plus de la moitié des habitants avec une population de 27 205. Le territoire de la MRC de Memphrémagog se démarque par la qualité de ses paysages composés notamment de la chaîne de montagnes appalachienne passant du nord au sud. (MRC de Memphrémagog, 2019a)

Les nombreux lacs et cours d'eau, dont les lacs Memphrémagog et Massawippi, sont importants dans le développement économique et touristique de la MRC et demeurent l'essence d'une qualité de vie unique largement reconnue. De plus, l'hydrographie, avec ses milieux humides à la fois nombreux et

remarquables, soutient une biodiversité riche et approvisionne un bon nombre de résidents du territoire en eau potable. De la même manière, la forêt, qui couvre 65 % de la superficie du territoire, constitue une ressource précieuse et un attrait touristique majeur dans la région. (MRC de Memphrémagog, 2019a) Le tableau 4.1 ci-dessous regroupe quelques informations sur la MRC de Memphrémagog et son SA.

Tableau 4.1 Portrait de la MRC Memphrémagog (tiré de : ISQ, 2015; MAPAQ, 2007; MRC de Memphrémagog, 2014a, 2014b, 2019d; UPA, 2015b)

PORTRAIT DE LA MRC MEMPHRÉMAGOG	
Population	51 614 habitants
Superficie	1 317 km ²
Région Administrative	Etrie - 05 (composé des MRC : Coaticook, Haut Saint-François, Sherbrooke, Val St-François, Les Sources, Le Granit)
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - La MRC compte environ 246 entreprises agricoles (ayant déclaré des revenus agricoles). - Le nombre d'individus producteurs dans la MRC est de 400. - Les principales productions sont les suivantes : bovin de boucherie, horticulture, culture des grains (grandes cultures). - La MRC se classe au premier rang en Estrie pour les revenus en ce qui concerne les productions de fruits, au deuxième rang pour les volailles et les chevaux et au troisième rang pour l'horticulture ornementale. - La MRC détient le premier rang en Estrie pour l'agrotourisme avec plus de 12 entreprises (recensées par le MAPAQ), soit 26 % de toute l'offre estrienne. - On y trouve une variété d'élevage, y compris la production laitière, le secteur bovin, ovin et porcin. - La superficie de culture dans la MRC a diminué de 15,6 % de 2000 à 2010, soit de 10 149 ha à 8 561 ha. - La zone verte représente 70 090 ha desquelles 15 % sont utilisées. - 8 % de la production agricole se fait de façon biologique. - La MRC compte neuf marchés publics. - La production de boissons alcoolisées constitue la première industrie d'importance en transformation alimentaire. Le domaine du commerce et de la restauration se classe au deuxième rang quant au nombre de détaillants.

4.2 Production, territoire et environnement

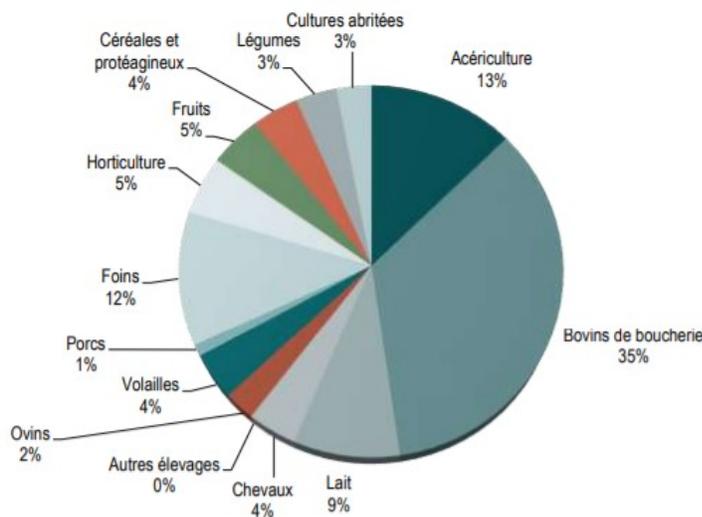
L'occupation, la valorisation et la protection du territoire agricole sont un gage de durabilité des SA. En ce sens, il est souhaitable de mettre en valeur la productivité du territoire et de considérer la part de l'agriculture comme une composante essentielle à la pérennité d'un territoire et à la résilience des communautés. (Vivre en ville, 2014)

En ce qui a trait d'abord à la production, l'UPA compte environ 246 exploitations enregistrées dans la MRC de Memphrémagog, soit près de 10 % des exploitations de la région de l'Estrie (MAPAQ, 2010;

UPA, 2015a). L'est du territoire accueille 60 % de ces entreprises. Par ailleurs, la Ville de Magog compte le plus grand nombre d'exploitations agricoles sur le territoire avec 31 entreprises. Les revenus agricoles déclarés au MAPAQ en 2010 totalisaient un peu plus de 28 millions de dollars dans la MRC de Memphrémagog. (MRC de Memphrémagog, 2014a)

La figure 4.2, ci-dessous, montre les différents types de production présents dans la MRC en fonction du revenu déclaré. On constate que les revenus issus de la production animale constituent les principaux revenus d'une majorité (73 %) de producteurs. Les producteurs de bovins de boucherie se placent au premier rang (35 %), suivis des producteurs laitiers (9 %). (MRC de Memphrémagog, 2014a)

Les plantes fourragères et les pâturages constituent les principales productions végétales (16 %). Cela dit, les données contenues dans le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révèlent une baisse de



la production de foin et de céréales, dont l'avoine, l'orge et le blé. À l'inverse, la superficie de culture du soya a connu une variation positive considérable (217,4 %) entre 2010 et 2017. Les secteurs de productions des fruits et légumes et de l'horticulture sont aussi en augmentation. L'acériculture, production bien implantée sur le territoire, est également en essor. (MRC de Memphrémagog, 2014a)

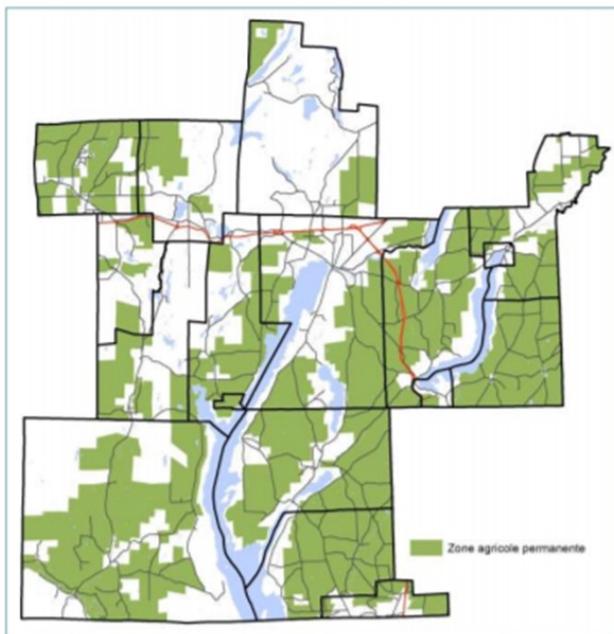
Figure 4.2 Répartition des types de production chez les exploitations agricoles enregistrées (tiré de : MRC de Memphrémagog, 2014a)

La diversité des types de production constitue une force pour un SAD sur le territoire (Vivre en ville, 2014). Mentionnons d'autant plus que, dans le portrait présenté, un producteur dont l'activité principale est l'élevage de bovins, par exemple, peut aussi générer des revenus secondaires issus de l'élevage de volaille, de la culture des céréales, des fruits et des légumes. En effet, la diversification des types de production est de plus en plus présente sur le territoire et on observe également l'émergence de nouvelles productions à plus petite échelle (MRC de Memphrémagog, 2014a). Malgré tout, les faibles revenus et l'endettement des producteurs sont responsables d'un grand nombre de fermetures d'entreprises agricoles (Équiterre, 2007). En effet, un sondage effectué dans la MRC révèle que 50 % des producteurs ont déclaré que les

activités agricoles leur procurent un revenu d'appoint et non un revenu principal (MRC de Memphrémagog, 2014a). Ce constat témoigne de la précarité des activités agricoles qui peuvent être abandonnées à tout moment, une menace constante pour l'avenir de la production alimentaire sur le territoire de Memphrémagog.

En ce qui a trait au territoire, la MRC se trouve fragmentée en deux régions naturelles. La première, à l'ouest, se distingue par un relief montagneux, moins propice à l'agriculture. La seconde, à l'est, est constituée de plateaux, alluvions et sédiments plus propices à l'agriculture. (MRC de Memphrémagog, 2014a) S'y retrouvent également les trois bassins versants suivants : rivières Saint-François, Missisquoi et Yamaska. D'ailleurs, la qualité du réseau hydrique demeure une préoccupation constante de la part des élus, des citoyens et des villégiateurs de la MRC. (MRC de Memphrémagog, 2014a) Enfin, l'important couvert forestier, qui occupe 68 % du territoire, est caractérisé par le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul. Ces boisés sont exclusivement de propriété privée. (MFFP, s. d.; MRC Memphrémagog, 2014a)

Près de la moitié (48,5 %) de la superficie totale de la MRC (144 407 ha) est située en zone agricole permanente (zone verte). Illustrée à la figure 4.3, celle-ci représente une superficie de 70 090 ha de

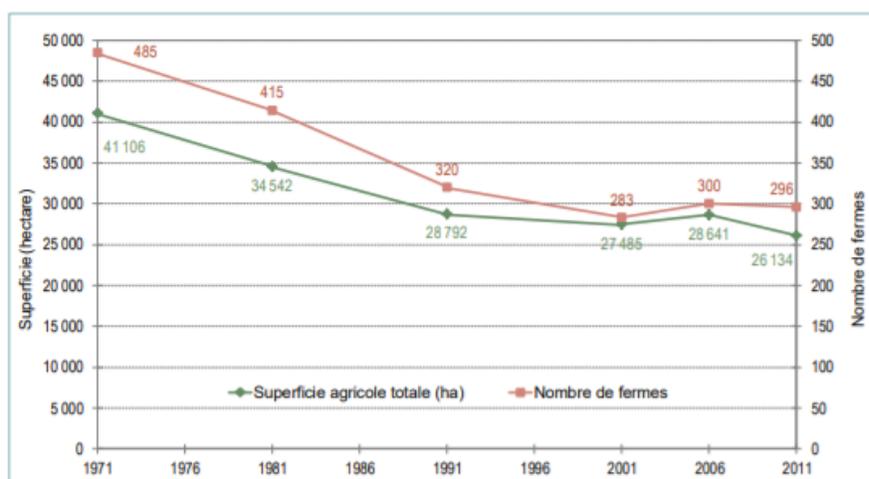


territoire. (MRC de Memphrémagog, 2014a) Cette superficie de production bénéficie du régime de protection du territoire agricole, ce qui assure la pérennité des activités dédiées à la pratique de l'agriculture tout en favorisant la protection et le développement des entreprises en zone agricole (*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*). Or, seulement 15 % de ce territoire, champs en culture et boisés inclus, est utilisé à des fins d'exploitations agricoles totalisant une superficie d'environ 21 671 ha (MAPAQ, 2007; MRC de Memphrémagog, 2014a).

Figure 4.3 Zone agricole permanente (tiré de : MRC de Memphrémagog, 2014a)

Toutes les municipalités de la MRC sont concernées par la zone agricole permanente. Pour plusieurs d'entre elles, la zone verte représente de 50 % à 75 % du territoire (MRC de Memphrémagog, 2014a). Ainsi, la productivité agricole constitue un aspect important de l'occupation et de la vitalité du territoire de la MRC et, de surcroît, du SA de la région. Il apparaît donc primordial que la vitalité du territoire agricole soit prise en compte dans le dynamisme économique et social des régions pour ainsi favoriser l'atteinte d'un SA plus durable (Équiterre, 2007; Vivre en ville, 2014).

Comme dans la plupart des régions du Québec, le paysage agricole de la MRC de Memphrémagog subit d'importants changements au fil du temps. Ces transformations se caractérisent notamment par une diminution des activités agricoles (MRC de Memphrémagog, 2014a). En effet, comme le démontre la figure 4.4 ci-dessous, la superficie agricole totale des fermes de la MRC, en 1971, représentait près de 50 000 ha.



Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture.

Figure 4.4 Évolution des fermes dans la MRC de Memphrémagog (tiré de : MRC de Memphrémagog, 2014a)

En 2011, cette superficie ne représentait pas plus de 26 000 ha sur le territoire. La superficie en culture a donc presque diminué de moitié en trente ans. Cette tendance est observable dans toute la province pour la même période. (Dupont, 2009; Vivre en ville, 2014)

Bien connue pour l'attrait de ses paysages, la MRC de Memphrémagog est aussi un milieu prisé des villégiateurs et des touristes. Conséquemment, le marché immobilier exerce une forte influence sur la valeur foncière et la valeur des terres agricoles (Équiterre, 2007; Groleau, 2017; Vivre en ville, 2014). La MRC a constaté une diminution importante du dynamisme agricole au fil des dernières décennies au profit du tourisme et de la villégiature. D'une part, la présence de terres en friche et de parcelles qui ne sont plus exploitées a été identifiée comme une menace pour l'attractivité et l'identité paysagère de la région (MRC de Memphrémagog, 2014a). D'autre part, l'augmentation du prix des terres et de la valeur des entreprises amène des difficultés d'établissement pour la relève agricole (Équiterre, 2007).

Dans le même ordre d'idée, l'absence de relève et la faible présence de jeunes au sein des entreprises agricoles laissent aussi entrevoir un affaiblissement du développement agricole dans la région pour les années à venir. En effet, en 2013, plus de 51 % des agriculteurs de la région ont 55 ans et plus (MRC de Memphrémagog, 2014a). Parallèlement, un sondage effectué par la MRC révèle que 78 % des répondants ont affirmé ne pas avoir identifié de relève ou avoir une relève incertaine (MRC de Memphrémagog, 2014a). Au moment d'écrire ces lignes, une tranche importante d'agriculteurs a franchi le cap de la soixantaine, un constat très préoccupant pour la suite des choses.

Depuis 2015, les services de L'Arterre, coordonné par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), jouent un rôle primordial dans la région grâce à un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires (MRC de Memphrémagog, s. d.b). Ce service privilégie l'établissement de la relève par la reprise de fermes, l'acquisition ou la location d'actifs, et la mise en place de partenariats (L'ARTERRE, s. d.). Dans une perspective de durabilité, ces services sont essentiels afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole sur le territoire de la MRC et au rayonnement d'un SAD.

D'un point de vue environnemental, il existe une variété de pratiques agricoles qui peuvent affecter positivement ou négativement l'environnement d'un territoire donné. Les SAD privilégient des modes de production soucieux de l'environnement et de la santé humaine tels que l'agriculture biologique (Équiterre, 2007; Vivre en ville, 2014). À cet égard, la MRC a enregistré une augmentation significative du nombre de producteurs détenant une certification biologique dans les dernières années. Dans tous les domaines d'activités confondus, environ 8 % de la production agricole de la MRC se fait de façon biologique (MRC de Memphrémagog, 2014a). Ces chiffres sont intéressants sachant que les fermes certifiées biologiques comptent pour seulement 2 % des fermes canadiennes et 4 % des fermes québécoises (MAPAQ, 2018e). C'est dans la catégorie fruits et légumes que l'on observe la plus forte tendance puisque 33 % des maraîchers de la MRC cultivent en biologique. De surcroît, les résultats d'un sondage effectué auprès des producteurs de la MRC, permettent de croire qu'il existe une plus grande proportion d'entreprises préconisant cette méthode de production puisque 27 % des répondants ont affirmé produire bio sans toutefois avoir de certification ou être reconnu par le MAPAQ (MRC de Memphrémagog, 2014a). Cela illustre bien que, malgré l'engouement des producteurs à adopter des pratiques plus soucieuses de l'environnement, de nombreux freins (financier, administratif, normatif) subsistent à la démarche de certification (Bilodeau, 2019; Dugas, 2013).

Dans un autre ordre d'idée, on assiste à l'augmentation des cultures OGM dans la MRC de Memphrémagog (MAPAQ, 2007, 2010). En effet, entre 2004 et 2010, la superficie en cultures OGM a augmenté de 170 %. Ainsi, les cultures OGM constituent désormais 76 % de toutes les superficies cultivées en maïs-grain et 64,6 % des superficies cultivées en soya de la MRC (MRC de Memphrémagog, 2014a). De plus, les superficies de culture du soya ont plus que triplé, passant de 114 ha à 457 ha depuis l'an 2000 (MAPAQ, 2010). Ce constat régional suit la tendance actuelle au Québec en matière d'OGM, sachant que les superficies de cultures génétiquement modifiées (GM) (canola, maïs, soya) s'étendent actuellement sur environ 614 730 ha et que 71 % du soya et 88 % du maïs produit sont GM (MAPAQ, 2019e). La situation est donc très préoccupante pour le territoire de la MRC, tant d'un point de vue environnemental qu'en matière de santé humaine. Comme il a été spécifié précédemment, les cultures génétiquement modifiées (GM) soutiennent un modèle agricole intensif, fortement dépendant des intrants pétroliers (ex. : pesticides, engrais chimiques, transports). Les pesticides utilisés peuvent persister dans l'environnement pendant plusieurs décennies et représentent une menace globale pour tout l'écosystème. L'usage de pesticides contribue à la contamination des écosystèmes aquatiques et des sols et il entraîne une réduction de la biodiversité et la destruction de populations d'insectes bénéfiques. L'intensification de ces pratiques pourrait être très dommageable pour les milieux naturels de la MRC de Memphrémagog dont dépend la production alimentaire. (Foley, 2013; Nations Unies, 2017)

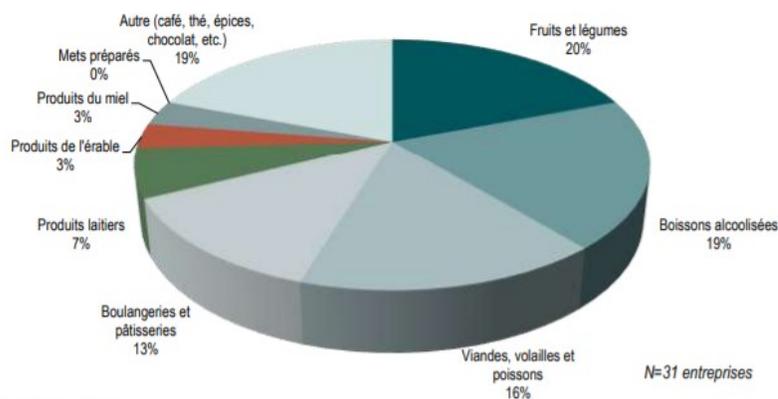
Bref, le territoire de la MRC accueille une variété d'entreprises agricoles qui contribuent à dessiner le paysage rural et à favoriser une économie diversifiée. Cela dit, le manque de relève et la précarité des revenus demeurent des enjeux majeurs dans la pérennité des activités agricoles sur le territoire. L'implantation de projets de plus petite taille ainsi que le maillage agricole ont été ciblés afin de diminuer le fardeau foncier des entreprises agricoles, afin de permettre le démarrage de nouveaux projets et d'assurer la mise en valeur des paysages de la région. À travers le PDZA 2015-2020, la MRC dit souhaiter également soutenir les modes de productions biologiques ou sans OGM et assurer l'aménagement durable des forêts (MRC de Memphrémagog, 2014a). Or, les données recueillies ne permettent pas d'établir qu'une telle transition est réellement en marche.

4.3 Transformation, distribution et mise en marché

Cette section présente d'abord les maillons de l'alimentation qui semblent plus visibles aux yeux du consommateur, soit ceux de la transformation et de la distribution alimentaire. La mise en marché des aliments est ensuite décrite en incluant les secteurs de l'agrotourisme et de l'attractivité territoriale.

4.3.1 Transformation

Le secteur de la transformation alimentaire regroupe les activités de fabrication des aliments, des boissons et du tabac. Ce secteur demeure le plus important employeur manufacturier au Québec et il est en plein essor. (MAPAQ, 2018c) La MRC de Memphrémagog suit cette tendance puisque, de 2004 à 2016, le nombre d'entreprises de transformation est passé de 20 à 31, ce qui représente une augmentation de 55 % (MRC de Memphrémagog, 2014a, 2016). La figure 4.5 illustre les différents secteurs d'activités de la transformation alimentaire à l'œuvre dans la MRC Memphrémagog en fonction du nombre d'entreprises.



boulangeries (13 %) occupent une grande part des entreprises. Plus récemment, l'industrie des boissons alcoolisées connaît une expansion importante dans la région. (MRC de Memphrémagog, 2014a)

Figure 4.5 Transformation alimentaire dans la MRC de Memphrémagog (tiré de : MRC de Memphrémagog, 2014a)

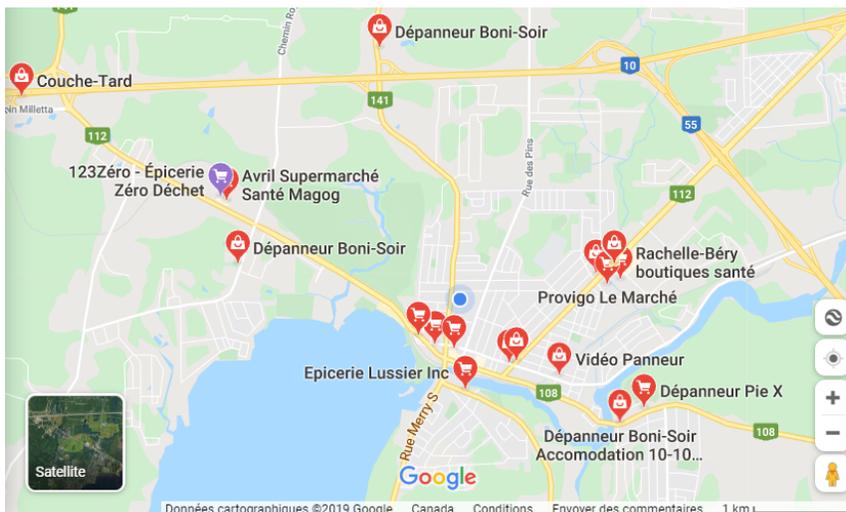
Du côté de l'emploi, le secteur manufacturier des aliments et boissons emploie environ 200 personnes, soit 4,12 % de l'emploi dans la MRC (MRC de Memphrémagog, 2014a, 2016). Les cinq secteurs fournissant la majorité des emplois sont les suivants : produits laitiers (8,1 %); viandes, volailles et poissons (10,9 %); fruits et légumes (12,7 %); boissons alcoolisées (17,1 %); autres produits d'origine végétale (38 %). Mentionnons qu'en 2005, la fermeture de l'usine de transformation des viandes Olymel a entraîné une perte d'environ 600 emplois dans la région. (MRC de Memphrémagog, 2014a)

La pénurie de main-d'œuvre au Québec affecte grandement le secteur bioalimentaire et demeure un des plus grands défis du secteur de la transformation. Bien que la robotisation des opérations semble être une partie de la solution pour gérer la croissance, les travailleurs professionnels demeurent essentiels dans la plupart des opérations. (Bourdon, 2018; MAPAQ, 2019h) En Estrie, c'est le cas par exemple des professionnels de boucherie et charcuterie dont on manque clairement dans l'industrie (Goupil, 2017). En ce sens, le service de développement économique Entreprendre Memphrémagog a été mis sur pied pour

offrir des solutions à la pénurie de main-d'œuvre qui peut affecter les entreprises de la région (Entreprendre Memphrémagog, 2020; MRC de Memphrémagog, 2020).

4.3.2 Distribution

En ce qui concerne le maillon de la distribution de l'offre alimentaire, les grandes bannières traditionnelles dominent largement la distribution dans la MRC Memphrémagog. Selon ce qu'on peut observer à travers le Québec, ces bannières détiennent 70 % des ventes du commerce au détail (MAPAQ, 2015). Au moment de la rédaction, à l'aide du localisateur *Google Maps*, nous avons pu dénombrer au moins 5 entreprises de distribution alimentaire, dites traditionnelles, dans la zone magogoise (Google Maps, 2019). Celles-ci sont les suivantes : IGA Express Magog; IGA Extra Marché Gazaille; Provigo Le Marché; Métro Plus Plouffe; Marché Végétarien Magog. À celles-ci s'ajoutent 2 bannières consacrées à l'alimentation naturelle et biologique, soit Rachelle-Béry boutiques Santé (bannière appartenant à Sobeys Québec) et Avril Supermarché Santé Magog. Bien que les magasins non spécialisés en alimentation tels que Walmart et Tigre géant ainsi que les grands entrepôts comme Costco (à Sherbrooke), ne soient pas identifiés sur cette carte, ceux-ci saisissent une part considérable du marché régional. À l'échelle du Québec, ces derniers récoltent environ le quart des ventes en alimentation (MAPAQ, 2015). Le localisateur a également permis d'identifier une myriade de petites entreprises (dépanneurs, épiceries spécialisées et zéro déchet) se partageant la distribution d'aliments sur de plus petites surfaces dans la ville (Google Maps, 2019). Il serait



très intéressant de faire le même exercice dans les 17 autres municipalités de la MRC afin de vérifier si on y trouve un portrait similaire en matière d'offre alimentaire. Nous y reviendrons à la section 4.4 sur la santé et la sécurité alimentaire.

Figure 4.6 Localisation des principaux lieux de distribution alimentaire dans la ville de Magog (tiré de : Google Maps, 2019)

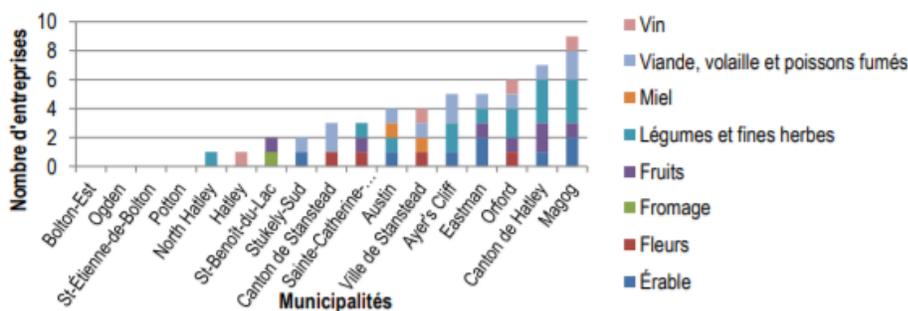
D'une part, la répartition de l'emploi de l'industrie bioalimentaire lié aux magasins de l'alimentation est très importante, soit de l'ordre de 24 % (MAPAQ, 2016). D'autre part, la portion associée à la restauration est également majeure, soit de l'ordre de plus de 45 %. En effet, les services d'hébergement et de restauration comptent 279 entreprises et créent pas moins de 3 184 emplois dans la MRC Memphrémagog. (MRC de Memphrémagog, 2016, 2019a) La distribution alimentaire associée au secteur tertiaire et à la vocation touristique de la MRC est donc majeure et en plein essor (MRC de Memphrémagog, 2019a).

4.3.3 Circuit court et marché de proximité

La commercialisation en circuit court est une mise en marché impliquant, au plus, un intermédiaire entre le producteur et le consommateur (MAPAQ, 2018a). Les canaux de commercialisation en circuit court incluent les produits offerts directement à la ferme ou au marché fermier, l'autocueillette, la vente en paniers et la vente individuelle par internet. Comme il a été mentionné précédemment, les circuits courts comportent de nombreux avantages sur le plan de la durabilité et de l'ancrage territorial.

- Vente directe à la ferme

La MRC de Memphrémagog a inventorié 43 producteurs locaux offrant une cinquantaine de produits en circuit court et en vente directe (MRC de Memphrémagog, 2014a). Le territoire de la ville de Magog (9) détient le plus grand nombre de ces producteurs, suivi par le Canton de Hatley (7) et le Canton d'Orford (6).



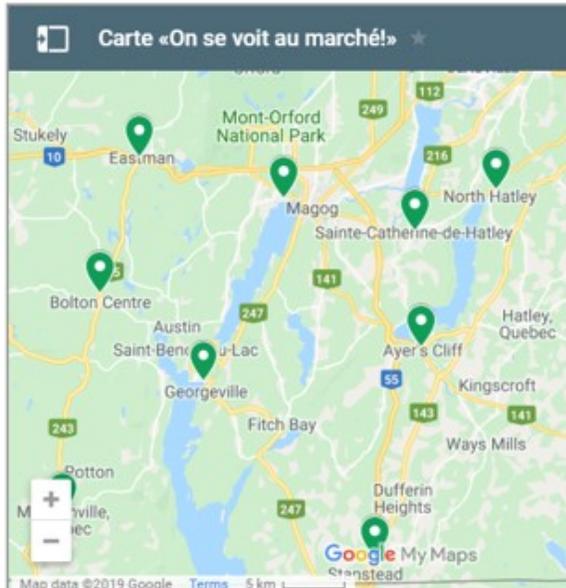
L'offre de légumes et fines herbes se place au premier rang (14 producteurs), suivie par l'offre de viande (10 producteurs).

Figure 4.7 Offre de produits à la ferme dans la MRC Memphrémagog
(tiré de : MRC Memphrémagog, 2014a)

La MRC Memphrémagog a développé un répertoire des produits agroalimentaires, outil accessible en ligne depuis quelques années. Le moteur de recherche permet aux consommateurs de trouver des producteurs, en vente directe, en fonction de différents critères de recherche (type de produits, municipalité) ou de catégories (autocueillette, carnivore, etc.). (MRC de Memphrémagog, s. d.c)

- Marchés publics

La vente directe est également possible grâce aux nombreux marchés publics présents dans Memphrémagog. En 2014, au moment de la rédaction du PDZA, la MRC comptait quatre marchés publics :



North Hatley, Canton de Potton, Ayer's Cliff et Stanstead (MRC de Memphrémagog, 2014a). En 2019, le territoire accueille neuf marchés publics, ici identifiés à la figure 4.8 sur la carte « On se voit au Marché » du MAPAQ. (MAPAQ, 2019d; MRC de Memphrémagog, s. d.c) Ainsi, la MRC de Memphrémagog suit la tendance selon laquelle les marchés publics connaissent un essor fulgurant au Québec (AMPQ, 2014). Ceux-ci permettent notamment aux gens de la région de s'approvisionner en produits frais et locaux, qui en plus sont dans un milieu riche en échanges sociaux.

Figure 4.8 Carte des marchés publics dans la MRC de Memphrémagog (Inspiré de : MAPAQ, 2019d; MRC de

- Agriculture soutenue par la Communauté (ASC)

En 1995, l'organisme Équiterre a mis sur pied le Réseau des fermiers de famille, un projet d'ASC, généralement mieux connue sous le nom de panier bio. Ce réseau constitue maintenant le plus important programme faisant la promotion de l'agriculture locale et biologique. Il regroupe aujourd'hui plus de 116 fermes biologiques travaillant à petite échelle. Le Réseau des fermiers de famille mis en place par Équiterre génère à lui seul 6,5 millions de dollars en retombées économiques par année pour le Québec. (Équiterre, 2018) En 2014, un seul producteur enregistré dans la MRC de Memphrémagog utilise le réseau comme moyen de mise en marché. L'entreprise, située à Hatley, possède un point de chute à Magog et un autre à Montréal. En 2019, la situation demeure la même. Il existe un réel manque à combler chez les consommateurs qui souhaitent s'approvisionner de la sorte. Il apparaît donc nécessaire de réfléchir sur les causes qui freinent le mouvement de distribution des paniers bio de rayonner dans la région de Memphrémagog.

- Marché de solidarité régionale et achat de groupe

Le Marché de solidarité régionale de Magog a fourni des aliments sains, frais et locaux à ses abonnés de 2008 à 2015 (MRC de Memphrémagog, 2014a). Le projet de commande en ligne, initié par les AmiEs de la terre de l'Estrie, a dû fermer ses portes en raison d'importantes difficultés financières. Cette fermeture s'explique notamment par la forte concurrence des grandes chaînes d'alimentation, présentes à Magog, qui offrent aussi du bio. À l'heure de la fermeture, le Marché comptait une quarantaine de membres consommateurs actifs pouvant acheter des produits provenant d'une cinquantaine de producteurs. Les producteurs ont aussi remarqué le fait que les Marchés de solidarité se retrouvent invariablement en forte concurrence avec ces grandes chaînes. (Proulx, 2015)

De la même manière, l'organisme de bienfaisance ADG (Achat de groupe) de Magog a fermé sa boutique en juin 2017. Ouvert aux membres et au public depuis 2011, sa mission consistait à rendre accessible, par l'achat de groupe en ligne, la nourriture locale, saine et nutritive aux personnes et familles dont le revenu est restreint. L'organisme, piloté par un groupe de bénévoles, rendait accessibles fruits, légumes, viandes, fromages et noix à un meilleur prix avec un accent sur les produits locaux. (ADG Magog, s. d.)

4.3.4 Mise en marché territoriale et agrotourisme

Dans un territoire tel que la MRC de Memphrémagog, riche de son environnement, de ses paysages naturels, agricoles et forestiers, la valorisation des produits alimentaires caractéristiques à la région constitue un gage de durabilité. À cet égard, le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) administre et met en valeur la marque distinctive « Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est ». La certification identifie les produits agroalimentaires cultivés, transformés ou cuisinés dans la région des Cantons-de-l'Est dont la MRC de Memphrémagog fait partie. Un nombre grandissant d'entreprises reçoit



la certification pour divers produits (fruits, légumes, fromages, viandes, bières et vins). Celle-ci favorise l'identification d'un patrimoine agricole et alimentaire et contribue au développement d'une stratégie fondée sur la mise en valeur de produits typiques de la région. De plus, elle se veut aussi une stratégie de développement territorial, économique et social, bien ancrée dans son milieu. (CIBLE, 2014)

Figure 4.9 Logo Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est (tiré de : CIBLE, 2014)

Ainsi, les produits certifiés sont mis en valeur dans les épiceries, boutiques, restaurants, café, au marché public et dans les boutiques à la ferme. En 2019, le nombre d'entreprises mobilisées autour de la marque est de 161, en plus de 42 épiciers et vingt restaurateurs (CIBLE, 2019). Après Brome-Missisquoi, Memphrémagog se place au second rang du nombre d'entreprises participant à l'initiative avec 25 créateurs, deux épiciers complices, quatre espaces boutiques, quatre restaurants complices et quatre cafés de village. Par ailleurs, avec collaboration des IGA des Cantons-de-l'Est, six entreprises de la MRC participent au projet d'affichage en épicerie. Depuis, 2018, ce projet consiste à afficher la photo et le nom du producteur, celui de son entreprise ainsi que la ville dans laquelle elle se situe, juste à côté des produits. Le projet a permis à plusieurs producteurs de distribuer dans la bannière et a favorisé une augmentation moyenne des ventes de 26 % chez les entreprises participantes. (Lefebvre, 2018)

L'agrotourisme est actuellement en plein essor dans toutes les régions du Québec. Le MAPAQ le définit comme une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole (MAPAQ, 2017b). L'agrotourisme permet la rencontre entre les producteurs agricoles et les citoyens mangeurs, permettant à ceux-ci de découvrir le milieu agricole et les gardiens du terroir. La MRC a répertorié 11 entreprises offrant une telle expérience sur son territoire (MRC de Memphrémagog, 2014a). L'offre est supportée par les initiatives suivantes : Tourisme Memphrémagog; Tourisme Cantons-de-l'Est; Terroir et saveurs du Québec; Chemin des Cantons; Portes ouvertes de l'UPA; la Route des Vins de l'Estrie; le circuit gourmand Les Têtes Fromagères; le répertoire Territoire agrosentieriel (CIBLE, s. d.; Fremont, 2019; MRC de Memphrémagog, 2014a). L'offre a récemment été bonifiée par la Journée vraiment agro, qui chapeaute le Rendez-vous des marchés et le Festin vraiment régional (MRC de Memphrémagog, 2019c).

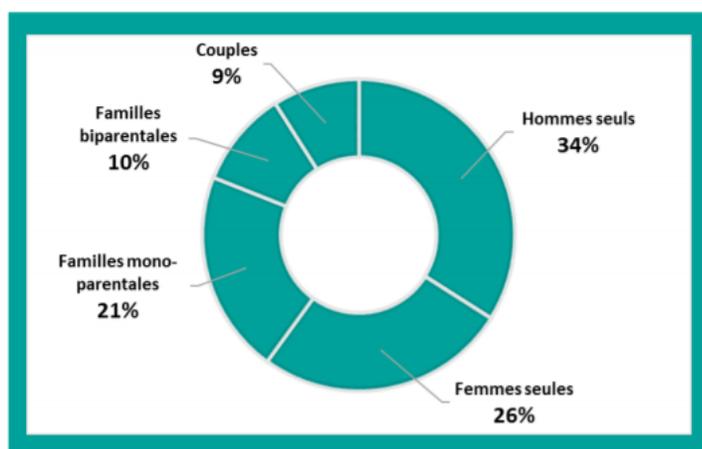
4.4 Santé et sécurité alimentaire

La dimension de la santé et la sécurité alimentaire est centrale dans le concept de SAD. Pour y parvenir, un SAD facilite l'accès à long terme à des aliments sains et abordables (Perreault et Riel, 2014; Vivre en ville, 2014). Au Québec, malgré un contexte économique favorable, les demandes d'aide alimentaire ont augmenté de 25 % depuis 2017 (BAQ, 2018). Selon la FAO (2008), la sécurité alimentaire ne peut être atteinte qu'à travers la combinaison de nombreux facteurs, notamment l'augmentation du revenu, des interventions directes en nutrition, des investissements en santé et en éducation.

Une étude de la Direction de santé publique (DSP) de l'Estrie, publiée en 2014, identifie huit facteurs de risque sociodémographiques associés à l'insécurité alimentaire des communautés locales en Estrie. Les

groupes plus à risque incluent, entre autres, les individus à faible revenu, les bénéficiaires de l'aide sociale, les personnes seules, les familles monoparentales et immigrantes, etc. L'étude a permis d'identifier les communautés de la MRC de Memphrémagog exposées à plusieurs facteurs de risque liés à l'insécurité alimentaire. Les communautés visées par au moins trois facteurs de risques sont les suivantes : Stanstead (3/8), le nord de Magog (3/8), l'est de Magog (6/8) et le Centre de Magog (7/8) (Perreault et Riel, 2014).

La Banque alimentaire Memphrémagog (BAM) est l'un des acteurs parmi ceux qui contribuent à assurer la sécurité alimentaire sur le territoire la MRC. En 2018-2019, l'organisme a assuré la distribution de denrées alimentaires à 563 familles (1 008 personnes), vingt organismes et trois écoles de la MRC de Memphrémagog. Les denrées amassées et distribuées par la BAM représentent 989 575 \$ de valeur marchande. De surcroît, La BAM assure la coordination des 850 Paniers de Noël distribués chaque année,



en décembre, à travers toute la région. (BAM, 2019) La figure 4.8 trace le portrait sociodémographique des individus souffrant d'insécurité alimentaire dans la MRC de Memphrémagog et qui utilisent les services de la BAM. La proportion des personnes seules et des familles monoparentales est très significative (BAM, 2019).

Figure 4.10 Portrait de l'insécurité alimentaire dans la MRC de Memphrémagog (tiré de : BAM, 2018)

L'accessibilité géographique aux aliments et aux commerces d'alimentation constitue également un facteur de risque lié à l'insécurité alimentaire. La DSP a identifié qu'une forte majorité de la population estrienne (76 %) est localisée à plus d'un kilomètre, soit à plus de douze minutes de marche d'un accès à des aliments. Ce résultat est nettement supérieur à la moyenne québécoise (59 %), d'autant plus que cette proportion augmente drastiquement dans les milieux ruraux où 87 % de la population se trouve à plus d'un kilomètre d'un commerce d'alimentation (Blanchet et al., 2011; INSPQ, 2013; Perreault et Riel, 2014). À cet effet, l'INSPQ (2013) qualifie de désert alimentaire les secteurs géographiques qui offrent un faible accès aux commerces d'alimentation et qui se situent dans le quintile le plus élevé de la défavorisation matérielle.

Ainsi, l'étude de la DSP de l'Estrie a identifié que le tiers des communautés les plus à risque (présentant au moins quatre facteurs de risque) vivent dans un désert alimentaire. Cela signifie qu'en plus d'être sujets à souffrir d'insécurité alimentaire, 33 % de ces communautés habitent un secteur où l'on retrouve un faible accès aux commerces d'alimentation. Comme l'illustre la figure 4.11 de la page suivante, l'est et le centre de Magog constituent des lieux à risque très élevé. (Perreault et Riel, 2014)

De plus, les données révèlent que l'offre alimentaire est particulièrement limitée en milieu rural. En effet, dans ces milieux, la grande majorité (87 %) de la population est à plus d'un kilomètre d'un commerce

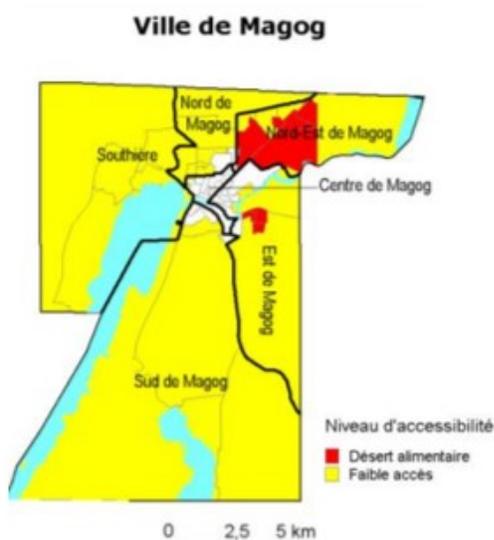


Figure 4.11 Accessibilité aux commerces d'alimentation dans la MRC de Memphrémagog (tiré de : Perreault et Riel, 2014)

d'alimentation. Le transport devient donc un enjeu central.

Dans l'étude, les secteurs de Potton et de Stanstead sont considérés comme les plus à risque. (Perreault et Riel, 2014)

C'est donc dire que malgré l'éventail de l'offre alimentaire vu précédemment à la section 4.3.2, il subsiste un risque important d'insécurité alimentaire liée à des critères socio-économiques et à des facteurs d'accessibilité géographique aux commerces alimentaires. Conséquemment, le Comité de sécurité alimentaire Memphrémagog (CÉSAM) a mené deux consultations (2017-2019) auprès de ses membres afin d'échanger sur les projets liés à la sécurité alimentaire sur le territoire. Parmi les organisations et projets participants, on

compte notamment la BAM, les Cuisines collectives Bouchée doubles, le Centre d'écoinitiatives populaire (CÉPOP) et le Carrefour du partage de Magog. (Gagnon, 2017)

L'agriculture urbaine et l'autoproduction peuvent apporter une contribution importante à la sécurité alimentaire des ménages et dans la lutte à la pauvreté. Elles contribuent, entre autres, à sensibiliser et à outiller la population pour une saine alimentation tout en renforçant le tissu social. (Valley et Wittman, 2019) Pour plusieurs, l'agriculture urbaine désigne à la fois un ensemble d'activités agricoles pratiquées en milieu urbain, un mouvement citoyen de réappropriation de l'espace urbain à des fins alimentaires et un outil de développement durable pour les collectivités (FAO, 2018a; Vivre en ville, s. d.). Plusieurs villes au Québec ont d'ailleurs emboité le pas au mouvement en adoptant une politique d'agriculture urbaine. C'est le cas de Montréal, Saint-Lambert et Saint-Bruno de Montarville, par exemple.

Dans la MRC de Memphrémagog, les jardins communautaires et collectifs peuvent jouer un rôle positif sur la santé et la sécurité alimentaire. C'est le cas du jardin communautaire les Arpents verts, des jardins collectifs du CÉPOP et de ceux de la Maison de la famille. Tous situés dans des secteurs de Magog ayant les indices de défavorisation les plus élevés, les jardins jouent un rôle important dans la promotion des saines habitudes de vie et dans la sécurité alimentaire des communautés. (CÉPOP, 2020; Maison de la famille Memphrémagog, s. d.; Rondeau, 2016) Cela dit, ces projets sont administrés de façon autonome et dépendent bien souvent d'un financement précaire et sans garantie de renouvellement ce qui met ainsi en péril l'émergence et la pérennité des initiatives en agriculture urbaine (Vivre en ville, 2014).

Dans le même ordre d'idée, plusieurs municipalités du Québec encadrent les projets de poules à domicile en milieu urbain (MAPAQ, 2017a). C'est par exemple le cas de la ville de Sherbrooke qui permet, en s'inscrivant au registre municipal, aux citoyens d'élever un maximum de cinq poules pondeuses par habitation (terrain). Le règlement, en vigueur depuis 2018, expose les critères à respecter concernant les installations pour les enclos et la garde de poules (Ville de Sherbrooke, 2020). Certaines municipalités, sans avoir de réglementation spécifique, tolèrent aussi cette pratique. À l'heure actuelle, le règlement N° 2256-2007, relatif aux animaux, interdit cette option dans le périmètre urbain de la ville de Magog (*Règlement concernant les animaux*). En choisissant d'encadrer et de favoriser l'émergence d'agriculture et de petits élevages en milieu urbain, les municipalités de la MRC de Memphrémagog auraient tout à gagner dans la transition vers des SA plus durables et résilients.

4.5 Cycle de vie

Un SAD intègre l'ensemble du cycle de vie des aliments, cela inclut donc la disposition et la valorisation des déchets alimentaires ou autres (Vivre en ville, 2014). La MRC de Memphrémagog produit environ 88 632 tonnes de matières résiduelles par année : 30 % proviennent du secteur résidentiel; 20 % du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI); 50 % du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). Le taux de mise en valeur global est estimé à 64 %. (MRC de Memphrémagog, 2019d)

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC a la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les municipalités ont la compétence de prendre en charge les collectes de matières provenant du secteur résidentiel. À ce jour, toutes les municipalités de la MRC offrent un service de collecte porte-à-porte des matières recyclables (MRC de Memphrémagog, 2019d). En 2018, près de 7 000 tonnes de matières ont été recueillies. Par ailleurs, les municipalités de la MRC de Memphrémagog ont été parmi les premières au Québec, certaines depuis plus

de dix ans, à implanter une collecte des matières organiques porte-à-porte. À la fin 2018, toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de Saint-Benoît-du-Lac, offraient la collecte de matières organiques et ont permis de recueillir plus de 6 400 tonnes de matières. En plus des collectes d'ordures, de matières recyclables et de matières organiques, la majorité des municipalités offrent également d'autres services relatifs à la gestion des matières résiduelles tels que les collectes spéciales (sapins de Noël, feuilles), la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) et des résidus encombrants. (MRC de Memphrémagog, 2019d)

Il n'existe aucun lieu d'enfouissement technique, de centre de tri, ni de plateforme de compostage sur le territoire de la MRC. Les matières sont donc acheminées vers des installations à l'extérieur de la région. Toutefois, on trouve quatre écocentres permanents ainsi que plusieurs points de dépôt pour les résidus domestiques dangereux. (MRC de Memphrémagog, 2019d)

Le secteur agricole génère de nombreux types de plastiques résiduels en raison de la nature diversifiée de ses activités (RECYC-QUÉBEC, 2019). Les entreprises agricoles enregistrées sur le territoire de la MRC génèrent des matières particulières comme les plastiques agricoles (pellicules d'enrobage, tubulures d'érablière, sacs de moulée et cordes de balles de foin) qui peuvent être déposées dans les collectes municipales et qui représentent des défis de gestion pour les municipalités de la MRC (MRC de Memphrémagog, 2019d). Il existe actuellement une quarantaine d'initiatives québécoises de récupération de plastiques agricoles offertes principalement par des organismes municipaux et des organisations sans but lucratif (RECYC-QUÉBEC, 2019). Par exemple, dans la MRC de Coaticook, les fermes ont accès à un programme de récupération mensuelle de collecte à la porte. Environ 200 tonnes de plastique sont ainsi récupérées chaque année. (MRC de Coaticook, 2018) En 2018, cinq municipalités de la MRC de Memphrémagog offraient un service de récupération du plastique agricole (MRC de Memphrémagog, 2019e).

Le secteur ICI compte plus d'une dizaine d'entreprises qui évolue dans le secteur de la transformation agroalimentaire, la plupart comptant entre cinq et dix-neuf employés. Ceux-ci peuvent générer des matières particulières telles que des produits de plastique et de caoutchouc ainsi que des produits métalliques ou chimiques qui peuvent entraîner de réels défis de gestion. (MRC de Memphrémagog, 2014a, 2019d) Le secteur de la restauration (82 entreprises) et de l'hébergement (35 entreprises), selon la taille, génère des matières sensiblement assimilables à celles du secteur résidentiel. Les commerces en

alimentation, quant à eux, produisent généralement des quantités importantes de carton. (MRC de Memphrémagog, 2019d)

Des activités d'information et de sensibilisation sont réalisées sur l'ensemble du territoire à l'initiative de la MRC et des municipalités. Ces activités visent les citoyens et gestionnaires d'entreprises et abordent divers thèmes dont : l'importance de bien trier ses matières résiduelles; les matières recyclables; les matières organiques (compostage domestique, herbicyclage, collecte du bac brun); les encombrants; les RDD; les technologies de l'information et des communications (TIC); les résidus de construction, rénovation et démolition. En plus de ces activités de sensibilisation, différents programmes de réduction à la source sont offerts aux citoyens, dont un programme d'aide financière pour l'achat d'un composteur domestique. Ce programme instauré en 2007 a permis la distribution de près de 1 500 composteurs. (MRC de Memphrémagog, 2014a, 2019d)

Au Canada, on évalue à 58 % le pourcentage de la nourriture qui est jetée tout au long de la chaîne alimentaire, de la fourche à la fourchette, ce qui représente un total de 35,5 millions de tonnes (RECYC-QUÉBEC, 2018a). Ce constat illustre l'ampleur du gaspillage alimentaire et met en relief les enjeux associés à l'enfouissement de déchets alimentaire dans le SA actuel (Équiterre, 2007). Le récent PGMR la MRC de Memphrémagog a pour mesure spécifique aux matières organiques de sensibiliser les différents générateurs (résidentiel, municipal et ICI) au gaspillage alimentaire. Les actions spécifiques à la mesure ne sont toutefois pas mentionnées dans le plan. (MRC de Memphrémagog, 2019d) Néanmoins, le Programme de récupération en supermarché (PRS), piloté par le réseau des BAQ, en partenariat avec la BAM et avec la collaboration des détaillants de l'alimentation, a permis de récupérer les denrées qui auraient autrement été gaspillées, en supermarché, afin de les redistribuer à des familles en situation de pauvreté dans la MRC de Memphrémagog (BAQ, 2018). Ainsi, grâce au Marché Le Végétarien, à Moisson Estrie, au Métro Plus Plouffe, au IGA Gazaille et aux nombreux autres fournisseurs de Magog et des environs, le PRS a permis de détourner 10 463 sacs d'épicerie destinés au site d'enfouissement de la MRC de Memphrémagog (BAM, 2019).

4.6 Gouvernance et politique

Comme il a été mentionné précédemment, les MRC peuvent jouer un rôle important dans la mise en place de SAD. La MRC de Memphrémagog possède des politiques et des outils qui traitent notamment du développement durable, de l'agriculture et du développement du territoire. Cette section énumère et

décrit succinctement les documents, en ordre alphabétique, qui ont été jugés pertinents à analyser en regard à l'enjeu concerné.

- Énoncé de vision stratégique du développement durable

À la suite d'une démarche de consultation, le conseil de la MRC a adopté, le 17 avril 2019, son énoncé de vision stratégique du développement durable. Issue d'un consensus régional, la vision stratégique vise à guider tout exercice de planification en constituant un idéal de ce que souhaite devenir une collectivité. Ce document oriente ainsi le contenu des documents de planification de l'occupation du sol, comme le schéma d'aménagement et de développement, mais aussi celui des autres documents de planification, que ce soit en matière de développement économique, environnemental ou social. (MRC de Memphrémagog, 2019f)

- Plan d'action en environnement 2016-2020

Le premier Plan d'action en environnement a d'abord été adopté en 1995 et a par la suite été révisé chaque cinq ans. Le plus récent plan a pour objectif d'établir les priorités en matière d'intervention en environnement à partir des préoccupations de la société et des municipalités. En vertu de son rôle de soutien aux municipalités, le Plan d'action de la MRC aborde notamment la protection de la qualité de l'environnement au sens large par l'acquisition de connaissances, la sensibilisation, le soutien technique, la concertation, la veille et le suivi. S'y retrouvent également les stratégies qui concernent les enjeux de la qualité de l'eau, de la protection de la biodiversité et du patrimoine, de la lutte aux changements climatiques et de l'efficacité énergétique. (MRC de Memphrémagog, 2015)

- Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Cet outil de planification, élaboré en septembre 2014, propose une grande réflexion sur le milieu agricole et l'identité territoriale de la région Memphrémagog. Le PDZA dresse le portrait précis et détaillé de la région et de la situation de l'agriculture et il identifie des possibilités de développement des activités agricoles. Un processus consultatif a permis de déterminer les réels enjeux auxquels doivent faire face les agriculteurs de la région et ainsi d'inclure ces derniers dans le processus de réflexion. Le plan contient également les orientations ainsi que les actions planifiées pour répondre aux enjeux du territoire. (MRC de Memphrémagog, 2014a)

- Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2020-2027

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement la MRC doit élaborer et maintenir en vigueur son PGMR. Celui-ci dresse un portrait régional détaillé de la gestion des matières résiduelles. De plus, il énonce les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC. Il identifie également de façon précise les moyens et les actions à mettre en œuvre sur le territoire. (MRC de Memphrémagog, 2019d)

- Politique de développement durable

La MRC de Memphrémagog a adopté, en juin 2009, une politique de développement durable afin de pousser plus loin ses engagements en matière de durabilité. La politique intègre les trois volets qui en composent la définition, soit le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. La politique comprend une grille d'analyse sur le développement durable ainsi que des énoncés de principes détaillés dans un document explicatif. (MRC de Memphrémagog, 2009)

- Schéma d'aménagement révisé en vigueur

Le schéma d'aménagement est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Le schéma d'aménagement révisé est en constante évolution. Plusieurs modifications ont été apportées depuis son adoption en 1999. Il comprend notamment les grandes affectations du territoire (urbaine, agricole, industrielle, touristique, conservation, etc.), les périmètres d'urbanisation et territoires d'intérêts (écologique, esthétique, culturel, historique et patrimoniale). Il rassemble un ensemble de lignes directrices permettant d'orienter le cadre d'intervention municipal en matière d'aménagement et il est conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement durable. (MRC de Memphrémagog, 2019b)

- Fonds de développement des territoires

Dans le cadre de la contribution du MAMH au Fonds de développement des territoires, la MRC de Memphrémagog dispose d'un fonds visant le soutien financier de projets permettant l'amélioration des milieux de vie dans le domaine social, culturel, économique et environnemental. Ce document identifie les priorités d'intervention de la MRC qui permettront de sélectionner des projets et des initiatives en ce sens. Les priorités comprennent la planification de l'aménagement du territoire, le soutien des milieux locaux dans le développement de projets structurants et d'initiatives en développement durable et le soutien technique et financier au développement économique. Les enjeux reliés à l'agroalimentaire, dont

l'industrie de la transformation alimentaire, l'agrotourisme et l'agriculture de proximité y sont mentionnés. (MRC de Memphrémagog, 2019g)

- Stratégie sur la gestion des pesticides

Considérant les risques associés aux pesticides, la MRC a élaboré une stratégie qui se développe en quatre initiatives : adhésion à la Coalition pour les alternatives aux pesticides; proposition de réglementation aux municipalités; protocole d'entente pour restreindre l'utilisation des pesticides dans les espaces publics et offre de partenariat aux propriétaires et gestionnaires de terrains de golf. (MRC de Memphrémagog, 2003)

Mentionnons que cette stratégie s'applique en vertu du pouvoir des municipalités de réglementer l'utilisation des pesticides à l'intérieur de leurs limites municipales. Cela dit, cette compétence ne s'applique pas au territoire agricole. (*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles; Loi sur les cités et villes; Loi sur les pesticides*)

Bref, les documents décrits précédemment montrent le chemin parcouru en matière d'aménagement du territoire, d'agriculture et d'environnement. L'ensemble des documents illustre qu'il existe une vision commune et stratégique du dynamisme territorial, de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens. Bien qu'il reste encore un long chemin à parcourir, la MRC de Memphrémagog dispose actuellement, en vertu des lois en vigueur, de plusieurs politiques et outils en place afin que les parties prenantes, jugées influentes, puissent participer à la mise en place de stratégies durables et territorialisées.

5. ANALYSE COMPARATIVE

Ce chapitre fait l'analyse comparative des éléments d'ancrage territorial du SA de l'étude de cas de la MRC de Memphrémagog (chapitre 4) et des territoires retenus (chapitre 3). Il explicite la méthodologie utilisée et les limites de l'étude, puis explique la grille d'analyse. Enfin, il présente les résultats obtenus et l'interprétation de ceux-ci.

5.1 Méthodologie

L'analyse est effectuée avant tout à partir d'un document élaboré par un groupe de travail piloté par Réseau rural français (Réseau Rural PACA, 2016b, 2016a). Le Réseau rural est une initiative européenne en développement durable qui découle de la stratégie Europe 2020, dont l'objectif est de contribuer aux réflexions, échanges et débats sur les territoires ruraux et sur les politiques utiles à leur développement. (Réseau Rural Français, 2016) Il est mis en place dans chaque région membre et accompagne les territoires dans le développement des communautés. Le Réseau rural facilite le dialogue entre acteurs et valorise les bonnes pratiques locales. Il organise de nombreux événements (forums, conférences, journées, ateliers, groupes de travail, etc.) et déploie plusieurs outils disponibles en ligne (site web, supports méthodologiques, publications), dont celui qui a été retenu pour le projet de fin d'études. (Réseau Rural Français, s. d.) L'outil « Grille d'analyse des Systèmes alimentaires territoriaux (SAT) », disponible à l'annexe 1, répond à l'objectif suivant : évaluer les éléments fondamentaux de l'ancrage territorial des SA d'une manière cohérente et dans une perspective de développement durable et de transition alimentaire. L'analyse effectuée ici vise d'abord à évaluer les idées, les procédures, les pratiques et les résultats de chacun des territoires étudiés. Elle permettra ensuite de comparer les différents territoires, pour enfin, émettre des recommandations globales et plus spécifiques à l'étude de cas.

L'outil choisi comprend sept critères d'analyse des SAT, illustrés à la figure 5.1 de la page suivante. Ainsi, les éléments fondamentaux constituant les SAT sont les suivants : valeurs partagées; action systémique; gouvernance partagée; méthodes de travail participatives; moyens opérationnels; coopération interterritoriale; convivialité. Chacun des critères comprend une série d'indicateurs distincts et variés. Ceux-ci permettront de déterminer le niveau de maturité actuel du territoire vis-à-vis chacun des critères étudiés. Une brève description de chaque critère et des indicateurs utilisés est disponible en annexe 1. Mentionnons que le critère de la convivialité n'a pas été analysé dans les cas présentés ici, les précisions se retrouvent plus bas dans la description des limites.



Figure 5.1 Outil d’analyse d’un système alimentaire territorial
(tiré de : Réseau Rural PACA, 2016a)

Ensuite, l’outil comprend une échelle permettant de faire un état des lieux du niveau de maturité actuel des éléments favorisant l’ancrage territorial du SA des territoires à l’étude. Par exemple : le critère est peu ou pas, légèrement, moyennement, bien ou très bien développé dans le territoire. Le tableau 5.1, ci-dessous, précise les niveaux de maturité et définit le pointage accordé. Les critères un à six ont été retenus pour l’analyse. Ils sont individuellement notés d’un à cinq, ce qui permet un minimum de points de six et un maximum de trente.

Tableau 5.1 Niveaux de maturité et précision des pointages d’un système alimentaire territorial
(inspiré de : Réseau Rural PACA, 2016a)

POINTAGE	NIVEAU DE MATURITÉ	PRÉCISION DES POINTAGES
1	Peu ou pas développée	Peu ou pas d’éléments du critère sont pris en compte dans le territoire.
2	Légèrement développée	Quelques éléments du critère sont pris en compte dans le territoire.
3	Moyennement développée	Plusieurs éléments sont développés dans le territoire.
4	Bien développée	Tous les éléments du critère sont développés dans le territoire.
5	Très bien développée	Tous les éléments du critère sont développés dans le territoire et vont au-delà des indicateurs proposés dans l’outil.

Au final, l'interprétation des résultats permet de saisir, individuellement et par comparaison, les forces et faiblesses de l'ancrage territorial du SA à l'étude dans les différents champs thématiques. La somme des pointages permet aussi de comparer le niveau d'avancement de chacun des territoires vers une transition alimentaire plus durable. Les résultats obtenus permettront d'émettre des recommandations, tant globales que spécifiques à l'étude de cas.

5.2 Description des limites

D'abord, la comparaison avec l'étude de cas se limite à trois initiatives dont les principales informations proviennent essentiellement d'une synthèse de chaque territoire contrairement au cas de la MRC de Memphrémagog qui a fait l'objet d'une analyse plus approfondie. Ainsi, cette dernière bénéficiera d'une évaluation un peu plus précise que celles des autres territoires.

Ensuite, l'outil peut comporter certaines limites, sachant que la notion de SAT demeure un concept très embryonnaire en dehors de la France. Conséquemment, les données recueillies, au Québec et ailleurs, peuvent être limitées à certains égards. De la même manière, le langage et la dénomination de certains termes peuvent varier. Cela dit, l'outil est facilement adaptable et peut être modifié selon le contexte.

Enfin, en parcourant ce chapitre, le lecteur doit garder à l'esprit que la présente analyse ne prétend pas à une quelconque exhaustivité. Par ailleurs, compte tenu des limites financières et de la limite de temps du projet de fin d'études, l'analyse du critère de la convivialité a été écartée.

Bien que plusieurs initiatives restent encore à inventorier, l'un des principaux critères de la recherche était d'abord d'obtenir un échantillon d'actions et de démarches aussi variées et récentes que possible. De fait, en communiquant avec la MRC de Memphrémagog, nous avons été informés de divers projets en cours, notamment de la mise à jour du PDZA et du schéma d'aménagement du territoire. Évidemment, l'éventuelle publication de ces documents pourra sans aucun doute bonifier l'analyse présentée ici.

5.3 Analyse

Cette section comprend l'analyse proprement dite et présente les résultats obtenus. Elle s'attarde aussi à préciser, pour la MRC de Memphrémagog et des territoires retenus, les principaux éléments de l'analyse, à justifier et à interpréter les résultats selon le pointage obtenu.

5.3.1 Résultats globaux

La figure 5.2 illustre les résultats, pour chaque critère, de l'étude de cas et de chaque territoire retenu, de manière comparative. Ainsi, il est possible d'observer les similarités et les écarts entre les territoires analysés. De la même manière, les points forts et les points faibles sont aussi mis en évidence dans ce type de graphique.

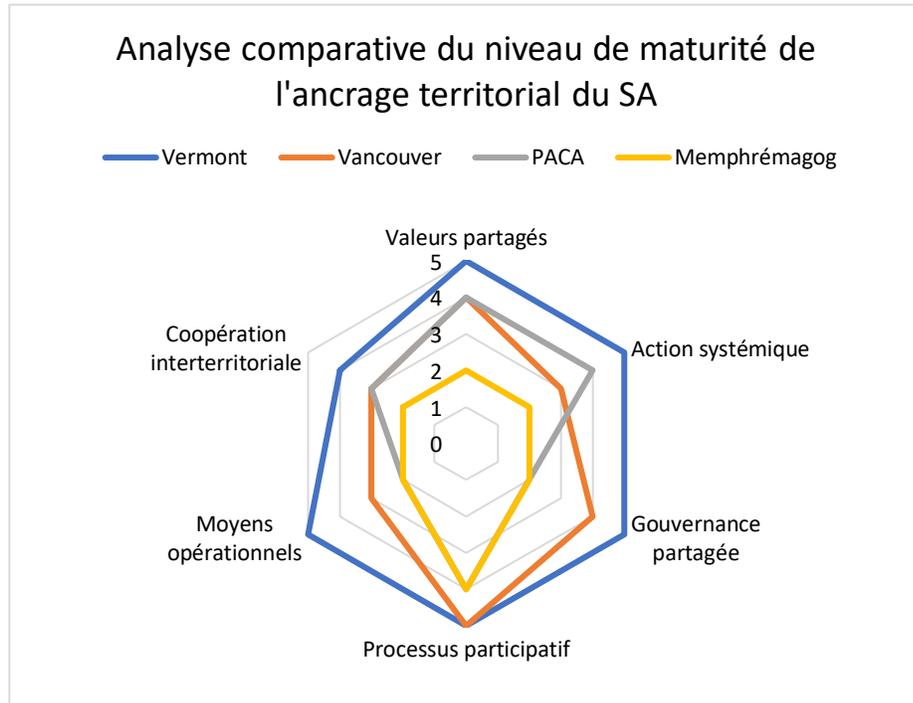


Figure 5.2 Résultats comparatifs du niveau de maturité de l'ancrage territorial

Ensuite, la synthèse des résultats d'analyse est illustrée dans le tableau 5.2, ci-dessous. Les pointages du niveau d'avancement des éléments favorisant l'ancrage territorial du SA de chaque territoire y sont présentés. Cela facilite l'identification et la comparaison des éléments territoriaux favorisant l'atteinte d'un SAD.

Tableau 5.2 Résultats comparatifs du niveau de maturité de l'ancrage territorial

	Vancouver	PACA	Vermont	MRC de Memphrémagog
Total (sur 30)	22	19	29	14
Valeurs partagées	4	4	5	2
Action systémique	3	4	5	2
Gouvernance partagée	4	2	5	2
Méthode de travail participative	5	4	5	4
Moyens opérationnels	3	2	5	2
Coopération interterritoriale	3	3	4	2

5.3.2 MRC de Memphrémagog

Avec un pointage de 14 sur 30, le niveau de maturité actuel de l’ancrage territorial du SA de la MRC de Memphrémagog demeure de légèrement à moyennement développé. D’une part, la MRC administre les divers mandats attendus avec une vision empreinte de développement durable et des actions fortes qui correspondent à ses engagements en termes de gestion du territoire. D’autre part, la MRC n’a pas de stratégie alimentaire comme telle. Néanmoins, les éléments fondamentaux favorisant l’ancrage territorial et la transition alimentaire sont présents, mais généralement peu développés. Les divers critères de l’analyse sont expliqués brièvement dans cette section et plus en détail dans l’annexe 2, en incluant les sources.

D’abord, les grandes orientations et les actions de la MRC sont teintées des grands principes de développement durable et de plusieurs éléments d’ancrage territorial. Cela inclut notamment l’occupation harmonieuse et durable du territoire, la préservation et la valorisation de l’environnement et des milieux naturels, la qualité de vie, une gouvernance inclusive et participative, la valorisation du patrimoine culturel et agricole, un secteur économique agricole et forestier diversifié et structurant. De plus, la MRC mise beaucoup sur l’expérience agrotouristique, paysagère et gustative, comme moteur de développement économique de la région. Plusieurs documents, dont le PDZA, le schéma d’aménagement, l’énoncé de vision et le plan d’action en environnement comprennent de nombreux éléments associés aux six critères de l’analyse. Malgré tout, en l’absence de stratégie alimentaire régionale, il n’y a pas de formalisation concrète du lien entre le SA et les divers champs d’action de la MRC. C’est pourquoi, entre autres, le critère de valeurs partagées demeure légèrement développé.

Ensuite, les champs thématiques et les objectifs poursuivis par la MRC incluent divers maillons du SA et engagent une diversité d’acteurs. En effet, les volets de la production, de la transformation, de la distribution et de la mise en marché sont décortiqués dans le PDZA et mis en valeur tant dans le diagnostic que le plan d’action. Du point de vue de la durabilité et de l’ancrage territorial, la promotion de l’agriculture durable, des produits locaux, de la commercialisation en circuits courts et l’accompagnement et la formation de la relève sont abordés. D’une part, la démarche du PDZA chapeaute une diversité d’actions, d’acteurs et de dispositifs favorisant le développement durable de l’agriculture dans la région. D’autre part, la démarche évite l’aspect systémique du SA. En effet, les dimensions de la santé, de la sécurité alimentaire, du gaspillage alimentaire, de la gestion des matières résiduelles et des résidus agricoles ne sont pas abordées dans le document. Par conséquent, il est difficile de cerner les liens et les

dynamiques entre les différents maillons et acteurs du SA de la région. C'est pourquoi le niveau actuel de maturité du critère de l'action globale et systémique demeure légèrement développé.

Du point de vue de la gouvernance, l'ensemble des règles et des procédures de la MRC sont déterminées principalement par les lois en vigueur et les responsabilités déléguées. En effet, la MRC assume obligatoirement le rôle et les responsabilités de la planification du développement agricole et de l'aménagement de son territoire. Pour ce faire, elle détient la charge des compétences suivantes : élaborer et maintenir en vigueur un schéma d'aménagement et de développement applicable à l'ensemble de son territoire (incluant l'élaboration d'une vision stratégique de développement économique, social, culturel et environnemental); planifier le développement de la zone agricole en favorisant le développement durable des activités qui s'y rattachent; planifier la gestion des matières résiduelles; assurer la mise en place et le financement du développement économique. Un projet alimentaire régional est donc complémentaire et compatible aux diverses démarches de planification réalisées actuellement dans la MRC ou la région. Les divers comités de la MRC, dont le comité consultatif agricole (CCA), jouent un rôle clé dans la gouvernance et la représentation des divers acteurs et secteurs d'activités alimentaires, puisque ceux-ci ont la responsabilité de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des plans d'action, dont le PDZA. Or, à l'heure actuelle, outre les élus, représentants du conseil et quatre producteurs agricoles, les acteurs de la filière alimentaire et les consommateurs ont peu d'influence sur la prise de décision et l'évaluation des projets. On rappellera que la multiplication des lieux et des acteurs impliqués dans la prise de décision ou la co-construction d'un projet détermine le niveau de maturité de l'ancrage territorial. C'est pourquoi le niveau actuel de l'avancement du critère de la gouvernance partagée demeure légèrement développé.

Du côté du processus participatif, la MRC fait preuve d'ouverture et d'initiative notamment dans la nature et les méthodes employées pour la concertation des acteurs impliqués. L'analyse a démontré qu'une multitude d'acteurs ont été rejoints (élus, agriculteurs, acteurs de la filière agroalimentaire, organisme communautaire en santé et environnement, citoyens), de diverses manières et à plusieurs étapes du processus d'élaboration des projets. C'est le cas de la démarche de l'énoncé de vision stratégique du développement durable, de la planification du PDZA et du schéma d'aménagement du territoire. En effet, les stratégies déployées sont les suivantes : sondages; élaboration d'un diagnostic; assemblées de consultations citoyennes; organisation d'un forum de l'agriculture. Les méthodes de travail de la MRC permettent de produire collectivement un diagnostic sur les ressources et les besoins du territoire, d'élaborer des stratégies d'action et de coordonner différents projets. De plus, le rythme du processus et

le degré de participation ont permis l'implication de nombreux acteurs. C'est pourquoi le niveau actuel de maturité du critère concernant le processus participatif est bien développé.

Du point de vue opérationnel, il est intéressant d'évaluer les divers moyens, soit politiques, financiers et humains, dont la MRC de Memphrémagog dispose. D'abord, les MRC bénéficient de moyens financiers et humains suffisants au développement de l'ancrage territorial et à la transition alimentaire. Les sources de financement proviennent principalement des contingents versés par les municipalités locales membres et des subventions accordées par le gouvernement du Québec. De plus, plusieurs programmes gouvernementaux sont aussi disponibles pour le déploiement de projets qui concernent l'ancrage territorial et l'alimentation. C'est le cas du Fonds de développement des territoires. D'ailleurs, ce fonds permet à la MRC de Memphrémagog d'encourager le développement de projets structurants qui favorisent le développement local et régional en lien avec les activités agricoles, mais aussi au niveau des saines habitudes de vie. Du côté des moyens humains, le conseil de la MRC de Memphrémagog compte onze comités à qui il délègue différentes compétences, projets et/ou donne le mandat de formuler des recommandations. À l'heure actuelle, il n'a pas de comité délégué à un SAD proprement dit. Néanmoins, plusieurs comités, dont le CCA, jouent un rôle important dans l'enjeu présenté ici. De plus, plusieurs partenaires, dont l'UPA, le MAPAQ, le MAMOT, le Club agroenvironnemental de l'Estrie, le Centre local d'emploi (CLD) de Memphrémagog et les municipalités locales sont fortement impliqués dans les démarches en cours. Enfin, il a été constaté que les démarches et les espaces de concertation de la MRC sont nombreux et bénéficient de moyens financiers et humains convenables à la mise en œuvre. Cela dit, certaines lacunes ont été observées, notamment au niveau de la publication des données concernant des plans d'action. C'est le cas du PDZA, dont le bilan annuel n'a pas été publié depuis son adoption en 2014. Enfin, en combinant les moyens politiques, financiers et humains, le niveau de maturité concernant les moyens opérationnels demeure légèrement développé. Il n'en reste pas moins que, avec davantage de volonté politique, les dispositifs déjà en place seraient suffisants pour accroître le niveau de maturité du critère.

Le dernier critère concerne la coopération interterritoriale. Celle-ci se distingue par les éléments, les alliances et les projets qui favorisent l'ouverture et la coopération de la MRC avec les voisins et les différents échelons du SA. L'objectif est en fait la mise en place d'une échelle de coopération cohérente, équitable et systémique avec la réalité du territoire. Dans la MRC de Memphrémagog, la notion de coopération est visible notamment dans la valorisation de l'agrotourisme et des produits distinctifs à la région des Cantons-de-l'Est. Par exemple, la marque Créateurs des saveurs des Cantons-de-l'Est et le

circuit gourmand Les Têtes Fromagères dépassent largement les limites administratives de la MRC et touchent à presque tous les maillons du SA. L'aspect de la coopération se matérialise aussi dans différents réseaux de producteurs agricoles appuyés par l'UPA (Longueuil), UPA-Estrie (Sherbrooke) et ses organisations affiliées (Agricultrices du Québec, Syndicat de la relève agricole de l'Estrie, Collectif régional en formation agricole de l'Estrie, etc.). Ces réseaux assurent un niveau de représentation, de réseautage et de formation à plusieurs échelles et pour divers groupes. Cela dit, le monopole syndical a ses limites. C'est pourquoi le Réseau Équiterre, l'Union paysanne et la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ), entre autres, peuvent aussi soutenir d'autres formes d'agriculture et de liens sur le territoire. Malheureusement, ces derniers ne sont pas des partenaires cités dans les divers plans d'action. Ensuite, le PGMR identifie de nombreux liens de coopération interterritoriaux en ce qui a trait à la collecte et le transport des matières résiduelles ainsi qu'aux structures d'élimination et de compostage. En effet, le centre de tri de Récup-Estrie, situé à Sherbrooke, traite près de 95 % des matières recyclables de la MRC. Ces liens sont donc nécessaires à la saine gestion des matières résiduelles sur le territoire. Par ailleurs, la récupération de matières particulières, comme le plastique agricole, est aussi gérée de façon collaborative. Bien que divers partenariats jouent un rôle primordial dans la gestion des matières pour les producteurs, transformateurs et consommateurs, le lien avec les acteurs du SA n'est pas clairement énoncé dans le PGMR ni dans le PDZA. Enfin, il y a fort à parier qu'il existe de nombreux liens et partenariat informels qui permettraient de déterminer l'importance véritable du maillage entre les différents échelons et les territoires. Or, les données recueillies ne permettent pas de repérer ces liens complexes, souvent non officiels, qui tissent le SA de la MRC de Memphrémagog. Au final, le niveau actuel de maturité du critère concernant la coopération interterritoriale est légèrement développé.

Pour terminer, les critères fondamentaux favorisant l'ancrage territorial sont présents dans les valeurs, les orientations et les actions de la MRC, à plusieurs niveaux et échelles de mesure. Cela dit, le niveau de maturité des éléments favorisant cet ancrage s'avère insuffisamment développé pour déployer une mouvance vers un système alimentaire plus durable et territorialisé. Or, il a été démontré précédemment que la MRC demeure une partie prenante centrale et habilitée dans la planification de la transition alimentaire. C'est pourquoi il est possible et souhaitable d'élever le niveau de maturité de la dynamique territoriale alimentaire de la région en s'inspirant des territoires analysés à la section suivante.

5.3.3 Les initiatives reconnues

Les territoires retenus sont expliqués très brièvement dans cette section et plus en détail dans l'annexe 3, incluant les sources.

Avec un score total de 29 points, le *Farm to plate* du Vermont est le plan stratégique de système alimentaire durable et territorialisé le plus complet. Celui-ci est mis en œuvre dans tout l'état grâce à la loi sur le programme d'investissement F2P. Ce programme alimentaire vise notamment à accroître le développement économique et l'emploi dans le secteur agricole et alimentaire et à améliorer l'accès à une alimentation locale saine pour tous les Vermontois. Les acteurs participants, de près ou de loin, au réseau partagent un langage, des valeurs et une monnaie commune. Ces valeurs, dont l'équité, la collaboration, le leadership et la responsabilité partagée, la transparence et l'inclusivité, visent un objectif commun de durabilité. Dans cette optique, le programme se matérialise par la création de deux démarches fondamentales, soit le plan stratégique de la terre à l'assiette F2P et le réseau de collaboration. Ces démarches comprennent divers types et échelles d'actions. En fait, le diagnostic et les actions du F2P divisent le SA du Vermont en sept maillons. En plus des maillons de la production, de la transformation, de la distribution, de la mise en marché, ceux-ci incluent entre la demande des consommateurs, la gestion des intrants agricoles (terre, sol, alimentation animale, semences et eau) et la gestion des nutriments (détournement et valorisation de matière organique et déchet alimentaire). L'organisme VSJF assure la coordination du réseau et du plan d'action F2P. La mise en œuvre de la démarche est soutenue par le personnel de VSJF ainsi que par de nombreux groupes de travail, équipes de travail, groupes d'étude et bénévoles. Les méthodes de travail participatives sont quant à elles appréciables à tous les niveaux : élaboration du diagnostic, gouvernance, consultation, opération, évaluation et suivi. Par ailleurs, les rapports de suivi sont rigoureux et ils sont publiés sur base annuelle, depuis dix ans. Enfin, le réseau est fortement connecté aux territoires voisins, avec lesquels il est possible, grâce à un outil en ligne, de favoriser des stratégies aux différentes échelles et frontières d'action. Ainsi, les éléments du F2P vont au-delà des indicateurs proposés dans l'outil. Le niveau actuel de maturité de l'ancrage territorial et de la durabilité du SA du Vermont est donc très bien développé.

Le *Vancouver Food Strategy*, un plan qui favorise un système juste et durable pour la ville et le territoire métropolitain de Vancouver, obtient pour sa part un score de 22 points. D'une part, le plan s'appuie sur des années d'initiatives en matière d'alimentation et de développement communautaire en prenant en compte tous les aspects du SA, de la semence à l'assiette en passant par le compost. D'autre part, l'objectif global consiste, concrètement, à augmenter les actifs alimentaires des quartiers de 50 % d'ici 2020. Les

objectifs portent sur cinq domaines d'intérêts (production alimentaire, transformation et distribution des aliments, accès à la nourriture, habilitation des résidents, gestion des déchets alimentaires) et les liens qu'ils forment entre eux. De surcroît, les actions visent des priorités plus larges, dont la santé urbaine, la sécurité alimentaire, l'accès au logement et le transport. Le conseil-citoyen, sanctionné officiellement par une motion du conseil municipal, soutient la gestion et la mise en œuvre du plan en étroite collaboration avec le personnel de la ville et les nombreux partenaires, organismes et groupes de citoyens. Le processus, assuré par une volonté politique et des moyens financiers et humains, permet de rejoindre un éventail de parties prenantes qui ont collaboré, au fil du temps, à la mise en place de programmes, de mesures, de législation et de subventions favorisant l'ancrage territorial du SA de Vancouver. Enfin, la stratégie de Vancouver s'enrichit grâce à l'étroite collaboration avec les municipalités voisines, de laquelle découle une vision et un plan régional de la durabilité du SA et de la résilience aux changements climatiques. C'est pourquoi le niveau actuel de maturité de la durabilité et de l'ancrage territorial du SA de Vancouver est bien développé.

Avec un score de 19 points, l'Agenda 21 de Correns en région PACA démontre qu'il est possible, même pour un village de 900 habitants, d'avoir un projet collectif et concerté qui favorise un SA économiquement viable, soucieux de l'environnement et des gens. Tout d'abord, la démarche a été animée par la décision partagée des producteurs agricoles de passer, il y a plus de 10 ans, à un mode d'agriculture biologique sur tout le territoire. Ensuite, la méthode créative de l'Agenda 21 a permis aux divers acteurs de s'engager dans une démarche collective et territoriale en développement durable. À travers cette démarche, les acteurs participants au réseau, de près ou de loin, partagent un langage, des valeurs et une monnaie locale. Ces valeurs incluent : la saine gestion des ressources; la production responsable; la santé et le bien-être ainsi que la préservation du patrimoine et de la culture. La démarche a d'abord été entièrement pilotée par un comité externe à la municipalité et a disposé d'une aide financière à la mise en œuvre du diagnostic et du plan d'action. Puis, le plan, composé de 20 actions, a par la suite été pris en charge par l'Association Correns 21, principalement formée de bénévoles. D'une part, la démarche de Correns privilégie des méthodes de gouvernance partagée et de travail participatif. D'autre part, les moyens opérationnels, humains et financiers, demeurent plutôt limités pour mettre en œuvre les actions et assurer la pérennité du projet. Enfin, le projet bénéficie d'une force de coopération interterritoriale, notamment grâce aux nombreux projets Agenda 21 et PAT en PACA ainsi qu'à un fort réseau de gouvernance alimentaire locale. Ainsi, le niveau actuel de maturité de l'ancrage territorial et de la durabilité du SA de Correns, premier village bio en France, est moyennement à bien développé.

5.4 Interprétation

Cette section compare les résultats des projets retenus pour mettre de l'avant leurs éléments d'ancrage territorial. Ces éléments sont ensuite comparés pour identifier les principaux critères touchés par l'étude de cas de la MRC de Memphrémagog.

5.4.1 Les éléments d'ancrage territorial pour l'ensemble des projets

Dans un premier temps, les trois projets retenus possèdent tous les éléments requis par le critère des valeurs partagées. En effet, la définition de valeurs partagées est nécessaire pour poser les bases d'un projet de développement alimentaire territorial, identitaire et durable. Les exemples du Vermont, de Vancouver et de Correns démontrent que chaque territoire, si différent soit-il, peut émettre une vision et un langage à la fois propre et rassembleur. Pour y arriver, l'élaboration d'une stratégie alimentaire territoriale est généralement essentielle et celle-ci doit être officialisée. Bien sûr, ces valeurs doivent toucher les trois sphères du développement durable. Bien souvent, la tendance consiste à miser fortement sur la croissance économique d'une région. Cela dit, les dimensions environnementale, sociale et éthique doivent être présentes et équitablement représentées. La stratégie du Vermont renchérit en incluant les valeurs suivantes : équité, interdépendance et inclusivité. De surcroît, les bons d'échanges d'aide alimentaire (SNAP) et la monnaie locale (*Crop cash*) du Vermont est un exemple sans précédent de la formalisation de la valeur partagée et de l'adhésion des acteurs à celle-ci, en plus d'accroître l'accessibilité et l'éthique pour une alimentation locale, saine et juste.

En second lieu, les trois projets retenus ont tous une approche systémique qui privilégie un ensemble complexe d'interactions et de liens et qui s'appuie sur les différents maillons du SA. Le Vermont inclut même la gestion des intrants et extrants agricoles dans son diagramme du SA vermontois. Tous intègrent également les aspects transversaux, dont la consommation responsable et les pratiques agricoles durables, le lien entre alimentation et santé ainsi que l'aspect sensibilisation. En outre, le Vermont y ajoute également les objectifs suivants : littéracie alimentaire, gestion des sols, énergies renouvelables, etc., ce qui lui permet de surpasser les indicateurs proposés dans l'outil. Enfin, les territoires retenus s'attardent tous aux diverses échelles d'intervention, tant locales que régionales.

Ensuite, les résultats du critère de la gouvernance partagée et de celui des moyens opérationnels varient pour l'ensemble des projets. Il semble que ces deux critères soient fortement liés. En effet, le Vermont bénéficie d'une mesure législative en plus d'un financement récurrent sur dix ans dont un organisme

mandaté et des personnes salariées assurent l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action. La structure de gouvernance et les moyens financiers permettent également d'avoir une diversité de groupes de travail, des comités et de l'animation, à divers niveaux et en continu. Le Vermont a donc un niveau de maturité très bien développé dans les deux critères. Dans le cas de Vancouver, c'est principalement l'organisme municipal qui assure la gouvernance du plan d'action, en consultation avec le comité citoyen. Ce dernier agit à titre d'intermédiaire et veille principalement à la diffusion de l'information et à la sensibilisation au programme, tout en assurant une certaine forme de suivi. Ainsi, le niveau de Vancouver se situe entre bien et moyennement développé. Enfin, bien que le projet de Correns soit soutenu par une volonté politique, l'association dispose de peu de moyens financiers et humains pour assurer la mise en œuvre et le suivi du projet. Portée en majorité par des bénévoles, la structure de gouvernance semble s'effriter au même rythme que les moyens opérationnels. C'est pourquoi les deux critères restent légèrement développés. Il apparaît donc intéressant de se demander si les moyens opérationnels dont dispose un organisme peuvent impacter le niveau de maturité d'une gouvernance partagée, ou vice versa.

Du point de vue participatif, tous les projets retenus ainsi que l'étude de cas ont un niveau de maturité bien développé. C'est donc dire que chacun des organismes responsables possède et maîtrise une méthode de travail permettant la participation des différents acteurs du SA pour l'élaboration de son projet. Les degrés d'innovation de la méthode peuvent varier, mais doivent, à tout le moins, rejoindre une diversité d'acteurs par le biais de différentes initiatives. Non seulement tous les territoires analysés ont utilisé des méthodes de construction participatives qui incluent le partage d'un diagnostic, l'élaboration collective d'une stratégie ou d'un plan d'action, mais le niveau de participation indique également une grande mobilisation de la part des acteurs concernés.

Enfin, la coopération interterritoriale demeure un défi d'analyse. Bien que plusieurs liens et réseaux de collaboration soient cités ou cartographiés dans certains projets, très peu sont inclus dans les plans d'action. Une revue de littérature plus globale a révélé qu'il existe d'importants réseaux et lien de coopération, entre territoires voisins ou échelles infra/supra, mais que ces liens demeurent informels dans la plupart des cas. Cela dit, il serait vital de répertorier et d'encourager ces liens dans un esprit d'ouverture et de coopération, pour permettre d'élaborer une échelle d'action cohérente en fonction de la réalité de chacun des territoires.

5.4.2 Comparaison entre la MRC de Memphrémagog et les territoires retenus.

Tout d'abord, contrairement à l'ensemble des territoires retenus, la MRC de Memphrémagog n'a pas encore énoncé concrètement l'engagement d'un projet territorial et durable de l'alimentation. Cela dit, l'énoncé de vision stratégique actuel du développement véhicule un socle de valeurs fédératrices parmi lesquelles une démarche alimentaire durable et territorialisée pourrait sans doute apparaître et croître.

Ensuite, l'action systémique passe par une vision élargie de l'alimentation sur un territoire. À l'inverse des projets retenus, le cas de Memphrémagog s'inscrit dans une approche traditionnelle du SA, qui s'attarde à le découper en parties linéaires sans considérer l'ensemble complexe d'interactions et les sous-systèmes, c'est-à-dire le système lui-même. Cette façon de faire ne tient pas compte des multiples aspects transversaux du SA, dont la consommation responsable, les pratiques agricoles durables, le lien entre alimentation et santé ainsi que l'aspect sensibilisation. L'action systémique permet ainsi de sortir des paradigmes traditionnels, une démarche dans laquelle le concept de SAD s'inscrit parfaitement.

Comme nous l'avons dit précédemment, le niveau d'avancement varie de manière importante pour les critères de la gouvernance partagée et des moyens opérationnels dans l'ensemble des projets étudiés. Memphrémagog ne fait pas exception. Ainsi, l'organisme municipal s'assure d'une certaine représentativité dans la prise de décision notamment via le CCA. Or, le nombre de participants et la diversité de parties prenantes qui compose ce comité ne sont pas suffisants pour l'atteinte du critère. Ensuite, les MRC disposent de moyens opérationnels intéressants tant au niveau de la répartition de l'organigramme, de l'expertise de son personnel que du financement. Néanmoins, contrairement aux territoires retenus, il n'y a pas de délégations, de services, de consultation ou de rapports dédiés au SA comme tel.

Enfin, tout comme pour les territoires retenus, la force de la MRC réside dans son engagement à procéder de manière concertée, tant au niveau du diagnostic qu'à l'élaboration du plan d'action. En ce sens, Memphrémagog n'a rien à envier aux autres projets. La MRC se démarque entre autres par sa méthodologie participative et innovante. Cela dit, la démarche devrait aussi se transposer dans les autres critères fondamentaux, dont la gouvernance, ce qui permettrait la participation de tous les acteurs concernés dans la réflexion sur le territoire et l'identité alimentaire.

L'échelle territoriale de coopération pour un projet alimentaire est variable à plusieurs égards. Mis à part le Vermont, les autres projets n'atteignent pas un niveau très élevé pour ce critère. Pour Memphrémagog,

les éléments agrotouristiques associés à la région des Cantons-de-l'Est favorisent un partenariat souhaitable. Par contre, les maillages devront être cartographiés et rassemblés en dépassant le contexte de l'offre touristique, afin de rejoindre tous les types de filières, de consommateurs, d'échelle de production et afin repenser et transformer le SA.

Finalement, en comparaison avec les territoires retenus, le niveau de maturité actuel de l'ancrage territorial du SA de la MRC de Memphrémagog demeure légèrement développé pour le moment. Or, sachant que plusieurs actions déjà posées par l'organisme favorisent un SAD, le chapitre suivant s'inspire des mesures innovantes décrites dans ce projet de fin d'études pour émettre des recommandations qui pourront faire cheminer le niveau de maturité vers une transition alimentaire durable.

6. RECOMMANDATIONS

Ce chapitre vise à émettre des recommandations à la MRC de Memphrémagog pour faire suite à l'analyse comparative effectuée au chapitre 5. Il vise également à apporter quelques pistes d'orientations aux paliers supérieurs de gouvernement sur la question d'un projet alimentaire pour le Québec.

6.1 Recommandations spécifiques à la MRC de Memphrémagog

Au terme de l'analyse, il est recommandé que la MRC de Memphrémagog mette en place des mesures concrètes pour la transition vers un SA plus durable et territorialisé. Pour ce faire, il importe d'améliorer, dès maintenant, le niveau de maturité de chacun des critères fondamentaux analysés précédemment. Les recommandations sont divisées par critère d'analyse et présentées dans un encadré, suivi d'un bref commentaire. Numérotées de 1 à 19, les recommandations ne sont pas liées à cet ordre précis. Cependant, dans l'éventualité d'un projet alimentaire, certaines recommandations peuvent être préalables à d'autres. Celles-ci devront donc être mises en œuvre dans un ordre cohérent, suggéré au fil des recommandations.

6.1.1 Valeurs partagées

Des valeurs de bases, intégrées et partagées, peuvent avoir un impact considérable sur les acteurs du SA. Celles-ci peuvent déterminer les méthodes en place et renforcer l'accomplissement d'une vision de la transition alimentaire (Vivre en ville, 2014). Les recommandations qui concernent ce critère pourront être abordées à l'étape du diagnostic et transposées dans un plan d'action.

Recommandation 1 : Définir des valeurs et un langage alimentaire commun au territoire.

L'alimentation durable et territorialisée est une notion émergente, d'où l'importance d'examiner les termes qui la définissent et de réfléchir sur ce qu'ils représentent pour le territoire et la collectivité de la MRC de Memphrémagog. Dans une perspective de durabilité et d'ancrage territorial, il est conseillé d'élaborer une vision collective et un langage rassembleur qui permettra notamment de miser sur les ressources de la région et de mettre de l'avant la richesse du climat et le rythme des saisons, en plus de viser l'accès pour tous, la protection de l'environnement, les différentes échelles de production ainsi que l'esprit de communauté et de coopération de la collectivité. De plus, l'accessibilité, la santé, l'équité, le leadership, l'approvisionnement local, la saisonnalité et la souveraineté alimentaire sont quelques exemples de termes qui devront être abordés collectivement.

Recommandation 2 : Identifier, structurer et partager les bonnes pratiques et les actions innovantes en matière d'alimentation durable sur le territoire.

L'identification et le recensement des bonnes pratiques (pratiques durables) sont nécessaires pour comprendre les multiples avantages et la complexité des dynamiques alimentaires sur un territoire. Dans un premier temps, cette étape demeure colossale; elle nécessite, entre autres, l'élaboration d'indicateurs spécifiques d'évaluations de ce que sont les pratiques durables. Dans un deuxième temps, la valorisation et la vulgarisation des bonnes pratiques devront inclure l'aspect de la santé, de l'équité et des initiatives plus soucieuses de l'environnement. Voici quelques catégories d'initiatives qui pourraient être soulignées et mises de l'avant : pratiques agricoles durables, rayonnement des initiatives en alimentation durable, activités locales de conditionnement et de transformation, production et transformation d'aliments santé et/ou à valeur nutritive améliorée, lutte au gaspillage alimentaire, partage d'équipements, jardins communautaires partagés et collectifs, certification biologique, préservation des ressources naturelles et des écosystèmes, réduction des déchets et des GES, compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, économie sociale et circulaire, saines habitudes de vie et littéracie alimentaire, consommation responsable, amélioration des conditions de travail, lutte et adaptation aux changements climatiques, bien-être animal, éthique de cueillette, préservation du patrimoine et vitalité des milieux.

Recommandation 3 : Élaborer une politique d'alimentation durable et territorialisée.

La formalisation des valeurs collectives par une politique ou une charte favorise grandement l'appropriation d'une vision partagée à long terme. En ce sens, il est recommandé d'énoncer formellement les valeurs et les objectifs qui viendront définir la vision durable de l'alimentation de la MRC de Memphrémagog. À titre d'exemple, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville s'engage à créer les conditions propices à l'émergence d'un SA local avec sa récente Politique ville nourricière. (Municipalité de Saint-Bruno de Montarville, 2017b, 2017a) Dans le même ordre d'idée, nous suggérons de consulter la charte Borée pour une alimentation durable au Saguenay–Lac-Saint-Jean (Borée, 2020).

Recommandation 4 : Créer une monnaie territoriale.

Il serait très novateur et souhaitable de créer une monnaie territoriale qui pourrait témoigner de l'adhésion de la population de Memphrémagog à un modèle économique de transition. Par exemple, il serait intéressant de collaborer avec les neuf marchés publics existant sur le territoire afin de réfléchir sur une option d'achat citoyenne et alternative qui favoriserait la saine alimentation, l'accessibilité et l'équité. L'avantage de la monnaie pourrait s'exprimer par un rabais citoyen sur certains produits et services. La monnaie locale constitue un champ émergent d'innovation durable et territoriale qui mérite d'être considéré à plusieurs égards. Des exemples ont été abordés dans les chapitres précédents.

6.1.2 Action systémique

Comme il a été mentionné tout au long de ce projet de fin d'études, l'action systémique est le pilier de la transition alimentaire. Il privilégie une approche transversale et multisectorielle du SA et permet d'avoir une vision globale et systémique de l'enjeu (Vivre en ville, 2014). Plusieurs de ces recommandations concernent les étapes du diagnostic et du plan d'action.

Recommandation 5 : Identifier les parties prenantes du système alimentaire sur le territoire.

Cette recommandation peut être entamée sur-le-champ, pour ensuite être bonifiée au fur et à mesure. Il est donc recommandé d'identifier tous les acteurs du SA et ce, dans tous les maillons, incluant la gestion des intrants agricoles, la GMR et les consommateurs. Il importe aussi d'identifier les acteurs du domaine foncier, de l'installation de nouveaux fermiers ainsi que des domaines de l'accompagnement et de la formation. De plus, il est nécessaire de connaître les intervenants ayant des pratiques durables ainsi que les différents canaux locaux (marchés fermiers, transformateurs, carrefours alimentaires, etc.). Enfin, les intervenants en lien avec la santé, la sécurité alimentaire et la consommation responsable sont essentiels. Autrement dit, la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie ainsi que la BAM et les organismes partenaires doivent être inclus dans la démarche.

Recommandation 6 : Réaliser un diagnostic du système alimentaire du territoire qui inclut les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Préalablement à l'élaboration du plan d'action, il est recommandé de réaliser un diagnostic qui vise à dresser le portrait de tous les maillons et des questions transversales ayant un impact sur le SA de la MRC. Les données recueillies dans le PDZA constituent un bon point de départ. Cela dit, le diagnostic devra inclure les données sur l'insécurité alimentaire, l'éducation, le développement de la main-d'œuvre, l'assistance technique et la planification des activités, le financement, l'énergie, la réglementation, ainsi que le leadership, la communication et la coordination au sein du SA. Par ailleurs, les différents liens et leur continuité devront également être précisés.

Recommandation 7 : Créer un plan d'action pour un système alimentaire durable et territorialisé.

Pour faire suite au diagnostic, il est recommandé d'élaborer un plan composé d'une série d'orientations, d'objectifs qui visent à planifier les actions qui seront mises en œuvre dans la démarche vers un SAD. Le plan d'action doit aussi contenir des indicateurs précis et adaptés à la réalité du territoire. Comme le diagnostic, il devra intégrer tous les aspects nommés précédemment. À titre d'exemple, nous recommandons le Plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable de la collectivité

montréalaise (Conférence régionale des élus de Montréal, 2014) ainsi que le Plan d'action pour le développement d'une alimentation de proximité de la MRC de la Côte de Gaspé. (MRC de la Côte-de-Gaspé, 2019)

Recommandation 8 : Identifier les éléments de politique existants pouvant impacter directement et indirectement les initiatives en alimentation durable.

Les politiques en place, tant incitatives que contraignantes, peuvent impacter le SA à plusieurs égards. Il est conseillé d'identifier et d'agir sur les politiques qui peuvent améliorer, ou non, le SA de la MRC de Memphrémagog dès l'amorce du projet. Ainsi, la modification ou l'ajout de politiques et d'une réglementation sont envisageables et souhaitables. À cet effet, *Vivre en ville* (2014) invite les organismes municipaux à adopter une gestion, une planification et une réglementation cohérentes avec l'alimentation durable dans les documents suivants : la Politique de développement durable; l'Énoncé de vision stratégique; la Politique sur les saines habitudes de vie; le PDZA; la Planification stratégique; le Schéma d'aménagement et de développement; le Plan d'action pour l'économie et l'emploi, le Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée; le Plan directeur de l'eau; le PGMR; le Plan de transport. Les éléments de durabilité poursuivis par la MRC de Memphrémagog pourront ensuite être conduits dans les dix-sept municipalités de son territoire, notamment dans les documents suivants : le Plan d'urbanisme; le Programme particulier d'urbanisme; les Règlements d'urbanisme et de zonage. À titre d'exemple, le programme Ferme 59, de la MRC de l'Érable, permet maintenant aux gens de bâtir leur maison en zone verte en présentant un projet agricole à temps partiel sérieux (Tremblay, 2019).

6.1.3 Gouvernance partagée

Un SAD repose sur une gouvernance territoriale, intersectorielle, concertée, inclusive et transparente. (*Vivre en ville*, 2014) Les recommandations qui concernent les éléments de gouvernance doivent être mises en place en amont afin d'atteindre l'objectif de gouvernance partagée à toutes les étapes du projet.

Recommandation 9 : Créer un comité responsable de la question du système alimentaire.

Il est recommandé que le conseil de la MRC crée un comité responsable de l'enjeu de l'alimentation dès que possible. Les membres de ce comité devront être représentatifs de l'ensemble des parties prenantes du SA. Ainsi, ces membres devront provenir de tous les maillons, milieux (santé, agricole, industrie, etc.) et échelles d'actions. Les initiatives analysées au chapitre 5 peuvent ici servir d'exemple ici.

Recommandation 10 : Mettre en place une instance de gouvernance alimentaire régionale participative.

La MRC Memphrémagog peut jouer un rôle clé dans la mise en place d'une instance de concertation qui permet l'implication d'élus, d'agriculteurs, des acteurs de la transformation, de la mise en marché, de la restauration ainsi que celle des citoyens mangeurs. Cette instance, externe au comité responsable de la question du SA de la MRC, devra assurer un leadership régional fort en matière d'alimentation et de développement durable. À titre d'exemple, le comité Nourrir Montréal, de la Conférence régionale des élus de Montréal, a participé à la création du Conseil SAM en 2018. Celui-ci regroupe des représentants des milieux communautaire, gouvernemental, municipal, institutionnel, économique, philanthropique, agroalimentaire, citoyen et universitaire. Le Conseil SAM joue plusieurs rôles en lien avec la gouvernance participative dont : agir comme espace de coopération, de concertation et de maillage; agir à titre de ressource-conseil; développer des positions et promouvoir des priorités et des politiques favorables à un SAD; agir comme incubateur d'initiatives régionales structurantes et comme levier financier régional. (Chahine, Montréal - Métropole en santé et Conseil du système alimentaire Montréalais, s. d.; SAM, 2018)

6.1.4 Méthode de travail participative

Les méthodes de travail participatives permettent l'association et la collaboration de tous les acteurs dans les diverses étapes de la démarche (Vivre en ville, 2014). Bien que cette approche soit déjà en place dans la MRC de Memphrémagog, voici quelques recommandations à mettre en place ou encore à parfaire tout au long de la démarche.

Recommandation 11 : Soutenir et outiller les acteurs locaux et les collectivités territoriales pour faciliter la mise en pratique des initiatives.

Il est recommandé que la MRC de Memphrémagog, en partenariat avec les acteurs du milieu, soutienne et outille les acteurs locaux dans la mise en pratique des initiatives durables. En effet, la coordination d'événements participatifs facilite la concertation, le réseautage, le transfert de connaissances et permet également d'accompagner et de donner des outils aux collectivités dans l'émergence d'un SAD. Les méthodes employées doivent être accessibles ne pas se réduire à la concertation. À titre d'exemple, la MRC de l'Érable, en collaboration avec l'organisme Vivre en ville, a organisé un événement qui a permis de démontrer les liens existants entre les diverses parties prenantes présentes et ainsi de créer de nouvelles possibilités de développement durable en alimentation sur le territoire (MRC de l'Érable, 2019).

Recommandation 12 : Mettre en place un comité de suivi et d'amélioration continue du processus participatif.

La MRC de Memphrémagog utilise actuellement des méthodes de participation citoyenne bien développées. Cela dit, dans une perspective d'amélioration continue, la mise en place d'un comité de suivi du processus participatif, tout au long du projet, est nécessaire pour réunir les conditions essentielles à un réel changement de paradigme. Le comité de suivi doit être formé de représentants des différentes parties prenantes impliquées. Le mandat du comité devra consister, entre autres, à faire la mise à jour et l'amélioration, en continu de la méthodologie, de la communication, des activités et des moyens participatifs employés. La publication du suivi est essentielle pour s'engager à une transparence dans la démarche. Au final, l'atteinte de ces objectifs est synonyme de la réussite d'un projet alimentaire à l'image de la collectivité qu'il représente. (Kania et Kramer, 2011)

6.1.5 Moyens opérationnels

Les moyens opérationnels en place dans l'organisation doivent permettre d'atteindre les objectifs convoités par le projet d'alimentation durable et territorial. Les recommandations qui concernent les moyens peuvent être mises à l'œuvre à l'étape du plan d'action.

Recommandation 13 : Planifier et/ou faciliter la mise en place de soutien financier relatif aux initiatives pour un SAD.

La MRC a la compétence d'assurer la mise en place et le financement d'initiatives alimentaires durables. Ainsi, il est recommandé que la MRC facilite, de façon concrète, les investissements dans les sphères suivantes : les circuits courts; les marchés de proximité; la transformation locale et responsable; l'établissement de nouveaux agriculteurs; les pratiques agricoles soucieuses de l'environnement; la réduction du gaspillage alimentaire; la sécurité alimentaire; la réduction de GES du secteur bioalimentaire; l'adaptation aux changements climatiques; la conservation des milieux; la mise en valeur des paysages; la qualité des milieux de vie.

Recommandation 14 : Permettre l'embauche d'un professionnel des SAD.

Il est conseillé de créer un poste de délégué au SAD au sein des services professionnels de la MRC de Memphrémagog. Le professionnel SAD devra planifier et mettre en œuvre des projets alimentaires sur le territoire en plus d'en assurer le suivi. De plus, il pourra faciliter les échanges et le réseautage entre les divers acteurs et maillons du SA. Son mandat consistera à aller au-delà du cadre des approches sectorielles du SA pour favoriser une approche systémique qui comprend l'agriculture, l'environnement, l'économie la santé et de la collectivité.

Recommandation 15 : Mobiliser et développer l'expertise des acteurs municipaux sur les enjeux du SAD.

Il est recommandé d'intégrer, de façon systémique, l'enjeu alimentaire au sein des divers champs d'action et des documents officiels de la MRC. Pour ce faire, il est souhaitable de développer l'expertise des acteurs municipaux en leur offrant de la formation et de l'accompagnement en lien avec l'enjeu. De la même manière, il est impératif de soutenir et de faciliter le travail collaboratif entre les divers comités et services. Ainsi, les élus, les départements et les services professionnels municipaux seront à même d'inscrire l'alimentation durable dans les priorités de l'organisme et de mettre en œuvre des stratégies en ce sens.

Recommandation 16 : Publier un rapport annuel.

Dans l'éventualité d'un plan d'action sur question alimentaire territoriale, il est recommandé de publier un rapport annuel de suivi. La publication du chemin parcouru permettra aux diverses parties prenantes de rester connectées aux divers projets et actions en cours. De la même manière, la publication d'un rapport annuel assurera le suivi et l'évaluation rigoureuse du plan d'action. Le rapport doit être vulgarisé et accessible en ligne.

6.1.6 Coopération interterritoriale

La coopération interterritoriale facilite la création d'alliances et de projets favorisant un SAD, à diverses échelles d'ouverture et de coopération. Les recommandations suivantes peuvent être mises en place dès l'élaboration du diagnostic, et ensuite guider la conception des stratégies du plan d'action.

Recommandation 17 : Cartographier les initiatives SAD et éléments de coopération existants.

Le diagnostic devra inclure une cartographie des initiatives et des liens de coopération existant avec les territoires voisins. Les données peuvent inclure les catégories suivantes : intrants agricoles, production alimentaire, transformation alimentaire, distribution, stockage, points de vente au détail, gestion des nutriments, accès à l'alimentation et sécurité alimentaire, éducation, développement de la main d'œuvre, assistance technique, énergie, GMR. Ces données visent d'abord à identifier les liens actuels de coopération interterritoriale. De la même manière, la cartographie détaillée souligne les opportunités d'échanges et de maillages bénéfiques pour le territoire.

Recommandation 18 : Mettre en place et soutenir des réseaux de maillages.

Il est recommandé de prévoir des espaces favorables au maillage des différents acteurs du SA dans une perspective de collaboration interterritoriale. Ces réseaux doivent permettre la rencontre des parties prenantes suivantes : secteur agrotouristique, GMR et économie circulaire, équipements agricoles,

institutions d’enseignements, consommateurs, etc. À titre d’exemple, l’événement Court-circuit, une journée de réseautage, a permis de réunir récemment producteurs, restaurateurs et représentants institutionnels dans le but d’élaborer une stratégie d’approvisionnement locale dans la grande région de Montréal (Le jardinier-maraîcher, 2019). Il importe aussi de prévoir un outil de communication accessible, en ligne préférablement, qui encourage la coopération intra et interterritoriale. Le *Vermont Food System Atlas* demeure l’exemple le plus complet ici répertorié. (VSJF, 2020)

6.1.7 Synthèse

Au terme de cette section, nous croyons que les 18 recommandations émises permettraient de réunir les ingrédients nécessaires pour placer l’alimentation durable et territorialisée au cœur des aspirations du territoire et de la collectivité de la MRC de Memphrémagog. Le tableau 6.1 ci-dessous dévoile la synthèse des recommandations présentées dans ce chapitre.

Tableau 6.1 Synthèse des recommandations liées à l’étude de cas de la MRC de Memphrémagog

Critères	Recommandations	
Valeurs partagées	1	Définir des valeurs et un langage commun au territoire.
	2	Identifier, structurer et partager les bonnes pratiques et les actions innovantes en matière d’alimentation durable sur le territoire.
	3	Élaborer une politique d’alimentation durable et territorialisée.
	4	Créer une monnaie territoriale.
Action systémique	5	Identifier les parties prenantes du système alimentaire sur le territoire.
	6	Réaliser un diagnostic du système alimentaire du territoire qui inclut les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.
	7	Créer un plan d’action territoriale pour un système alimentaire durable et territorialisé.
Gouvernance partagée	8	Identifier les éléments de politique existants pouvant impacter directement et indirectement les initiatives en alimentation durable.
	9	Mettre en place une instance de gouvernance alimentaire régionale participative
Méthode de travail participative	10	Créer un comité responsable de la question du système alimentaire.
	11	Soutenir et outiller les acteurs locaux et les collectivités territoriales pour faciliter la mise en pratique des initiatives.
Moyens opérationnels	12	Mettre en place un comité de suivi et d’amélioration continue du processus participatif.
	13	Planifier et/ou faciliter la mise en place de soutien financier relatif aux initiatives pour un SAD.
	14	Permettre l’embauche d’un représentant/délégué au SAD.
	15	Mobiliser et développer l’expertise des acteurs municipaux sur les enjeux du SAD.
Coopération interterritoriale	16	Publier un rapport annuel.
	17	Cartographier les initiatives SAD et éléments de coopération existants.
	18	Mettre en place et soutenir des réseaux de maillages.

6.2 Recommandations globales

Pour assurer le développement de stratégies alimentaires durables et territorialisées à l'échelle des municipalités et des collectivités, les paliers supérieurs de gouvernement doivent :

- Mettre en place une politique alimentaire durable pour le Québec. Une politique provinciale de l'alimentation durable est souhaitable puisqu'elle permettrait de fournir une prise de position et une orientation explicite sur les décisions et les mesures qui permettraient d'améliorer la santé des populations, de l'environnement et de l'économie, en matière d'alimentation.
- Travailler avec les territoires et les municipalités pour protéger les terres agricoles québécoises.
- Mettre en œuvre une politique agricole québécoise qui repose sur les nouveaux enjeux et la durabilité du système alimentaire. Une politique agricole durable devra inclure, entre autres, les enjeux systémiques de la souveraineté alimentaire, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques, la santé publique et la justice alimentaire.
- Offrir un environnement propice et un cadre légal favorable aux nouveaux modèles d'agriculture se présentant comme des alternatives au système traditionnel et industriel en favorisant l'accessibilité, la diversité, la collaboration et la représentation des divers modèles et échelles agricoles. Cela peut se réaliser grâce aux investissements et à la valorisation d'une agriculture, d'une transformation et d'une commercialisation responsable, artisanale et à échelle humaine.
- Accompagner et soutenir les municipalités dans la transition alimentaire en rendant notamment accessibles les ressources humaines et financières nécessaires à leur rôle de gestion.
- Bonifier les programmes de soutien financier aux initiatives locales et aux projets structurants en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables et territorialisées.
- Investir dans l'innovation, l'éducation et la formation en agriculture et en alimentation éthique et durable. Veiller à la mise à jour des programmes et des pratiques et permettre le rayonnement de nouveaux procédés sur le terrain.
- Faciliter la gestion et la valorisation des déchets alimentaires.

En somme, l'implication des paliers supérieurs du gouvernement est nécessaire dans le développement d'une stratégie alimentaire québécoise pour la pérennité d'un système alimentaire territorialisé, résilient et juste.

CONCLUSION

Nos habitudes de consommation en matière d'alimentation nuisent considérablement à la santé des sols, de l'air, de l'eau, de la biodiversité et des relations humaines. Non seulement la production agricole industrielle et les pratiques alimentaires des consommateurs constituent des enjeux importants, mais c'est en réalité tout le système alimentaire et ses composantes qui doivent être revus : production, transformation, distribution, consommation et valorisation des déchets. Sans aucun doute, la réforme des SA ne sera pas une tâche aisée. Toutefois, l'analyse a permis de relever diverses mesures par lesquelles les MRC peuvent assurer un rôle d'intervention territorial dans la transition vers un système alimentaire durable au Québec.

Tout d'abord, la revue de littérature nous a permis de contextualiser les événements marquants et les transformations survenus dans l'histoire des SA des sociétés humaines. La modernisation de l'agriculture a certes permis de grandes avancées sur le plan de la productivité. Cependant, l'industrialisation et la globalisation du SA ont engendré des impacts environnementaux et socio-économiques néfastes. Le système linéaire actuel soulève des inquiétudes notamment en regard de la pollution, de l'adaptation aux changements climatiques, du gaspillage des ressources, de la préservation des écosystèmes, de la sécurité alimentaire, des inégalités sociales, de la vitalité des régions ainsi que de l'épuisement et de la perte des terres.

Ensuite, les recherches ont fait ressortir les éléments fondamentaux et les pratiques visant à définir un SAD. De manière générale, les SAD permettent d'atteindre et de protéger les principes de durabilité telle que l'amélioration de la santé et des conditions de vie, une économie plus juste et la protection d'un environnement sain. Les recherches ont permis d'illustrer que les concepts d'action systémique et d'ancrage territorial sont essentiels pour comprendre la transition alimentaire durable et agir en sa faveur. Les principes d'identité, d'interaction, de collaboration, d'économie sociale et d'économie de proximité et d'éthique sont nécessaires à la construction d'un projet alimentaire durable. Les acteurs et parties prenantes du système alimentaire sont nombreux et le monde municipal peut occuper une place importante dans la gouvernance alimentaire. Dans le contexte québécois, les MRC ont intérêt à s'impliquer dans la gestion du SA puisqu'elles doivent aussi faire face aux enjeux du système actuel.

Par la suite, il a été possible d'identifier trois territoires engagés dans une démarche de transition alimentaire. L'analyse des projets de la ville de Vancouver, de l'État du Vermont et du village de Correns a permis d'illustrer qu'il est possible d'entreprendre un projet alimentaire durable, à diverses échelles

territoriales, et d'y parvenir. L'analyse a en outre démontré que plusieurs avenues de gouvernance alimentaire peuvent être envisagées.

Puis, un portrait du SA de la MRC Memphrémagog a été présenté comme étude de cas. Plusieurs enjeux de durabilité ont été identifiés. D'abord, du côté de la production alimentaire, malgré une variété intéressante d'entreprises agricoles, le manque de relève et la précarité des revenus ont été identifiés comme des enjeux majeurs dans la pérennité des activités agricoles. Ensuite, le secteur de la transformation, en plein essor, contribue à la création d'une majorité d'emplois dans le secteur manufacturier de la région. Néanmoins, la pénurie de main-d'œuvre pose problème dans les entreprises. De plus, en dépit d'une offre alimentaire diversifiée, certains secteurs de la MRC ont été identifiés comme étant des déserts alimentaires et de surcroît, des milieux de vie qui présentent des symptômes de fragilisation et d'insécurité alimentaire. Malgré tout, l'agrotourisme et l'offre de produits en circuit court ont été reconnus comme des traits distinctifs qui demeurent bien cultivés dans la région. Enfin, plusieurs actions liées à la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire ont été mises de l'avant sur le territoire, tant au niveau du consommateur qu'en supermarché. Cela dit, les actions ne visent pas forcément les commerces et entreprises privées qui, parfois, doivent faire face à de réels défis de gestion de recyclage et de valorisation de leurs rebuts.

Une analyse comparative de l'ancrage territorial du SA de l'étude de cas et des trois territoires retenus a ensuite été réalisée. L'outil d'analyse des systèmes alimentaires territoriaux a permis de répondre à l'objectif suivant : évaluer les éléments fondamentaux de l'ancrage territorial des systèmes alimentaires d'une manière cohérente et dans une perspective de développement durable et de transition alimentaire. L'analyse a permis de comparer les valeurs, les procédures, les pratiques et les résultats des différents territoires d'après les six critères suivants : valeurs partagées; action systémique; gouvernance partagée; méthodes de travail participatives; moyens opérationnels; coopération interterritoriale. L'évaluation des critères à l'aide d'un pointage d'un à cinq a permis de déterminer le niveau de maturité de l'ancrage territorial pour chacun des territoires à l'étude, individuellement et de façon comparative.

Au terme de l'analyse comparative, il a été démontré que le Vermont présente le plan stratégique du système alimentaire durable et territorialisé le plus complet, notamment grâce à un soutien de l'État, un plan d'investissement généreux, un organisme de gouvernance responsable et un réseau collaboratif sans précédent. Il a également été démontré que la ville de Vancouver favorise l'ancrage territorial et le développement d'un SAD grâce à une volonté politique et à la mise place de programmes, de comités et

de moyens qui soutiennent l'alimentation de proximité depuis plusieurs années déjà. Ensuite, l'analyse de l'ancrage territoriale du village de Correns a illustré les avantages d'un soutien politique combiné à une forte mobilisation citoyenne. Or, le niveau de maturité de ce village s'avère moins élevé que celui des autres en raison des moyens humains et financiers qui demeurent précaires et mettent en péril la pérennité du projet. Du côté de la MRC de Memphrémagog, les critères favorisant l'ancrage territorial sont observables à différents niveaux, soit dans les valeurs, les orientations et les actions en lien avec le développement durable. Faute de vision systémique et de plan concret, le niveau de maturité de l'ancrage territorial du SA de la MRC demeure insuffisamment développé pour stimuler une réelle transition alimentaire. Enfin, l'interprétation des résultats a permis d'illustrer que le soutien politique accompagné de moyens humains et financiers suffisants sont nécessaires au développement des éléments d'ancrage abordés dans l'analyse. De plus, une vision systémique de l'enjeu et l'inclusion des parties prenantes dans les prises de décisions demeurent essentielles pour une démarche globale et concertée.

Enfin, en vertu des compétences qui leur sont conférées, les MRC peuvent assurer un rôle d'intervention et de gouvernance territoriale en lien avec l'alimentation durable. Dans le cadre des dix-huit recommandations spécifiques à la MRC de Memphrémagog, le leadership, la collaboration, la coopération et la transparence devront être au cœur des actions mises en place dans la démarche territoriale. Pour ce faire, un diagnostic complet, incluant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, devra être réalisé en concertation avec toutes les parties prenantes concernées. Cela permettra notamment de définir des valeurs communes, d'identifier les bonnes pratiques, les éléments de politiques et les réseaux existants au niveau du maillage et de la coopération. Ensuite, une politique et un plan d'action territorial pour un système alimentaire durable et territorialisé devront être adoptés. Les indicateurs et le suivi devront être rigoureux et partagés publiquement. Il est également recommandé de mettre à disposition les moyens humains et financiers qui assurent la représentativité de tous les acteurs du SA, spécialement au niveau de la gouvernance.

Enfin, il a été démontré, dans un esprit de cohérence territoriale, que les paliers de gouvernement supérieurs devraient soutenir et accompagner les municipalités dans la mise en place de stratégies favorisant la transition du système alimentaire. Pour ce faire, les pistes de solution suivantes ont été énoncées : soutenir les municipalités dans leur rôle de gestion; bonifier les programmes de soutien financier aux initiatives locales durables; proposer un cadre légal favorable aux nouveaux modèles d'agriculture; protéger le territoire agricole; investir dans l'innovation durable. Au final, si la façon dont

nous mangeons conditionne à ce point notre usage du territoire, il serait donc grand temps de se doter une fois pour toutes d'une politique alimentaire et agricole durable et territoriale pour le Québec entier.

RÉFÉRENCES

- Ackerman-Leist, P. (2013). *Rebuilding the Foodshed: How to Create Local, Sustainable, and Secure Food Systems*. White River Junction, Vermont: Chelsea Green Publishing.
- ADG Magog. (s. d.). L'ADG Magog - Accueil. Repéré à <https://www.facebook.com/LADG-Magog-130946467008105/>
- Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie. (s. d.). *L'analyse des parties prenantes*. Repéré à http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/performance-innovation/planification-strategique-2010-2015/Approches_acteurs_2.pdf
- Agence régionale pour l'environnement Provence Alpe Côte d'Azur (ARPE). (2014). *Regard sur les Agendas 21 en Provence-Alpes-Côte d'Azur : bilan et perspectives*. Repéré à http://www.territoires-durables-paca.org/files/20150422_BATAnalyseA21bis.pdf
- Angeon, V., Caron, P. et Lardon, S. (2006). Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Dossier 7). Repéré à <http://journals.openedition.org/developpementdurable/2851>
- Antunes, P., Homsy, M., Mainville, L. et Scarfone, S. (2015). *L'industrie agroalimentaire : un puissant levier de développement économique pour le Québec*. Montréal : Institut du Québec. Repéré à https://institutduquebec.ca/docs/default-source/recherche/7524_industrie-agroalimentaire_idq_rpt.pdf?sfvrsn=2
- Armendariz, V., Armenia, S. et Atzori, A. S. (2016). Systemic Analysis of Food Supply and Distribution Systems in City-Region Systems-An Examination of FAO's Policy Guidelines towards Sustainable Agri-Food Systems. *Agriculture; Basel*, 6(4), 65.
- Association des marchés publics du Québec (AMPQ) et Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). (2014). *Caractérisation des marchés publics membres de l'AMPQ*. Repéré à https://www.ampq.ca/wp-content/uploads/2016/04/ampq_etude_caracterisation_marches_publics_2014.pdf
- Association des Régions de France (ARF). (2014). *Déclaration de Rennes : Pour des systèmes alimentaires territorialisés*. Repéré à http://www.familyfarmingcampaign.org/archivos/documentos/declaracion_sat_rennes_4_juillet_2014.pdf
- Baker-Smith, K., Boruss, S. et Attila, M. (2016). What is Land Grabbing? : a critical review of existing definitions. Repéré à https://drive.google.com/file/d/0B_x-9XeYoYkWSDh3dGk3SVh2cDg/view
- Banque alimentaire Memphrémagog (BAM). (2019). *Rapport d'activités 2018-2019*. Repéré à https://banquealimentaire.ca/wp-content/uploads/2019/06/BAM2019_Rapport-activites.pdf
- Bardati, D. (2015). The Emergent Local Food System in the Eastern Townships. *Journal of Eastern Townships Studies*, (45), 9-30.

- Béné, C., Oosterveer, P., Lamotte, L., Brouwer, I. D., de Haan, S., Prager, S. D.,... Khoury, C. K. (2019). When food systems meet sustainability – Current narratives and implications for actions. *World Development*, 113, 116-130.
- Berry, W. (2005). the Pleasures of Eating. *Organic Gardening*, 52(5), 32-35.
- Berry, W. (2015). *The Unsettling of America: Culture & Agriculture* (Reprint edition). Berkeley, CA : Counterpoint.
- Biau, O. et Besson, V. (2012). *Portrait de la région Provence Alpes-Côte d'Azur*. Repéré à https://pas.regionpaca.fr/fileadmin/PAS/FONCIER/Portrait_region_PACA_INSEE.pdf
- Bilodeau, É. (2019, 16 juillet). Le nombre de fermes bio bondit. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/201907/16/01-5234044-le-nombre-de-fermes-bio-bondit.php>
- Bittermann, V. (2007). *Civic agriculture : An analysis of citizen and community engagement in Vermont's food system* (Mémoire de maîtrise, Tufts University, Massachusetts, United States). Repéré à <https://search.proquest.com/openview/ffd8433493477575da7919c58fa2793e/1?pq-origsite=gscholar&cbl=18750&diss=y>
- Blanchet, C., Rochette, L., Hamel, D. et Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2011). *Sécurité et insécurité alimentaire chez les Québécois : une analyse de la situation en lien avec leurs habitudes alimentaires*. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1333_SecurtieAlimentQucAnalSituationHabAliment.pdf
- Blondlot, A. et Ouranos. (2019, février). *Changements climatiques et agriculture au Québec : se préparer pour s'adapter*. Communication présentée au Journées INPACQ 2019 Centre-du-Québec, Drummondville, Québec. Repéré à https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/CentreduQuebec/INPACQ2019/Conferences-Grandescultures/Conference_Anne_Blondlot.pdf
- Borée. (2020). *Charte pour une alimentation durable au Saguenay - Lac-Saint-Jean*. Repéré à https://alimentationboreale.com/wp-content/uploads/2020/01/Charte_Bor%C3%A9e-2020.pdf
- Boulianne, M., Bissardon, P. et Bach, R. (2019). *Vers une alimentation territorialisée et durable : Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait*. (Rapport de recherche). Québec : Université Laval. Repéré à https://www.systemealimentairequebec.info/sites/systemealimentairequebec.info/files/RAPPORT_REPSAQ_FINAL.pdf
- Bourdon, P. D. (2018, 4 avril). Transformation des aliments : contrer la pénurie de main-d'œuvre avec des robots. *Le Journal de Québec*. Repéré à <https://www.journaldequebec.com/2018/04/04/manque-de-main-duvre-en-transformation-des-aliments-quebec-investit-dans-la-robotisation>
- Brut. (2019). *Bienvenue à Correns, le premier village entièrement bio de France* [Vidéo en ligne]. Repéré à <https://www.youtube.com/watch?v=yXLBsJYV-DI>

- Cañada, J. S. et Muchnik, J. (2011). Introduction : Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (322), 4-10.
- Capone, R., Bilali, H. E., Debs, P., Cardone, G. et Driouech, N. (2014). Food System Sustainability and Food Security: Connecting the Dots. *Journal of Food Security*, 2(1), 13-22.
- Caron, P., Ferrero y de Loma-Osorio, G., Nabarro, D., Hainzelin, E., Guillou, M., Andersen, I., ... Verburg, G. (2018). Food systems for sustainable development: proposals for a profound four-part transformation. *Agronomy for Sustainable Development*, 38(4).
- Centre d'écoinitiatives populaires (CÉPOP). (2020). Cépop du social, on en mange! : Agriculture urbaine. Repéré à <https://cepop.ca/nos-initiatives/nos-jardins/>
- Chahine, G., Montréal - Métropole en santé et Conseil du système alimentaire Montréalais. (s. d.). *Montréal Métropole en santé : Conseil du Système alimentaire Montréalais*. Repéré à https://sam.montrealmetropoleensante.ca/uploads/resources/files/11X17_synthese__Conseil_SAM__VF_.pdf
- Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires de l'Université Laval (DDSA) et Chaire UNESCO Alimentations du monde. (2015, octobre). *Systèmes alimentaires territorialisés : Source de diversité et outil d'intégration et de compétitivité*. Communication présentée au Colloque de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires de l'Université Laval et la Chaire UNESCO – Alimentations du monde, Université Laval, Québec. Résumé repéré à https://issuu.com/chaireunescoadm/docs/actes_2015_sat
- Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur. (2019). Agriculture biologique. Repéré à <https://paca.chambres-agriculture.fr/notre-agriculture/agriculture-biologique/>
- Circle Economy. (2019). The Circularity Gap Report 2019: Closing the circular gap in a 9% World. *Platform for Accelerating the Circular Economy (PACE)*. Repéré à https://docs.wixstatic.com/ugd/ad6e59_ba1e4d16c64f44fa94fbd8708eae8e34.pdf
- City of Vancouver. (2007). *Vancouver Food Charter*. Repéré à https://vancouver.ca/files/cov/Van_Food_Charter.pdf
- City of Vancouver. (2013a). *What feeds us: Vancouver Food Strategy*. Repéré à <https://vancouver.ca/files/cov/vancouver-food-strategy-final.PDF>
- City of Vancouver. (2013b). *What feeds us: The Vancouver food Strategy brochure*. Repéré à <https://vancouver.ca/files/cov/vancouver-food-strategy-brochure-what-feeds-us.pdf>
- City of Vancouver. (2014). *Greenest city 2020 - Action plan part two: 2015-2020*. Repéré à <https://vancouver.ca/files/cov/greenest-city-2020-action-plan-2015-2020.pdf>
- City of Vancouver. (2019). Sustainable Food Systems Grants. Repéré à <https://vancouver.ca/people-programs/sustainable-food-systems-grants.aspx>
- City of Vancouver. (2020). Vancouver Food Policy Council. Repéré à <https://vancouver.ca/your-government/vancouver-food-policy-council.aspx>

- City of Vancouver. (s. d.). Geography. Repéré à <https://vancouver.ca/news-calendar/geo.aspx>
- Cleaver, H. (1972). The Contradictions of the Green Revolution. *American Economic Review*, 62(2), 177-86.
- Colletis, G., Gianfaldoni, P. et Richez-Battesti, N. (2005). Économie sociale et solidaire, territoires et proximité. *Revue internationale de l'économie sociale*, (296), 8-25.
- Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). (2017). *Commission de protection du territoire agricole du Québec : Plan stratégique 2017-2021*. Repéré à http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/La_Commission/CPTAQ_PlanStrategique_2017-2021.pdf
- Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ). (2014). *Innover pour mieux se nourrir et se développer : plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable de la collectivité montréalaise (SAM 2025) : Innover pour mieux se nourrir et se développer*. Repéré à <https://sam.montrealmetropoleensante.ca/uploads/resources/files/document%20complet%20SAM%202025.pdf>
- Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE). (2014). CIBLE en bref. *Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)*. Repéré à <https://cible-estrie.qc.ca/a-propos-du-cible/>
- Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE). (2019). *Rapport annuel 2018-2019*. Repéré à <https://cibleestrie.files.wordpress.com/2019/04/rapport-annuel-2018-2019-web.pdf>
- Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE). (s. d.). Fromageries des Cantons-de-l'Est - Circuit les têtes fromagères Cantons-de-l'Est. *Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est*. Repéré à <https://createursdesaveurs.com/fr/fromageries>
- Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV). (2019, 15 juillet). *Le secteur biologique poursuit son développement au Québec*. [Communiqué de presse]. Repéré à https://cartv.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents_pdf/Communiqu%C3%A9%20de%20presse_CARTV_%20production%20biologiqueAnnexe.pdf
- Conway, G. (1998). *The Doubly Green Revolution*. Ithaca: Cornell University Press.
- Correns. (2009). *Diagnostic territorial de développement durable*. Repéré à <http://corrensagenda21.fr/sites/default/files/Diagnostic-agenda21-Correns.pdf>
- Correns. (2012). *Programme d'actions 2012*. Repéré à http://www.territoires-durables-paca.org/files/20150924_PACorrens2012.pdf
- Deffontaines, J.-P., Marcelpoil, E. et Moquay, P. (2001). Le développement territorial : une diversité d'interprétations. *Représentations spatiales et développement territorial*, 39-56.
- Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. (2015). *Construire son projet alimentaire territorial : repères et outils*. Repéré à https://reseau rural.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/gestion_documentaire/SAT/Ressources/Documents_institutionnels/RNPAT1.2_ConstPATLangRouss_2015.pdf

- Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, et Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation. (2018). *Agreste Provence-Alpes-Côte d'Azur - Mémento de la statistique agricole de la forêt et des industries agroalimentaires : Édition 2018*. Repéré à <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R9318C01.pdf>
- Doussan, I. (2018). *Un exemple de démocratie participative : l'Agenda 21 de Correns*. Repéré à http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/3._doussan-correns_83_.pdf
- Dufumier, M. (2004). *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*. Paris, France : Éditions Karthala.
- Dugas, L. (2013). *Favoriser l'établissement de l'agriculture durable au Québec : analyse des politiques agricoles gouvernementales et recommandations* (Essai, Université de Sherbrooke). Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/7177>
- Dupont, D. (2009). *Une brève histoire de l'agriculture au Québec : de la conquête du sol à la mondialisation*. Montréal, Québec : Fides.
- EAT Foundation. (2019). *Une alimentation saine issue de production durable : Alimentation Planète Santé* (Rapport de synthèse de la Commission EAT-Lancet). Repéré à https://eatforum.org/content/uploads/2019/01/Report_Summary_French.pdf
- Entreprendre Memphrémagog. (2020). Déjeuner-conférence : solution à la pénurie de main-d'œuvre. Repéré à <https://entreprenrememphremagog.com/dejeuner-conference-solution-a-la-penurie-de-main-doeuvre/>
- Équiterre. (2007). *Les impacts négatifs de notre système alimentaire actuel*. Repéré à <http://equiterre.org/sites/fichiers/ImpactsSystAlimActuel.pdf>
- Équiterre. (2018). *Rapport annuel 2018 : 25 ans à changer le monde un geste à la fois!* (Rapport annuel). Repéré à https://equiterre.org/sites/fichiers/rapports-annuels/rapport_annuel_2018.pdf
- Équiterre. (s. d.). Gaspillage alimentaire : non merci! *Équiterre*. Repéré à <https://equiterre.org/geste/gaspillage-alimentaire-non-merci>
- FAO. (1996, novembre). *Lessons from the green revolution: towards a new green revolution*. Communication présentée au World food Summit 1996, Rome, Italie. Repéré à <http://www.fao.org/3/W2612E/w2612e06a.htm>
- FAO. (2008). *Introduction aux concepts de la sécurité alimentaire*. Repéré à <http://www.fao.org/3/a-al936f.pdf>
- FAO. (2009). *How to feed the world 2050 - Global agriculture towards 2050*. Repéré à http://www.fao.org/fileadmin/templates/wsfs/docs/Issues_papers/HLEF2050_Global_Agriculture.pdf
- FAO. (2010). *Sustainable diets and biodiversity - Directions and solutions for policy research and action*. Repéré à <http://www.fao.org/3/i3004e/i3004e.pdf>

- FAO. (2011). *Global food losses and food waste – Extent, causes and prevention*. Repéré à <http://www.fao.org/3/mb060e/mb060e00.pdf>
- FAO. (2013). *The State of Food Insecurity in the World: The multiple dimensions of food security*. Repéré à <http://www.fao.org/3/i3434e/i3434e.pdf>
- FAO. (2014). *Agriculture, forestry and other land use emissions by sources and removals by sinks*. Repéré à <http://www.fao.org/3/i3671e/i3671e.pdf>
- FAO. (2016). *2016 The state of food and agriculture: Climate change, agriculture and food security*. Repéré à <http://www.fao.org/3/a-i6030e.pdf>
- FAO. (2017a). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2017 : mettre les systèmes alimentaires au service d'une transformation rurale inclusive*. Repéré à <http://www.fao.org/3/a-17658f.pdf>
- FAO. (2017b). *The future of food and agriculture: trends and challenges*. Repéré à <http://www.fao.org/3/a-i6583e.pdf>
- FAO. (2018a). *L'agriculture urbaine. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*. Repéré à <http://www.fao.org/urban-agriculture/fr/>
- FAO. (2018b). *Sustainable food systems: Concept and framework*. Repéré à <http://www.fao.org/3/ca2079en/CA2079EN.pdf>
- FAO. (2018c). *The role of cities in the transformation of food systems: Sharing lessons from Milan pact cities*. Repéré à <http://www.fao.org/3/ca0912en/CA0912EN.pdf>
- FAO. (2018d). *Transforming food and agriculture to achieve the sdgs : 20 interconnected actions to guide decision-makers*. Repéré à <http://www.fao.org/3/CA1647EN/ca1647en.pdf>
- FAO. (2018e). *Les 10 éléments de l'agroécologie guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables*. Repéré à <http://www.fao.org/3/i9037fr/I9037FR.pdf>
- FAO. (2019). *Soil erosion: The greatest challenge for sustainable soil management*. Repéré à <http://www.fao.org/3/ca4395en/ca4395en.pdf>
- FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. (2017). *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017 : renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire*. Repéré à <https://www.yumpu.com/fr/document/view/59437249/letat-de-la-securite-alimentaire-et-de-la-nutrition-dans-le-monde-2017>
- FAO et Intergovernmental Technical Panel on Soils (ITPS). (2015). *Status of the world's soil resources: main report*. Rome, Italie. Repéré à <http://www.fao.org/3/a-i5199e.pdf>
- FAO, University of Oxford et Food Climate Research Network. (2016). *Plates, pyramids, and planets: developments in national healthy and sustainable dietary guidelines: A state of play assessment*. Repéré à <http://www.fao.org/3/I5640E/i5640e.pdf>

- Feagan, R. (2007). The place of food: mapping out the « local » in local food systems. *Progress in Human Geography; London*, 31(1), 23-42.
- Fernandez, M., Goodall, K., Olson, M. et Méndez, V. E. (2013). Agroecology and Alternative Agri-Food Movements in the United States: Toward a Sustainable Agri-Food System. *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 37(1), 115-126.
- Fitzsimmons, A. (2018). What is Regenerative Agriculture? *The Canadian Organic Grower*. Repéré à <http://magazine.cog.ca/article/what-is-regenerative-agriculture/>
- Foley, J. (2013). It's Time to Rethink America's Corn System. *Scientific American*. Repéré à <https://www.scientificamerican.com/article/time-to-rethink-corn/>
- France Stratégie. (2018). *Plateforme RSE : Responsabilité sociétale des entreprises : Vers une responsabilité territoriale des entreprises*. Repéré à https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/2018_07_12_-_rse-vers_une_responsabilite_territoriale_des_entreprises_finalweb.pdf
- Fremond, E. (2019). Les Têtes Fromagères : le nouveau circuit gourmand des Cantons-de-l'Est. *Solidarité agricole UPA-Estrie*, 32(3), 13.
- Gagnon, J.-F. (2017, 27 mars). Sécurité alimentaire : le CÉSAM consulte à Magog. *La Tribune*. Repéré à <https://www.latribune.ca/actualites/estrie-et-regions/securite-alimentaire-le-cesam-consulte-amagog-1995e9d9efb93aefd2e7e4b2da3c0dcc>
- Getz, A. (1991). Urban foodsheds. *The Permaculture Activist*, 24(October), 26-27.
- Giraud, P.-N. (2003, mars). *Économie industrielle des commodités*. Communication présentée au Centre de Géopolitique de l'énergie et des matières premières, Université de Paris-Dauphine, France. Repéré à http://cours-examens.org/images/Veille_technologique/petrole/PNG_Dauphine.pdf
- Giroux, I. (2004). *La présence de pesticides dans l'eau en milieu agricole au Québec* (n° ENV/2004/0309). Québec. Repéré à http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/pesticides/pesticides.pdf
- Giroux, I. et Fortin, J. (2010). *Pesticides dans l'eau de surface d'une zone maraîchère ruisseau Gibeault-Delisle dans les « terres noires » du bassin versant de la rivière Châteauguay de 2005 à 2007* (n° 978-2-550-59088-0). Québec : Université Laval et Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs. Repéré à <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2062259>
- Gliessman, R. S. (2015). *Agroecology : The Ecology of Sustainable Food Systems* (3e édition). Boca Raton : CRC Press.
- Google Maps. (2019). Épiceries - Magog. *Google Maps*. Repéré à <https://www.google.ca/maps/search/%C3%89piceries/@45.2814661,-72.1914885,13z>
- Goupil, A. (2017, 13 octobre). Pénurie de bouchers en Estrie. *La Tribune*. Repéré à <https://www.latribune.ca/actualites/penurie-de-bouchers-en-estrie-93e97201da7528448288ab7edd1b234c>

- Griffon, M. (2002). Green revolution, doubly green revolution - Which technologies, which institutions and which research for agricultures of the future? *Mondes en Développement*, 30(117), 39-44.
- Griffon, M. et Dufumier, M. (2007). Nourrir la planète : pour une révolution doublement verte. *Natures Sciences Sociétés*, 15(4), 437.
- Groleau, M. (2017, 11 janvier). Le point sur les taxes foncières agricoles. *L'Union des producteurs agricoles - UPA*. Repéré à <https://www.upa.qc.ca/fr/textes-dopinion/2017/01/point-taxes-foncieres-agricoles/>
- Groupe AGÉCO. (2014). *Structure des exploitations au Québec : Évolution, diversité et comparaison avec certains concurrents* (Rapport synthèse). Repéré à https://drive.google.com/file/d/1O7tGz4-3EHv9RcQyAe8Gfs1A0uZJG_qb/view
- Hatt, S., Artu, S., Brédart, D., Lassois, L., Francis, F., Haubruge, É., ... Boeraeve, F. (2016). Towards sustainable food systems: the concept of agroecology and how it questions current research practices. *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement; Gembloux*, 20(S1), 215-224.
- High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition (HLPE). (2014). *Food losses and waste in the context of sustainable food systems*. (Rapport par High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security). Repéré à <http://www.fao.org/3/a-i3901e.pdf>
- Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale (InPACT) PACA. (2019). Appui au développement des circuits courts. *Travailler autrement en agriculture - Initiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale*. Repéré à <http://inpact-paca.org/Appui-au-developpement-des>
- Institut de la Statistique du Québec. (2019). *L'économie sociale au Québec – Portrait statistique 2016*. Repéré à <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie-sociale/portrait-economie-sociale-2016.pdf>
- Institut de la Statistique du Québec (ISQ). (2015). 05 - L'Estrie ainsi que ses municipalités régionales de comté (MRC). Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_05/region_05_00.htm
- Institut de la Statistique du Québec (ISQ). (2019). *Le Québec chiffres en main – Édition 2019*. Repéré à https://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/quebec-chiffre-main/pdf/qcm2019_fr.pdf
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) et Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ). (2018). *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec : Édition 2018*. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/agriculture/profil-bioalimentaire2018.pdf>
- Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). (2013). *Pesticides : Effets sur la santé. Une expertise collective de l'Inserm*. Repéré à <http://www3.ligue-cancer.net/docs/fichiers/pesticides.pdf>

- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2013). *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions*. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1728_AccessGeoCommAlimentQc.pdf
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2019a). *L'obésité au Québec : ralentissement de l'augmentation, mais inégalités socio-économiques*. Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/santescopie/analyses/obesite>
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2019b). *Interventions visant à modifier l'accessibilité géographique à des commerces d'alimentation et impacts sur l'alimentation et le poids corporel*. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2591_intervention_accessibilite_commerces_alimentation_impact.pdf
- Institut national de santé publique Québec (INSPQ). (2016). *L'obésité et l'embonpoint : quels sont les impacts économiques au Québec*. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2126_obesite_embonpoint_impacts_economiques.pdf
- Institute for Sustainable Communities. (2014). *Case Study - Vermont Farm to Plate Network: Vermont organizations work to achieve collective impact and transform a food system*. Repéré à <https://www.vtfarmtoplate.com/uploads/Case%20Study%20-%20Vermont%20Farm%20to%20Plate%20Network.pdf>
- Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2007). *Climate Change 2007 : Synthesis Report - Summary for Policymakers* (Rapport synthèse). Repéré à https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar4_syr_spm.pdf
- Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2019). *Climate Change and Land: An IPCC Special Report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems* (Rapport synthèse). Repéré à https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2019/08/4.-SPM_Approved_Microsite_FINAL.pdf
- International Panel of Experts on Sustainable Food Systems (IPES-Food). (2016). *Uniformity To Diversity: A paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems*. Repéré à http://www.ipes-food.org/_img/upload/files/UniformityToDiversity_FULL.pdf
- International Panel of Experts on Sustainable Food Systems (IPES-Food). (2019). *A new panel guided by new ways of thinking about research, sustainability, and food systems*. Repéré à <http://www.ipes-food.org/>
- Jackson, W. (2010). *Consulting the Genius of the Place: An Ecological Approach to a New Agriculture*. Berkeley, California : Counterpoint Press.
- Jean, B. (2012). *Les territoires ruraux au Québec : vers un modèle de développement territorial durable*. *Revue d'Économie Régionale Urbaine*, octobre(4), 649-671.
- Kania, J. et Kramer, M. (2011). *Collective Impact*. *Stanford Social Innovation Review*, (winter 2011), 36-41. Repéré à https://ssir.org/images/articles/2011_WI_Feature_Kania.pdf

Kloppenborg, J., Hendrickson, J. et Stevenson, G. W. (1996). Coming in to the foodshed. *Agriculture and Human Values*, 13(3), 33-42.

Lachance, B., Bertrand, L., Drouin, D., Pageau, M., Poirier, A., Roy, S.,... Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2012). *Investir pour l'avenir : plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012*. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-289-08W.pdf>

Lardon, S. et Loudiyi, S. (2013). Agriculture urbaine et alimentation : Entre politiques publiques et initiatives locales. *Géocarrefour*. Repéré à <http://journals.openedition.org/geocarrefour/8771>

Larouche, V. (2018). *Les systèmes alimentaires durables et l'étude de cas de trois villes et de leurs initiatives* (Essai de maîtrise, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec). Repéré à <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/14095>

L'ARTERRE. (s. d.). Qu'est-ce que L'ARTERRE? Repéré à <https://www.arterre.ca/APropos>

Le jardinier-maraîcher. (2019). Court circuit : Rassemblement entre producteurs, restaurateurs et représentants institutionnels. Repéré à <http://lejardiniermaraicher.com/courtccircuit>

Lefebvre, G. (2018). Un affichage qui porte ses fruits! *Solidarité agricole UPA-Estrie*, 31(5). Repéré à <http://www.estrie.upa.qc.ca/wp-content/uploads/filebase/solidarite-agricole/Solidarite-agricole-11-2018.pdf>

Les Banques Alimentaires du Québec (BAQ). (2018). *Bilan Faim 2018*. Repéré à <https://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2019/02/Bilan-Faim-2018-LesBAQ.pdf>

Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, n° 2014-1170.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, RLRQ, c. P-41.1.

Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c A-19.1.

Loi sur le développement durable, RLRQ, c. D-8.1.1.

Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19.

Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C-47.1.

Loi sur les pesticides, RLRQ, c. P-9.3.

Loi sur les producteurs agricoles, L.R.Q., P-28.

Loi sur l'organisation territoriale municipale, RLRQ, c O-9.

Magdoff, F. (2012). Food as a Commodity. *Monthly Review*, 63, 15.

- Maison de la famille Memphrémagog. (s. d.). À propos Maison de la famille Memphrémagog. Repéré à <https://www.mafamilleamoi.org/a-propos/>
- Malassis, L. (1994). *Nourrir les hommes*. Paris, France : Flammarion.
- MAPAQ. (2007). Agriculture et agroalimentaire MRC de Memphrémagog. Repéré à <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2006905>
- MAPAQ. (2010). *Agriculture et agroalimentaire : MRC de Memphrémagog*. Repéré à https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Estrie/ProfilRegion/memphremagog_profil_2010.pdf
- MAPAQ. (2015). Bottin statistique de l'alimentation 2015 : Transformation alimentaire. Repéré à <https://www.agrireseau.net/Transformation-Alimentaire/documents/90616>
- MAPAQ. (2016). Emploi : Répartition de l'emploi dans le secteur bioalimentaire. Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/statistiques/Pages/emploibioalimentaire.aspx>
- MAPAQ. (2017a). Élevage de poules en ville. Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agricultureurbaine/trucsconseils/Pages/elevagedepouleenville.aspx>
- MAPAQ. (2017b). Portrait du secteur de l'agrotourisme. Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/agrotourismechiffres/Pages/agrotourismechiffres.aspx>
- MAPAQ. (2017c). *Bottin, consommation et distribution alimentaires en chiffre - Édition 2017*. Repéré à https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Bottin_consommation_distribution.pdf
- MAPAQ. (2018a). Commercialisation en circuit court. Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/Profil/commercialisation/Pages/Commercialisationencircuitcourt.aspx>
- MAPAQ. (2018b). Mise en marché de proximité. Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/marcheproximite/Pages/Marchedeproximite.aspx>
- MAPAQ. (2018c). Portrait du secteur de la transformation. Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/Pages/Portraitdusecteur.aspx>
- MAPAQ. (2018d). *Politique bioalimentaire 2018-2025*. Repéré à https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire_MAPAQ.pdf?1549643501
- MAPAQ. (2018e). *L'agriculture biologique au Québec et au Canada*. Repéré à https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2018/Volume_26_no20.pdf

- MAPAQ. (2019a). Agriculture biologique. Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/agriculturebiologique/Pages/alimentsbio.aspx>
- MAPAQ. (2019b). Changements climatiques. Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Agroenvironnement/changementsclimatiques/Pages/changementsclimatiques.aspx>
- MAPAQ. (2019c). Culture des grains. Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/Pages/Grains.aspx>
- MAPAQ. (2019d). Marchés publics - Carte interactive : On se voit au marché! Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/agrotourismeconso/Pages/Marches-publics.aspx>
- MAPAQ. (2019e). OGM en chiffres. Repéré à http://www.ogm.gouv.qc.ca/ogm_chiffres/importance_cultures.html
- MAPAQ. (2019f). Transformation. Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/md/statistiques/transformation/Pages/transformation.aspx>
- MAPAQ. (2019g). *Le secteur agricole au Québec : Quelques grandes tendances à la lumière des quatre derniers recensements de l'agriculture*. Repéré à https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2019/Volume_27_no_28.pdf
- MAPAQ. (2019h). *Programme Transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité*. Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programmetransformationalimentaire.pdf>
- McCabe, M. S. et Burke, J. (s. d.). The New England Food System in 2060: Envisioning Tomorrow's Policy Through Today's Assessments. *Maine Law Review*, 65(2), 32.
- Meloche, J.-P. et Debailleul, G. (2013). *Acquisition des terres agricoles par des non agriculteurs au Québec : Ampleur, causes et portée du phénomène* (Rapport de projet). Repéré à <https://cirano.qc.ca/pdf/publication/2013RP-04.pdf>
- Mercer. (2019). Quality of living city ranking. Repéré à <https://mobilityexchange.mercer.com/Insights/quality-of-living-rankings>
- Metro Vancouver. (2011). *Regional Food System Strategy*. Repéré à <http://www.metrovancouver.org/services/regional-planning/PlanningPublications/RegionalFoodSystemStrategy.pdf>
- Metro Vancouver. (2016). *Regional Food System Action Plan 2016*. *Regional Food System Action Plan 2016*. Repéré à <http://www.metrovancouver.org/services/regional-planning/PlanningPublications/RegionalFoodSystemActionPlan.pdf>

- Metro Vancouver. (2019). About Agriculture in the Region. Repéré à <http://www.metrovancouver.org/services/regional-planning/agriculture/about/Pages/default.aspx>
- Metro Vancouver. (2020). *Metro Vancouver 2040 Shaping Our Future*. Repéré à <http://www.metrovancouver.org/services/regional-planning/PlanningPublications/RGSAadoptedbyGVRDBoard.pdf>
- Milan Urban Food Policy Pact. (2015). *Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine*. Repéré à http://www.milanurbanfoodpolicypact.org/wp-content/uploads/2018/01/Milan-Urban-Food-Policy-Pact-and-Framework-for-Action_FR.pdf
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et Service régional de l'information statistique et économique (SRISE). (2019). *Les exports de produits agricoles : Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Repéré à <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R9319A07.pdf>
- Ministère de l'Environnement. (2003). Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricole au Québec. c. Direction des politiques du secteur agricole, ministère de l'Environnement, Québec, Envirodoq ENV/2003/0025, 163.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2009). *La municipalité régionale de comté : Compétences et responsabilités*. Repéré à https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/competences_mrc.pdf
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2010). MRC - Acteurs et processus - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Repéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/mrc/>
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2013). Agenda 21 local - Modèles de démarches - Développement durable - MAMOT. Repéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/agenda-21-local/>
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). (2003). *Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec*. Repéré à <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/zone-f.pdf>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). (2016). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2013 et leur évolution depuis 1990*. Repéré à <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2013/Inventaire1990-2013.pdf>
- Ministry of Agriculture. (2014). *Land use Inventory report : Metro Vancouver Regional Report Summer 2010-2011*. Repéré à https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/agriculture-and-seafood/agricultural-land-and-environment/strengthening-farming/land-use-inventories/metrovanregional2010_11_aluireport.pdf

- Mongeau, L., Audet, N., Aubin, J. et Baraldi, R. (2005). *L'excès de poids dans la population québécoise de 1987 à 2003* (Rapport d'étude). Québec : Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique. Repéré à <https://www.youscribe.com/BookReader/Index/215315/?documentId=184196>
- Moscattelli, S., El Bilali, H., Gamboni, M. et Capone, R. (2016). Towards sustainable food systems: A holistic, interdisciplinary and systemic approach. *AGROFOR*, 1(1). Repéré à <http://doisrpska.nub.rs/index.php/AGR/article/view/2702>
- MRC de Coaticook. (2018). Plastiques agricoles. Repéré à <https://mrcdecoaticook.qc.ca/services/matieres-plastique-agricole.php>
- MRC de la Côte-de-Gaspé. (2019). *Plan d'action pour le développement d'une alimentation de proximité : Vers une MRC nourricière*. Repéré à https://32452dd4-456f-443e-9b3a-19fb12824c24.filesusr.com/ugd/ce8377_2c5bdf33375e4bde9aba9d59601baaea.pdf
- MRC de l'Érable. (2019, 9 mai). Une rencontre pour construire le système alimentaire durable de L'Érable. [Communiqué de presse]. Repéré à <https://www.lanouvelle.net/2019/05/09/une-rencontre-pour-construire-le-systeme-alimentaire-durable-de-lerable/>
- MRC de Memphrémagog. (2003). *Stratégie sur la gestion des pesticides*. Repéré à https://www.mrcmemphremagog.com/download/Strategie/Strategie_gestion_pesticides.pdf
- MRC de Memphrémagog. (2009). *Politique développement durable*. Repéré à https://www.mrcmemphremagog.com/download/Politiques/Politique_developpement_durable_2009.pdf
- MRC de Memphrémagog. (2013). *Plan de gestion des matières résiduelles*. Repéré à https://www.mrcmemphremagog.com/download/Plans-de-gestion/PGMR_FINAL.pdf
- MRC de Memphrémagog. (2014a). *Plan de développement de la zone agricole*. Repéré à https://www.mrcmemphremagog.com/download/PDZA/PDZA_MRC_Memphremagog_VF_basse.pdf
- MRC de Memphrémagog. (2014b). *Vision stratégique de développement de la MRC*. Repéré à https://www.mrcmemphremagog.com/download/Vision-Strategique/Vision_strategique.pdf
- MRC de Memphrémagog. (2015). *Plan d'action en environnement 2016-2020*. Repéré à https://www.mrcmemphremagog.com/download/Plans-daction/Plan_action_ENV_2016-2020_vf.pdf
- MRC de Memphrémagog. (2016). *Rapport annuel 2016 : Développement économique*. Repéré à https://www.mrcmemphremagog.com/download/Rapports-et-Memoires/Rapport-annuel-dev-econo/MRC_RapportActivite2016_WEB.pdf
- MRC de Memphrémagog. (2019a). Portrait de la MRC. Repéré à <https://www.mrcmemphremagog.com/mrc/portrait-de-la-mrc/>

- MRC de Memphrémagog. (2019b). Schéma d'aménagement en vigueur : MRC de Memphrémagog. Repéré à <https://www.mrcmemphremagog.com/gestion-du-territoire/amenagement-du-territoire/schema-damenagement-en-vigueur/>
- MRC de Memphrémagog. (2019c). Une « Journée Vraiment Agro » sous le signe de la découverte. Repéré à <https://www.mrcmemphremagog.com/une-journee-vraiment-agro-sous-le-signe-de-la-decouverte/>
- MRC de Memphrémagog. (2019d). *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2020-2027*. Repéré à https://www.mrcmemphremagog.com/download/Plans-de-gestion/20191127-Projet-PGMR-2020-2027_revise.pdf
- MRC de Memphrémagog. (2019e). *Rapport annuel et bilan PGMR 2018*. Repéré à https://www.mrcmemphremagog.com/download/Bilans/Rapport-annuel-et-bilan-PGMR-2018_2.pdf
- MRC de Memphrémagog. (2019f). *Énoncé de vision stratégique du développement*. Repéré à <https://www.mrcmemphremagog.com/download/Vision-Strategique/Enonce-de-vision.pdf>
- MRC de Memphrémagog. (2019g). *Fonds de développement des territoires - Priorités annuelles d'intervention*. Repéré à https://www.mrcmemphremagog.com/download/fonds%20developpement%20des%20territoires/20190320_FDT-2019-2020-Priorites-annuelles.pdf
- MRC de Memphrémagog. (2019h). *Proposition d'orientations et objectifs : Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement durable - Document en support aux soirées de réflexion citoyenne*. Repéré à <https://www.mrcmemphremagog.com/download/Revision-du-schema-2020/20200115-Projet-Orientations-et-objectifs-ateliers.pdf>
- MRC de Memphrémagog. (2020). *Entreprendre Memphrémagog : De nature à entreprendre*. Repéré à <https://entreprenrememphremagog.com/>
- MRC de Memphrémagog. (s. d.a). *Développement durable*. Repéré à <https://www.mrcmemphremagog.com/gestion-du-territoire/developpement-durable/>
- MRC de Memphrémagog. (s. d.b). *L'Arterre*. Repéré à <https://www.mrcmemphremagog.com/programmes-et-services/arterre/>
- MRC de Memphrémagog. (s. d.c). *Répertoire - Territoire agrosensoriel*. Repéré à <https://www.mrcmemphremagog.com/repertoire/>
- Mundler, P. et Laughrea, S. (2015). *Circuits alimentaires de proximité. Quels bénéfices pour le développement des territoires? Étude de cas dans trois territoires québécois*. (Rapport de recherche). Repéré à <https://cirano.qc.ca/files/publications/2015RP-21.pdf>
- Municipalité de St-Bruno de Montarville. (2017a). *Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : Ville nourricière*. Repéré à <https://stbruno.ca/ville/politiques-et-plans-daction/ville-nourriciere/>

- Municipalité de St-Bruno de Montarville. (2017b). *Politique Ville nourricière 2017*. Repéré à <http://s3-central-1.amazonaws.com/saintbruno-site/wp-content/uploads/2019/07/politique-stb-ville-nourriciere-1705.pdf>
- Municipalité de St-Lambert. (2017). Agriculture urbaine : Ville de Saint-Lambert. Repéré à <https://www.saint-lambert.ca/fr/services-aux-residents/environnement/agriculture-urbaine>
- National Research Council, Nesheim, M. C., Oria, M. et Tsai Yih, P. (2015). *A framework for assessing the effects of the food system*. États-Unis : National Academies Press.
- Nations Unies. (1992). Agenda 21. Repéré à <https://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action0.htm>
- Nations Unies. (2015). La population mondiale : Projections jusqu'en 2100. Repéré à <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/population/index.html>
- Nations Unies. (s. d.). Objectifs de développement durable. Repéré à <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>
- Nations Unies. (2017). *Assemblée générale - Conseil des droits de l'homme : Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation* (n° A/HRC/34/48). Repéré à https://www.vigilanceogm.org/sites/www.vigilanceogm.org/files/pdfs/Rapport%20ONU%20pesticides_9.pdf
- Nature Québec. (2011). *La part du secteur agricole dans les émissions de gaz à effet de serre*. Repéré à https://www.agrireseau.net/agroenvironnement/documents/Fi11-05_GESagricoles.pdf
- Northeast Organic Farming Association of Vermont (NOFA-VT). (2019). Participating EBT & Crop Cash Markets NOFA Vermont. Repéré à <https://nofavt.org/croptcash/participatingmarkets>
- OCDE. (2003). *Pauvreté et changements climatiques : Réduire la vulnérabilité des populations pauvres par l'adaptation*. Repéré à <https://www.oecd.org/fr/env/cc/36214804.pdf>
- OCDE. (2012). *Qualité de l'eau et agriculture : Un défi pour les politiques publiques*. Paris : OECD Publishing.
- O'Hara, J. K. et Benson, M. C. (2019). Where Have All the Direct-Marketing Farms Gone?: Patterns Revealed from the 2017 Census of Agriculture. *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development; Ithaca*, 9(1), 31.
- OQLF. (2010). Agriculture urbaine. Repéré à http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26502924
- OQLF. (2011). Circuit de distribution court. Repéré à http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26511568
- OQLF. (2012a). Agriculture biologique. Repéré à http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8870967

- OQLF. (2012b). Désert alimentaire. Repéré à http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26520029
- OQLF. (2013). Agriculture durable. Repéré à http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26507320
- OQLF. (2015). Agroécologie. Repéré à http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26540679
- OQLF. (2006). Agriculture industrielle. Repéré à http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=507858
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2003). *Obésité : Prévention et prise en charge de l'épidémie mondiale* (Rapport d'une Consultation). Genève. Repéré à https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42734/WHO_TRS_894_fre.pdf;jsessionid=43560376999D6E267C7CA11910976FF0?sequence=1
- Ouimet, B. (2009). *Protection du territoire agricole et développement régional : Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés* (Rapport remis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec). Québec : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.
- Ouranos. (2015). *Vers l'adaptation. Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec. Partie 2 : Vulnérabilités, impacts et adaptation aux changements climatiques*. (Édition 2015). Repéré à <https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/SynthesePartie2.pdf>
- Ouranos. (2018). *Développement d'un outil visant la prise en compte des changements climatiques dans la planification des territoires agricoles des MRC rurales au Québec* (Rapport final). Repéré à <https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportPDZA2018.pdf>
- Paquet, J. (2010). *Les biocarburants : Enjeux et perspectives* (Rapport évolutif). Repéré à http://www.leppm.enap.ca/leppm/docs/Rapports_environment/Rapport_8_environment_mars2010.pdf
- Paquot, T. (2011). Qu'est-ce qu'un « territoire » ? *Vie sociale*, 2(2), 23-32.
- Parent, D. (2003, 11 août). Agriculteur, un métier et ses préjugés. *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/33655/agriculteur-un-metier-et-ses-prejuges>
- Parent, G. et Buis, M.-È. (2017). La sécurisation alimentaire : Source de mesures d'adaptation aux changements climatiques au Québec. *Assurances et gestion des risques*, 83(3-4), 167-190.
- Pecqueur, B. et Zimmermann, J.-B. (2004). *Économie de proximités*. Paris, France : Hermès Lavoisier.
- Perreault, G. et Riel, M.-J. (2014). Cibler pour mieux intervenir en matière de sécurité alimentaire. *Bulletin Vision Santé publique, Juin 2014*(14), 1-6.
- Peters, C. J., Bills, N. L., Wilkins, J. L. et Fick, G. W. (2009). Foodshed analysis and its relevance to sustainability. *Renewable Agriculture and Food Systems*, 24(1), 1-7.

- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Arles et Métropole Aix-Marseille-Provence. (2019). Plateforme de concertation du Projet alimentaire territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Arles. Repéré à <https://letsfoodideas.com/fr/initiative/plateforme-de-concertation-du-projet-alimentaire-territorial-de-la-metropole-aix-marseille-provence-et-du-pole-dequilibre-territorial-et-rural-petr-du-pays-darles/>
- Pollan, M. (2009). *In Defense of Food: An Eater's Manifesto* (1st edition). London : Penguin Books.
- Proulx, G. (2015, 9 mars). C'est la fin pour le Marché de solidarité de Magog. *Radio-Canada - Environnement*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/710439/fermeture-marche-de-solidarite-magog>
- Rastoin, J.-L. (2006, 22 juin). *Vers de nouveaux modèles d'organisation du système agroalimentaire? Approches stratégiques*. [Séminaire de recherche : Produits de terroir, filière qualité et développement]. Repéré à http://www.msh-m.fr/IMG/nouveaux_modeles_d_organisation_du_systeme_agroalimentaire.pdf
- Rastoin, J.-L. (2009). *Dynamique du système alimentaire*. Repéré à <http://www.alimentation-sante.org/wp-content/uploads/2012/07/Dynamique-du-systeme-alimentaire.pdf>
- Rastoin, J.-L. et Ghersi, G. (2010). *Le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Paris, France : Édition Quae.
- Recherche participative pour comprendre le système alimentaire de Québec (REPSAQ). (2019). Le système alimentaire de Québec : Vers une alimentation territorialisée et durable. Repéré à <https://www.systemealimentairequebec.info/le-systeme-alimentaire-de-quebec>
- RECYC-QUÉBEC. (2016). Gaspillage alimentaire. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer/gaspillage-alimentaire>
- RECYC-QUÉBEC. (2018a). Réduction du gaspillage alimentaire par les citoyens. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/matieres-organiques/reduction-gaspillage-alimentaire>
- RECYC-QUÉBEC. (2018b). *Économie linéaire et circulaire*. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/feuilleton-economie-lineaire-circulaire.pdf>
- RECYC-QUÉBEC. (2019). *Plastiques agricoles*. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/fiche-info-plastiques-agricoles.pdf>
- RECYC-QUÉBEC et Institut EDDEC. (2018). *L'économie circulaire dans la filière alimentaire*. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/schema-economie-circulaire-filiere-alimentaire.pdf>
- Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. (2018a). Climat : la Région Sud prend une Cop d'avance - Ma Région Sud. Repéré à <https://www.maregionsud.fr/planclimat>

Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. (2018b). *Le plan climat régional en action : Bilan 2018*. Repéré à https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Documents/Amenagement_et_dev_durable/Le_plan_climat_regional_en_action_bilan_2018.pdf

Règlement concernant les animaux, Conseil municipal de la Ville de Magog, règlement n° 2256-2007, adopté le 17 septembre 2007, entré en vigueur le 23 septembre 2014.

Réseau des Monnaies Locales Complémentaires Citoyennes. (s. d.). PACA : Monnaies Locales Complémentaires Citoyennes. Repéré à <http://monnaie-locale-complementaire-citoyenne.net/france/paca/>

Réseau Rural Français. (2016). *Plaquette présentation du Réseau Rural Français*. Repéré à https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2017-11/2016_rrf_plaquette_presentation_reseau_rural_francais_v02.pdf

Réseau Rural Français. (s. d.). Réseau Rural Provence-Alpes-Côte d'Azur. Repéré à <http://www.reseaurural.fr/region/provence-alpes-cote-dazur>

Réseau Rural PACA. (2014). *État des lieux des freins et leviers à l'émergence et à la structuration de systèmes alimentaires territoriaux en région PACA*. Repéré à https://reseaurural.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/gestion_documentaire/SAT/Ressources/Documents_du_RRR/SAT_en_PACA__C.Furnion_RRR_-_Leviers_et_freins.pdf

Réseau Rural PACA. (2016a). *Grille d'analyse : Les 7 dimensions d'un système alimentaire territorial (SAT)*. Repéré à https://reseaurural.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/gestion_documentaire/SAT/Ressources/Documents_du_RRR/Outil_-_Grille_d_analyse_SATV2.pdf

Réseau Rural PACA. (2016b). *Groupe de Travail « Systèmes alimentaires territoriaux » : Rencontre du 26 janvier 2016 - Compte-rendu*. Repéré à https://europe.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Pdf/Reseau_rural_-_LEADER/Systemes_alimentaires_territoriaux/2eme_rencontre_-_Elaboration_d_une_grille_d_analyse_des_SAT_le_26_janvier_2016_a_Gardanne_13_/Compte-rendu_SAT_26janv2016.pdf

Réseau Rural PACA. (s. d.a). Enjeux agricoles. Repéré à [/chantiers/projet-alimentaire-territorial/enjeux-agricoles/](#)

Réseau Rural PACA. (s. d.b). Un projet alimentaire territorial. Repéré à [/chantiers/projet-alimentaire-territorial/un-projet-alimentaire-territorial/](#)

RESOLIS. (2015). *Systèmes alimentaires territorialisés en France : 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable*. Repéré à https://www.resolis.org/upload/journal/document/11_20150313_resolis_journal_janvier_sat_in_teractif.pdf

RESOLIS. (2016a). *Les systèmes alimentaires territorialisés en Méditerranée : Initiatives pour une alimentation responsable et durable*. Repéré à

https://reseau rural.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/gestion_documentaire/SAT/996-resolis-sat-mediterranee.pdf

RESOLIS. (2016b). *Systèmes alimentaires territorialisés au Québec : 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable*. Repéré à https://www.chaire-diversite-alimentaire.ulaval.ca/wp-content/uploads/2016/12/resolis_journal_fevrier_quebec_CS4.pdf

Richard, A. (2016). *Les systèmes alimentaires durables et territorialisés (SADT) : identification et analyse d'initiatives locales contribuant au développement de pratiques agricoles moins impactantes pour l'environnement* (Mémoire de fin d'études d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, Université de Rennes, Rennes, France). Repéré à <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01414503/document>

Rondeau, C.-A. (2016, 21 avril). Le jardin communautaire les Arpents Verts de Magog : un endroit idéal pour les amoureux de la terre. *Le Reflet du Lac*. Repéré à <https://www.lerefletdulac.com/2016/04/21/le-jardin-communautaire-les-arpents-verts-de-magog-un-endroit-ideal-pour-les-amoureux-de-la-terre/>

Rosenfeld, S. A. (2010). Sustainable Food Systems Cluster, Vermont Style. *European Planning Studies*, 18(11), 1897-1908.

Rundgren, G. (2016). Food: From Commodity to Commons. *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 29(1), 103-121.

Rural Vermont. (s. d.). Rural Vermont : Advocacy supporting community-scale agriculture in Vermont. Repéré à <https://www.ruralvermont.org>

Shiva, V. (2016). *The violence of the green revolution: Third world agriculture, ecology, and politics*. Lexington, KY : University Press of Kentucky.

Spanner, J. et Napolitano, G. (2015). *Healthy soils are the basis for healthy food production*. Repéré à <http://www.fao.org/3/a-i4405e.pdf>

Standage, T. (2009). *An Edible History of Humanity*. New York, NY : Walker Publishing Company.

Statistique Canada. (2018). Nombre total de fermes et d'exploitants agricoles. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210044001>

Strolling of the Heifers. (2019). Locavore Index 2019. Repéré à <https://www.strollingoftheheifers.com/locavore/>

Système alimentaire Montréalais (SAM). (2018). Système alimentaire montréalais : Communiqué de presse du Conseil SAM. Repéré à <https://sam.montrealmetropoleensante.ca>

The Sustainable Jobs Fund Program, 10 V.S.A § 330. Repéré à <https://legislature.vermont.gov/statutes/section/10/015A/00330>

Thomas, I. et Cunha, A. Da. (2017). *La ville résiliente : comment la construire?* Montréal, Québec : Les Presses de l'Université de Montréal.

- Touzard, J.-M., Sautier, D., Requier-Desjardins, D. et Muchnik, J. (2007). Systèmes Agroalimentaires Localisés. *Économies et Sociétés*, (n°29), 1465-1484.
- Tremblay, A. (2019, 8 février). Combattre l'exode rural avec une agriculture à petite échelle. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1151324/grande-seduction-mrc-erable-victoriaville-exode-rural-agriculture>
- United States Department of Agriculture (USDA). (2012). *Regional Food Hub Resource Guide: Food hub impacts on regional food systems, and the resources available to support their growth and development*. Repéré à <http://www.ngfn.org/resources/ngfn-database/knowledge/FoodHubResourceGuide.pdf>
- Université de Montréal. (2017). Fiabilité de l'information. Repéré à <https://bib.umontreal.ca/evaluer-analyser-rediger/fiabilite-information>
- University of Vermont. (s. d.). The Center for Sustainable Agriculture. Repéré à <https://www.uvm.edu/extension/sustainableagriculture>
- UPA. (2015a). Memphrémagog – UPA-Estrie. Repéré à <http://www.estrie.upa.qc.ca/memphremagog/>
- UPA. (2015b). *L'accapement des terres agricoles : Quatre raisons d'agir! Mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles*. Repéré à <https://www.upa.qc.ca/content/uploads/2015/03/Memoire-CAPERN-UPA.pdf>
- UPA. (2018). *Étude sur les défis auxquels sont confrontés les fermiers, les éleveurs et les producteurs en matière de santé mentale*. Repéré à <https://www.santeseurite.upa.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/DOC-EXT-Comit%C3%A9-permanent-agriculture-agroalimentaire-Sant%C3%A9-mentale-270918-4.pdf>
- UPA. (2020). L'agriculture en chiffres. Repéré à <https://www.upa.qc.ca/fr/statistiques/>
- USDA. (2018a). New England Agricultural Statistics. Repéré à https://www.nass.usda.gov/Statistics_by_State/New_England_includes/Publications/Annual_Statistical_Bulletin/2017/2017%20New%20England%20Annual%20Bulletin.pdf
- USDA. (2018b). USDA/NASS 2018 State Agriculture Overview for Vermont. Repéré à https://www.nass.usda.gov/Quick_Stats/Ag_Overview/stateOverview.php?state=VERMONT
- Valley, W. et Wittman, H. (2019). Beyond feeding the city: The multifunctionality of urban farming in Vancouver, BC. *City, Culture and Society*, 16, 36-44.
- Value Chain Management International Inc. (2014). *The cost of Canada's annual food waste*. Repéré à <http://vcm-international.com/wp-content/uploads/2014/12/Food-Waste-in-Canada-27-Billion-Revisited-Dec-10-2014.pdf>
- Vancouver Farmers Markets. (2018). *Vancouver Farmers Markets : 2018 Annual Report*. Repéré à https://gallery.mailchimp.com/49efa7cdad99db7b8a8c0e01b/files/b4496e75-cd7b-428e-a15a-55c76b952bb7/2018_Annual_Report.pdf

- Vancouver Neighbourhood Food Networks (VNFN). (s. d.). Vancouver Food Assets Map. Repéré à <https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1XEmhBp-1P0xxH7ZPFMc76sBFb2U>
- Vermont Businesses for Social Responsibility. (s. d.). Home. Repéré à <https://vbsr.org/>
- Vermont Department of Health. (2018). *2017 Vermont Population Estimates : By County, Town and Age*. Repéré à https://www.healthvermont.gov/sites/default/files/documents/pdf/STAT_2017_Population_Estimates_Bulletin.pdf
- Vermont Sustainable Jobs Fund (VSJF). (2013a). *Farm to plate Strengthening Vermont's Food System: Executive summary*. Repéré à <https://www.vtfarmtoplate.com/uploads/F2P%20Executive%20Summary.pdf>
- Vermont Sustainable Jobs Fund (VSJF). (2013b). *Farm to plate Strengthening Vermont's Food System: Chapter 2 Getting to 2020 Goals for strengthening Vermont's Food System*. Repéré à https://www.vtfarmtoplate.com/assets/plan_sections/files/Chapter%202_Getting%20to%202020_MAY%202013_high%20res.pdf
- Vermont Sustainable Jobs Fund (VSJF). (2013c). *Farm to plate Strengthening Vermont's Food System: Chapter 3 Analysis of Vermont's Food System Overview*. Repéré à https://www.vtfarmtoplate.com/assets/plan_sections/files/Chapter%203_Analysis_Overview_MAY%202013.pdf
- Vermont Sustainable Jobs Fund (VSJF). (2015a). *Farm to plate Strengthening Vermont's Food System - Appendix A: Farm to Plate Enabling Legislation*. Repéré à https://www.vtfarmtoplate.com/assets/plan_sections/files/Appendix%20A_Enabling%20Legislation_FEB%202015.pdf
- Vermont Sustainable Jobs Fund (VSJF). (2015b). *Farm to plate Strengthening Vermont's Food System: Chapter 1 Overview of the Farm to Plate Strategic Plan*. Repéré à https://www.vtfarmtoplate.com/assets/plan_sections/files/Chapter%201_Overview_2-2015.pdf
- Vermont Sustainable Jobs Fund (VSJF). (2018a). *Farm to plate: 2018 Annual Report*. Repéré à https://www.vtfarmtoplate.com/assets/resource/files/VTFarmtoPlate_AnnualReport_2018_FINAL.pdf
- Vermont Sustainable Jobs Fund (VSJF). (2018b). *Farm to plate: Overview & Network Structure*. Repéré à https://www.vtfarmtoplate.com/uploads/F2P%20Structure%20Doc_2018%20Update.pdf
- Vermont Sustainable Jobs Fund (VSJF). (2019a). Agriculture & Food Systems. Repéré à <https://www.vsjf.org/impact/ag-food-systems/>
- Vermont Sustainable Jobs Fund (VSJF). (2019b). Vermont Farm to Plate Strategic Plan. Repéré à <https://www.vtfarmtoplate.com/plan/>
- Vermont Sustainable Jobs Fund (VSJF). (2019c). *Local Planning for Food Access a Toolkit for Vermont's Communities*. Repéré à

<https://www.vtfarmtoplate.com/assets/resource/files/Local%20Planning%20for%20Food%20Access%20a%20Toolkit%20for%20Vermonts%20Communities.pdf>

Vermont Sustainable Jobs Fund (VSJF). (2020a). Vermont Farm to Plate Network. Repéré à <https://www.vtfarmtoplate.com/network>

Vermont Sustainable Jobs Fund (VSJF). (2020b). Vermont Food System Atlas. Repéré à <https://www.vtfarmtoplate.com/atlas>

Vermont Sustainable Jobs Fund (VSJF). (s. d.a). Agricultural Land Use Planning Modules : Resources. Repéré à <https://www.vtfarmtoplate.com/resources/collections/agricultural-land-use-planning-modules>

Vermont Sustainable Jobs Fund (VSJF). (s. d.b). *Getting to 2020: Population Indicators for Farm to Plate's 25 Goals*. Repéré à https://www.vtfarmtoplate.com/uploads/F2P%20Goals_Population%20Indicators_v1.pdf

Ville de Sherbrooke. (2020). Poules pondeuses en milieu urbain : pour en faire un succès. Repéré à <https://www.sherbrooke.ca/fr/vie-municipale/actualites/47/poules-pondeuses-en-milieu-urbain-pour-en-faire-un-succes>

Vivre en ville. (2014). *Villes nourricières : Mettre l'alimentation au cœur des collectivités*. Montréal, Québec : auteur.

Vivre en ville. (s. d.). Agriculture urbaine - Collectivités viables. Repéré à <http://collectivitesviables.org/articles/agriculture-urbaine.aspx>

Wezel, A., Bellon, S., Doré, T., Francis, C., Vallod, D. et David, C. (2009). Agroecology as a science, a movement and a practice. A review. *Agronomy for Sustainable Development (EDP Sciences)*, 29(4), 503-515.

BIBLIOGRAPHIE

- Décarsin, A. (2012). La souveraineté alimentaire ou le droit des peuples à décider de leurs politiques agricoles. *IdeAs. Idées d'Amériques*, (3).
- Holt-Giménez, E., et Altieri, M. A. (2013). Agroecology, food sovereignty, and the new green revolution. *Agroecology and sustainable Food systems*, 37(1), 90-102.
- Horlings, L. G., et Marsden, T. K. (2011). Towards the real green revolution? Exploring the conceptual dimensions of a new ecological modernisation of agriculture that could 'feed the world'. *Global environmental change*, 21(2), 441-452.
- Lamontagne, D. (2015). *La ferme impossible*. Montréal, Québec : Éditions Écosociété.
- Tittonell, P. (2014). Ecological intensification of agriculture—sustainable by nature. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 8, 53-61.
- Wezel, A., Casagrande, M., Celette, F., Vian, J. F., Ferrer, A., et Peigné, J. (2014). Agroecological practices for sustainable agriculture. A review. *Agronomy for sustainable development*, 34(1), 1-20.
- Wormsbecker, C. L. (2007). *Moving Towards the Local: The Barriers and Opportunities for Localizing Food Systems in Canada* (Mémoire de maîtrise). University of Waterloo, Waterloo, Ontario.

ANNEXE 1 – GRILLE D’ANALYSE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS

GRILLE D’ANALYSE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS (tiré de Réseau Rural PACA, 2016b, 2016a)

Éléments fondamentaux	Définition	Indicateurs
Valeurs partagées	Le SAT repose sur un socle de valeurs propres : ancrage local, éthique, santé, respect de l’environnement, viabilité économique, utilité sociale, coopération, proximité et économie circulaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Partage d’un langage commun. - Existence d’une formalisation / matérialisation du lien entre différents acteurs : entre acheteurs et producteurs; entre producteurs; entre producteurs et transformateurs; entre consommateurs. - Existence d’une monnaie locale qui témoigne de l’adhésion de la population à un modèle économique en transition.
Action globale et systémique	<p>Les actions du SAT sont pensées de manière globale en s’appuyant sur différents volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le foncier agricole et l’installation de nouveaux agriculteurs : lien visible avec des programmes, des organismes et des consommateurs. - la production et les pratiques agricoles durables (diversité, qualité, respect de l’environnement...). - les filières locales. - la consommation responsable et le lien entre alimentation et santé. - l’accompagnement, la formation et la sensibilisation des différents acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de liens et de continuités entre filières. - Support aux agriculteurs mettant en avant des pratiques agricoles durables ou la commercialisation en circuits courts, outils de transformation, appui aux points de vente. - Mise en place de politiques incitatives. - L’accompagnement, la formation et la sensibilisation des différents acteurs. - Diversité des actions, des acteurs et des dispositifs impliqués. - Sensibilisation du public, accompagnement et formation des acteurs. - Outil d’évaluation systémique des liens entre les différents domaines/identification de dynamiques interconnectées (ex. <i>Mind map</i>).
Gouvernance partagée	<p>L’organisation du SAT permet aux différents acteurs impliqués de participer au processus de prise de décisions. Celui-ci inclut une diversité de partenaires dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les élus et décideurs. - les agriculteurs et producteurs. - les acteurs de la filière (transformateurs, distributeurs, restaurateurs, cuisinier, etc.). - les consommateurs finaux et citoyens. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de l’échelle territoriale du SA et des modalités de gouvernance. - Portage du projet : public, privé, institutionnel, multi-porté. - Existence d’un médiateur, animateur, modérateur. - Existence d’un document de référence portant les valeurs du projet et fixant les modalités de fonctionnement de la gouvernance : qui prend les décisions et comment. - Existence ou pas d’une forme juridique du SAT. - Équilibre entre développement économique et intérêt général – comment. - Transparence du partenariat entre acteurs d’un même secteur d’activités. - Modalités d’implication et participation des acteurs qui vont pouvoir définir le type de gouvernance.

GRILLE D'ANALYSE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉS (SUITE) (tiré de Réseau Rural PACA, 2016b, 2016a)

Éléments fondamentaux (suite)	Définition (suite)	Indicateurs (suite)
Méthode de travail participative	<p>L'élaboration du SAT repose sur des méthodes de travail permettant la participation des acteurs.</p> <p>Par exemple, il doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de partager un diagnostic des ressources et besoins du territoire. - de construire collectivement une stratégie globale. - d'élaborer un plan d'action systémique. - de coordonner les différentes initiatives (pilotage, animation) du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - La diversité d'acteurs mobilisés, en précisant leur nature (élus, producteurs, commerçants, chercheurs, citoyens, professionnels de la santé, etc.), le nombre de représentants et la fréquence de participation. - Les indicateurs et outils ci-dessous sont proposés pour évaluer la méthodologie mise en place pour l'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un plan d'action. - Nature de la méthode employée : est-ce qu'il y a eu simplement de la biblio ou des enquêtes, un bureau d'étude, réunion d'élus, un forum. - Degré d'innovation de la méthode : créée, adaptée, transposée. - Durée et rythme du processus : densité et fréquence des réunions. - Calendrier figurant les rencontres et réunions. - Degré de participation : nombre d'acteurs et régularité de la participation de chaque acteur. - Nature du pilotage : comité de pilotage, comité technique, dispositifs plus ouverts. - Origine du projet : des élus éclairés (<i>top-down</i>) ou des citoyens convaincus (<i>bottom-up</i>).
Moyens opérationnels	<p>La mise en place du SAT s'appuie sur différents types de moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une volonté et un soutien politique. - des financements publics et privés. - des moyens humains (animation, coordination, ingénierie, etc.). 	<p>1) indicateurs liés à la collectivité concernée par le territoire du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une délégation SAT. - Liens entre les délégations agriculture, santé/alimentation, développement économique, etc. - Nombre postes rémunéré dédié aux SAT au sein de la collectivité. - Nombre de rapports sur les SAT. - Montant et nature des financements attribués aux SAT. - Nombre d'appels à projets relatifs aux SAT. - Mise en place de méthodes de suivi et d'évaluation au sein des collectivités. <p>2) autres indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace de concertation défini. - Implication d'autres acteurs, notamment du monde agricole.
Coopération interterritoriale	<p>Le SAT doit se construire dans un esprit d'ouverture et de coopération avec les voisins et les échelons infra/supra, pour adopter une échelle cohérente en fonction des réalités du territoire, des filières, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation de la coopération interterritoriale : existe-t-elle? est-elle formelle ou informelle? - Nombre de conventions de partenariat passées entre acteurs ou avec d'autres SAT. - Les projets menés dépassent-ils les frontières administratives? - Nombre de partenaires impliqués dans le SAT dont l'échelle d'action est différente de celle du SAT. - Finesse du maillage des acteurs du SAT : s'assurer qu'il n'y a pas de zone blanche dans le SAT, qu'on peut bien toucher différents types de population, différents groupes de consommateurs, s'assurer qu'il n'y a pas de gens exclus des bénéfices du SAT. - Accès et équipements (transformation, production d'énergie) : vérifier qu'il n'y a pas d'exclusion, mais au contraire une équité d'accès à l'équipement

ANNEXE 2 – ANALYSE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG D’APRÈS LA GRILLE D’ANALYSE SAT

Analyse MRC de Memphrémagog (inspiré de : *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme; Loi sur les producteurs agricoles; MRC de Memphrémagog, 2009, 2013, 2014a, 2014b, 2015, 2019f, 2019g, 2019d, 2019b, 2019h, s. d.a, s. d.c*)

	Valeurs partagées	Action systémique	Gouvernance partagée	Méthode de travail participative	Moyens opérationnels	Coopération interterritoriale
MRC DE MEMPHRÉMAGOG	<p>La MRC n’a pas de projet de stratégie alimentaire comme telle. Toutefois, certains documents contiennent des aspects en lien avec le critère.</p> <p>L’énoncé de vision stratégique du développement de la MRC comprend plusieurs éléments de développement durable. L’énoncé repose sur un socle de valeur qui touche le SA et favorise l’ancrage territorial. Les valeurs véhiculées dans l’énoncé sont les suivantes : occupation harmonieuse et durable du territoire, préservation et valorisation de l’environnement et des milieux naturels, qualité de vie, gouvernance inclusive et participative, valorisation du patrimoine culturel et agricole, secteur économique agricole et forestier diversifié et structurant (écocertification et économie circulaire). L’énoncé de vision constitue un idéal à atteindre et favorise une cohérence dans les documents de planification. Cela dit, l’énoncé demeure un souhait et celui-ci s’inscrit sur le très long terme.</p> <p>Les principales composantes de la planification du SA sur le territoire se retrouvent dans le PDZA de la MRC de Memphrémagog. Les grands thèmes abordés sont les suivants : économique, social, paysager, culturel et patrimonial. Les valeurs ne sont pas énoncées de façon spécifique dans le document.</p>	<p>Les thèmes et objectifs du PDZA sont composés de différents volets et d’une série d’actions.</p> <p>1) Développement de la production : favoriser et supporter la diversification et la rentabilité des types de production; aider au démarrage d’entreprises agricoles; favoriser l’aménagement durable des forêts; soutenir les modes de productions biologiques ou sans OGM.</p> <p>2) Transformation, distribution, mise en marché et agrotourisme : favoriser l’accès aux produits locaux; soutenir les initiatives en transformation agroalimentaire; inciter les regroupements entre producteurs, transformateurs et distributeurs; poursuivre le développement de la filière agrotouristique.</p> <p>3) Occupation dynamique du territoire : favoriser et supporter l’implantation d’entreprises agricoles de plus petite taille; diminuer le fardeau foncier des entreprises agricoles; mettre en valeur les paysages agricoles; favoriser le maillage entre les propriétaires terriens et les producteurs potentiels; reconnaître le secteur agricole au même titre que les autres secteurs économiques.</p> <p>4) Vie agricole et relève : alléger la bureaucratie pour les agriculteurs; promouvoir les activités agricoles de la MRC; promouvoir et supporter l’entrepreneuriat et la relève agricole.</p>	<p>Les modalités de gouvernance sont déterminées par les lois en vigueur et les responsabilités déléguées à la MRC.</p> <p>La MRC assume obligatoirement les responsabilités de la planification du développement agricole et de l’aménagement du territoire. Le conseil des maires délègue la responsabilité de mettre en œuvre et d’assurer le suivi du plan d’action du PDZA au CCA.</p> <p>Le CCA est formé en vertu du chapitre six de la LAU. Les modalités de fonctionnement et les pouvoirs habilitants relatifs au CCA se trouvent aux articles 148.1 à 148.13.1 de la LAU. Les rôles du CCA sont les suivants : étudier, à la demande du comité administratif ou de sa propre initiative, toute question relative à l’aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui y sont rattachés; informer le comité administratif des résultats de toute question qu’il aura étudiée ainsi que tout comité permanent de la MRC concerné par le sujet étudié; faire au comité administratif les recommandations qu’il juge appropriées sur les questions qu’il a étudiées.</p>	<p>Un processus consultatif a été utilisé pour l’élaboration des divers documents consultés.</p> <p>La démarche consultative du PDZA s’est déroulée sur une période d’environ seize mois et a débuté au début de l’année 2013. La cueillette de données a consisté en un sondage contenant 82 questions (choix multiples et questions ouvertes) transmis à 250 producteurs agricoles en collaboration avec l’UPA. Un taux de réponse de 39 % a été enregistré. Le sondage abordait les thématiques suivantes : identification du répondant et de l’entreprise agricole; main-d’œuvre agricole; travaux à forfait; relève agricole; agrotourisme et transformation alimentaire; description des surfaces cultivables; terres en friche; boisé; réglementation; mise en marché; regards sur la vie agricole. Ensuite, en mars 2014, des consultations (sur invitation, auprès d’agriculteurs) ont été organisées. Le territoire de la MRC a été divisé en trois secteurs géographiques : ouest, centre et est. Des journées de consultation ont été tenues pour chacun des secteurs, auxquelles près de 75 représentants des différents domaines d’activités agricoles ont participé.</p>	<p>Les sources de financement d’une MRC sont de deux ordres : quotes-parts établies par la MRC versées par les municipalités locales membres; subventions accordées par le gouvernement du Québec.</p> <p>Le conseil de la MRC de Memphrémagog possède onze comités à qui sont déléguées les différentes compétences ou donner le mandat de formuler des recommandations au conseil. Les comités susceptibles de jouer un rôle dans la planification d’un SAD sont les suivants : le comité aménagement, le comité développement durable, le comité développement socio-économique et le comité Fonds de développement des territoires et le CAA.</p> <p>Le CCA peut jouer un rôle central dans l’enjeu ici présenté. Le CAA est constitué de quatre représentants du conseil de la MRC. Ces derniers, en plus des fonctions qu’ils occupent, ont la responsabilité de mettre en œuvre et d’assurer le suivi du plan d’action en collaboration avec les membres agriculteurs.</p> <p>L’élaboration du PDZA a été réalisée grâce au soutien, entre autres, du MAPAQ, de la Conférence régionale des élus de l’Estrie et de l’UPA-Estrie du secteur Memphrémagog.</p>	<p>Les liens de coopération interterritoriale sont appréciables dans la valorisation de l’agrotourisme et des produits distinctifs à la région des Cantons-de-l’Est. L’initiative Créateurs de saveurs Cantons-de-l’Est et les Circuits gourmands participent à tisser des liens de collaboration dans la région.</p> <p>Les réseaux d’agriculteurs s’articulent principalement autour de l’UPA. L’UPA-Estrie participe au réseautage des producteurs et des entreprises agricoles. L’organisation syndicale représente 4 600 producteurs agricoles dans la région de l’Estrie, soit plus de 2 684 fermes. Étant la seule organisation accréditée, en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles, elle représente 95 % des agriculteurs du Québec.</p> <p>Affilié à l’UPA, le Syndicat de la relève agricole de l’Estrie (SYRAE) regroupe des jeunes issus du secteur de la production agricole. Le Syndicat organise des activités de formation, des conférences, des visites de fermes et il s’implique aussi dans le comité organisateur du Salon agri-relève de l’Estrie.</p> <p>Plusieurs personnes-ressources du MAPAQ, du MAMH, de l’UPA, du CRÉE, du CLD et de l’Agence de mise en valeur de la forêt privée de l’Estrie collaborent à la mise en œuvre du plan d’action du PDZA.</p>

Analyse MRC de Memphrémagog (suite) (inspiré de : *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; Loi sur les producteurs agricoles; MRC de Memphrémagog, 2009, 2013, 2014a, 2014b, 2015, 2019f, 2019g, 2019d, 2019b, 2019h, s. d.a, s. d.c)*

	Valeurs partagées (suite)	Action systémique (suite)	Gouvernance partagée (suite)	Méthode de travail participative (suite)	Moyens opérationnels (suite)	Coopération interterritoriale (suite)
MRC DE MEMPHRÉMAGOG (suite)	<p>Un processus consultatif a permis d'élaborer un plan d'action qui aborde les thèmes suivants : production diversifiée, rentable et durable; accessibilité aux produits locaux; soutien aux entreprises de transformation et mise en marché locale; développement de l'agrotourisme; occupation dynamique du territoire et soutien aux producteurs; accessibilité, maillage et support pour la relève agricole.</p> <p>La journée Vraiment Agro de la MRC se veut une journée sous le signe de la découverte et de la promotion des produits locaux. Les valeurs véhiculées ne sont pas nécessairement de l'ordre environnemental, éthique, social, etc.</p> <p>Le schéma d'aménagement possède plusieurs orientations qui favorise un SAT dont : le dynamisme, la préservation et l'aménagement du territoire agricole; le développement des activités et entreprises agricoles; le renforcement de l'identité et du patrimoine agricole régionale; la protection de l'environnement et des milieux naturels; l'aménagement durable de la forêt privée.</p> <p>Les liens et les dynamiques entre les différents acteurs du SA ne sont pas illustrés dans ces documents.</p> <p>Il n'y a pas de monnaie locale sur le territoire.</p>	<p>Les actions ainsi que les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan sont diversifiés. Toutefois, les actions ne sont pas toujours présentées de manières globales et systémiques.</p> <p>Dans le plan d'action, le volet développement durable est pris à part et comprend deux actions principales : favoriser et promouvoir l'agriculture et la foresterie durables; promouvoir les produits locaux.</p> <p>On peut repérer les thèmes associés à ce volet : production, transformation, mise en marché et relève. La dimension sociale et de la santé et de la sécurité alimentaire n'est pas abordée. La dimension environnementale est abordée dans plusieurs actions, mais ne fait pas l'objet d'un volet spécifique. Les thèmes du cycle de vie des matières résiduelles, résidu agricole et du gaspillage alimentaire ne sont pas abordés.</p> <p>Il n'y a pas d'outil d'évaluation systémique entre les différents volets abordés. La dynamique entre les volets n'est pas spécifiée. Les échelles d'interventions demeurent floues. Il y a évidence d'une grande diversité d'action, d'acteurs et de dispositif impliqués, mais les liens et la continuité entre les différents thèmes ou volets abordés ne sont pas exposés sous la forme d'un système.</p>	<p>Le CCA de la MRC Memphrémagog est composé de huit membres, dont quatre représentants du conseil de la MRC et quatre agriculteurs (trois agriculteurs et un représentant forestier reconnu comme candidats admissibles par l'UPA). L'implication des autres acteurs du système alimentaire n'est pas spécifiée. L'implication des consommateurs n'est pas spécifiée.</p> <p>Un bilan annuel est déposé lors de la première séance du conseil de l'année (mois de janvier). Le bilan annuel permet d'évaluer, en fonction des indicateurs prévus au plan d'action, l'état d'avancement des actions et l'atteinte des objectifs. Le bilan annuel n'est pas accessible en ligne.</p>	<p>Les six thèmes suivants ont été discutés : production; paysages; contraintes à l'agriculture; disponibilité de terres et de services; transformation, distribution et mise en marché; vie agricole et relève.</p> <p>Le sondage et les consultations sectorielles ont permis de dégager un diagnostic. Ces éléments ont ensuite été traduits en objectifs.</p> <p>Par la suite, dans le cadre du Forum sur l'agriculture, la MRC a consulté 125 participants afin d'en dégager une vision du développement de l'agriculture et d'identifier des pistes de solutions. Une approche inspirée de la technique d'animation <i>World Café</i> a été privilégiée pour cette activité.</p> <p>L'élaboration et le suivi du plan d'action du PDZA sont ensuite délégués au CCA. Un bilan annuel permet d'évaluer, en fonction des indicateurs prévus au plan d'action, l'état d'avancement des actions et l'atteinte des objectifs. Le bilan annuel ne se retrouve pas sur le site web de la MRC.</p> <p>Le projet d'énoncé de vision stratégique du développement durable de la MRC (2019) a été présenté à la population par la tenue de trois assemblées de consultation publique. Une centaine de personnes y ont participé.</p> <p>Les consultations (3) pour la révision du schéma d'aménagement et de développement durable sont en cours (2020). Les grandes orientations proposées sont disponibles en ligne.</p>	<p>Le financement de la mise en œuvre du plan d'action du PDZA est évalué annuellement en fonction de la liste des priorités et des budgets disponibles. Un bilan annuel est déposé lors de la première séance du conseil de l'année. Le bilan annuel permet d'évaluer, en fonction des indicateurs prévus au plan d'action, l'état d'avancement des actions et l'atteinte des objectifs. Toutefois, ce bilan annuel ne se retrouve pas dans la section rapport et mémoire du site web de la MRC.</p> <p>À titre d'exemple, le budget estimé pour le volet développement durable : 1) Favoriser et promouvoir l'agriculture et la foresterie durables est de 2 000\$/an. 2) Promouvoir les produits locaux 15 000\$/ans.</p> <p>Plusieurs programmes gouvernementaux sont disponibles pour développer des projets territoriaux. C'est le cas, entre autres, du Fonds de développement des territoires. Les priorités d'actions pour ce fonds sont proposées annuellement par le conseil.</p> <p>Les espaces de concertation sont nombreux et bénéficient de moyens financiers et humains de mise en œuvre intéressants. Il n'est pas spécifié s'il existe des méthodes de suivi et d'évaluation au sein de la collectivité.</p>	<p>Le Réseau des fermiers de famille Équiterre soutient 600 points de livraison à travers 14 régions administratives du Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Il y a un de point de livraison dans toute la MRC de Memphrémagog, situé à Magog.</p> <p>Dans le PGMR, les liens de coopération interterritoriale sont décrits pour les services suivants : infrastructures d'élimination et de compostage, collecte et transport de déchets, de matières recyclables, de matières compostables, de cartons et de plastiques agricoles.</p> <p>En effet, les matières recyclables de treize municipalités sont acheminées au centre de tri de Récup-Estrie situé à Sherbrooke, centre qui traite près de 95 % des matières recyclables de la MRC. Celles des municipalités de Bolton-Est, de Saint-Étienne-de-Bolton et de Stukely-Sud sont acheminées au centre de tri de la compagnie Sani-Éco situé à Granby.</p> <p>La documentation disponible sur le site web de la MRC ne fait pas mention des liens de collaboration ou de partenariat avec d'autres MRC. Il y a fort à parier qu'il existe de nombreux liens et partenariats informels qui permettraient de déterminer l'importance de la coopération véritable.</p>

ANNEXE 3 – ANALYSE DES TERRITOIRES RETENUS D’APRÈS LA GRILLE D’ANALYSE SAT

Tableau 1 Analyse Vancouver (Inspiré de : City of Vancouver, 2013, 2014a, s. d.b; Metro Vancouver, 2011, 2016, 2017; VNFN, s. d.)

	Valeurs partagées	Action systémique	Gouvernance partagée	Méthode de travail participative	Moyens opérationnels	Coopération interterritoriale
Vancouver	<p>Le plan de <i>Vancouver Food Strategy</i> définit le langage commun des objectifs alimentaires de la ville de Vancouver. Ce plan officiel explicite les priorités d’actions du système alimentaire souhaité pour la municipalité. Les objectifs du plan stratégique portent sur cinq aspects : la production alimentaire; la transformation et la distribution des aliments; l’accès à la nourriture; l’habilitation des résidents; la gestion des déchets alimentaires.</p> <p>La vision d’ensemble de la municipalité est la suivante : contribuer au bien-être économique, écologique et social de la ville et la région; encourager les pratiques alimentaires personnelles, commerciales et gouvernementales qui favorisent les productions locales et protègent les ressources naturelles et humaines; reconnaître l’accès à des services sûrs, suffisants, culturellement appropriés et des aliments nutritifs comme droit fondamental de la personne pour tous les résidents de Vancouver; refléter le dialogue entre la communauté, le gouvernement et tous les secteurs du système alimentaire; célébrer les traditions alimentaires multiculturelles de Vancouver.</p>	<p>Le plan d’action de Vancouver est élaboré de façon stratégique, coordonné et systémique. Le plan d’action vise à harmoniser les objectifs du SA avec des politiques et des priorités de durabilité plus larges comme le logement, la santé urbaine et le transport.</p> <p>L’objectif global du plan est d’augmenter les actifs alimentaires des quartiers de 50 % d’ici 2020. Cela inclut une diversité d’actions qui touchent la production alimentaire, la transformation, la distribution, l’accès et la gestion des déchets alimentaires. Les politiques incluent l’installation et le financement de projets agricoles urbains, la promotion de l’environnement, d’une économie verte, des filières locales, la santé et la formation.</p> <p>Le support accordé aux acteurs de l’industrie est aussi mentionné, notamment en ce qui concerne les carrefours alimentaires et incubateurs d’entreprises alimentaires.</p>	<p>Le <i>Vancouver Food Policy Council</i> et de nombreuses organisations collaborent à l’élaboration de la stratégie alimentaire de la ville.</p> <p>D’abord, le conseil-citoyen, sanctionné officiellement par une motion du conseil municipal, assure une collaboration innovatrice entre les citoyens et les représentants élus. La composition des membres du conseil doit démontrer un équilibre dans les domaines d’expertise suivants : production; transformation; distribution; vente au détail; sécurité alimentaire; déchets alimentaires; souveraineté alimentaire autochtone; résilience; équité, diversité et inclusion.</p> <p>La participation active à la stratégie alimentaire de Vancouver concerne non seulement les élus, le conseil et le personnel, mais également les citoyens, les groupes communautaires et les institutions, les organismes, les entreprises, les partenaires gouvernementaux et les autres intervenants. On peut identifier, dans le plan, un bon nombre de comités et d’entités de la ville et aussi d’entités extérieures à la ville.</p>	<p>L’évolution du discours municipal sur l’alimentation à Vancouver dépend d’une forte participation des intervenants, à chaque étape du processus.</p> <p>Le conseil-citoyen <i>Vancouver Food Policy Council</i> demeure un acteur clé dans toutes les activités du système alimentaire de la ville. Le personnel de la ville a travaillé en étroite collaboration avec le conseil-citoyen sur un processus d’engagement du public dans le cadre du slogan : « Parlez-nous de nourriture ». Un certain nombre de formats créatifs ont été utilisés pour recueillir des commentaires qui ont façonné le Stratégie alimentaire de Vancouver : tables rondes, des trousses d’outils et des exercices, des ateliers et des groupes de discussion et des outils en ligne. On estime que 2 200 personnes ont été consultées lors de la démarche participative.</p> <p>Le processus de consultation était fondé sur quatre principes : faire participer les communautés ethnoculturelles diverses; engager la diversité socio-économique, des communautés d’âges divers et plus difficiles à atteindre par le biais de récits; mettre l’accent sur la collaboration et les partenariats; créer des outils et des ressources qui peuvent être utilisés au-delà du processus de consultation.</p>	<p>Depuis 2003, la mise en place de la stratégie alimentaire de Vancouver s’articule grâce à différents moyens. Ceux-ci sont supportés par une volonté politique, des programmes, du financement et des ressources humaines.</p> <p>Les événements marquants et programmes principaux sont les suivants : Motion du Conseil municipal (2003); création du conseil de Politique alimentaire de Vancouver (2004); lignes directrices pour l’apiculture (2005); charte alimentaire de Vancouver (2007); lignes directrices de l’agriculture urbaine pour le secteur privé (2009); initiatives Parcelles de jardin (2010); lignes directrices pour la conservation des poules de basse-cour (2010); programme de collecte de déchets alimentaires Programme (2010); Politique intérimaire du marché des agriculteurs (2010); expansion du programme d’alimentation de rue (2010-2012); subventions pour la ville la plus verte à l’appui de l’agriculture urbaine (2009-2011); subventions pour soutenir les réseaux d’alimentation de quartiers (2009-2012); Plan d’action de la Ville la plus verte; zone d’alimentation locale (2011); subvention pour soutenir le Forum de l’agriculture urbaine (2011). Un certain nombre de programmes de subventions de la ville ont été utilisés pour soutenir des projets durables liés au système SA.</p>	<p>La ville de Vancouver est l’une des vingt-deux municipalités qui composent le réseau métropolitain de la région de Vancouver. La vision régionale se retrouve au cœur des valeurs de la stratégie alimentaire de Vancouver.</p> <p>De la même manière, le conseil régional <i>Metro Vancouver</i> a mis en place la <i>Regional Food System Strategy</i>. La stratégie régionale traite des questions alimentaires qui visent à assurer la santé, la résilience et la durabilité du SA, cela en concordance avec la vision de la ville de Vancouver.</p> <p>L’administration régionale s’engage à collaborer avec les municipalités pour créer : un système alimentaire durable, résilient et sain qui contribue au bien-être de tous les résidents et à la prospérité économique de la région tout en conservant son l’héritage écologique. La stratégie régionale vise tous les niveaux de collaboration, tant au niveau de la province, des territoires, des nations autochtones, des institutions de la santé, de l’éducation, des organisations non gouvernementales et des consommateurs.</p> <p>De plus, les objectifs du plan régional sont en concordance avec les priorités provinciales tant au niveau de l’agriculture qu’au niveau de la santé. Le plan régional reconnaît le rôle distinct de la région métropolitaine de Vancouver, tout en reconnaissant que chaque municipalité a des caractéristiques propres et traite donc de l’agriculture et de l’alimentation en conséquence.</p>

Tableau 1 Analyse Vancouver (suite) (Inspiré de : City of Vancouver, 2013, 2014a, s. d.b; Metro Vancouver, 2011, 2016, 2017; VNFN, s. d.)

	Valeurs partagées (suite)	Action systémique (suite)	Gouvernance partagée (suite)	Méthode de travail participative (suite)	Moyens opérationnels (suite)	Coopération interterritoriale (suite)
Vancouver (suite)	<p>La matérialisation des liens est visible dans les objectifs suivants : soutenir et permettre toutes les formes d'agriculture urbaine; renforcer les liens avec toutes les parties du système alimentaire.</p> <p>Vancouver n'a pas de monnaie locale. Toutefois, les marchés communautaires et les Carrefours alimentaires (<i>food hub</i>) travaillent en collaboration avec les banques alimentaires pour rendre la nourriture saine accessible à tous.</p>	<p>Le conseil de politique alimentaire de Vancouver (<i>Vancouver Food Policy Council</i>) est composé de personnes provenant de tous les maillons d'un système alimentaire local. La carte des actifs alimentaires du <i>Vancouver's Neighbourhood food networks</i> permet d'identifier les liens entre les différents acteurs et les secteurs d'intervention. Il ne semble pas y avoir de documentation, disponible en ligne, en lien avec l'évaluation et le suivi de ces liens.</p> <p>Les stratégies suivantes sont complémentaires et pertinentes au SAD de Vancouver : <i>Resilient Vancouver; Greenest city action plan; Healthy City Action Plan; Planning Vancouver Together to 2050 and beyond; Transportation 2014 Plan.</i></p>	<p>La stratégie demeure le document de référence portant les valeurs du projet alimentaire de Vancouver et définit le plan, les objectifs, les échéanciers, les responsables, les partenaires et les sources de financement pour chacune des actions.</p> <p>Les thèmes, les échelles d'implications et les modalités de gouvernance de chacun des groupes sont définis dans une section spécifique du plan.</p>	<p>Le conseil-citoyen demeure actif tout au long de l'année. Il produit un plan de travail annuel, en consultation avec le conseil municipal, et présente un rapport annuel décrivant ses réalisations pour l'année, y compris un suivi des objectifs énoncés dans le plan de travail et à toutes les nouvelles questions soulevées.</p> <p>La stratégie inclut une liste des divers organismes qui participent aussi à l'élaboration de la démarche.</p>	<p>Le conseil-citoyen se réunit au moins huit fois par année et les suivis de réunions sont disponibles en ligne. Les suivis contribuent à informer les groupes actifs et le grand public des programmes et des questions d'intérêts. Le conseil-citoyen s'engage à la sensibilisation et la diffusion de l'information et souhaite encourager la participation des groupes qui développent des projets visant à améliorer le système alimentaire.</p> <p>La ville dispose de beaucoup de moyens pour l'évaluation et le suivi de la stratégie alimentaire puisque la stratégie s'inscrit aussi dans une vision plus large énoncée dans le plan <i>Greenest City Action Plan</i>. L'objectif global d'augmenter de 50 % les actifs alimentaires de la ville et des quartiers d'ici 2020 se retrouve également dans ce plan d'action.</p> <p>Les actifs alimentaires visés par le plan sont : des ressources, des installations, des services ou des produits alimentaires disponibles pour les résidents de Vancouver à l'échelle de la ville ou à l'échelle d'un quartier (les pôles alimentaires, cuisines collectives, marchés fermiers, marchés alimentaires communautaires, installations et programmes de compostage des aliments, les parcelles de jardins communautaires et les vergers et les fermes urbaines).</p>	<p>Ainsi, les municipalités membres mettent en œuvre leurs propres actions planifiées, ce qui peut être positif ou non.</p> <p>L'instance régionale s'est dotée d'un groupe de travail dont le rôle principal est de faire progresser les nouvelles mesures de collaboration identifiées dans le plan d'action. À ce jour, il n'y a pas de données concernant le nombre de partenariat et de projets qui démontrent l'avancement de la coopération interterritoriale au niveau régional.</p> <p>Le projet alimentaire de Vancouver a permis d'identifier plusieurs réseaux de coopération entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs de la ville. Les réseaux de coopération se démarquent, entre autres, dans la multitude de services et de ressources disponibles en lien avec la littéracie et la sécurité alimentaire.</p> <p>La <i>Vancouver Neighbourhood Food Networks</i> (VNFN) a répertorié tout un éventail d'actifs alimentaires sur la carte interactive <i>Vancouver Food Assets Map</i>. Cet outil regroupe tous les réseaux et les actifs alimentaires (les pôles alimentaires, cuisines collectives, marchés fermiers, marchés alimentaires communautaires, organismes communautaires en alimentation, installations et programmes de compostage des aliments, les parcelles de jardins communautaires ainsi que les vergers et les fermes urbaines) sur le territoire.</p>

Tableau 2 Analyse Correns, région PACA (inspiré de ARPE, 2014; Brut, 2019; Correns, 2009, 2012; Doussan, s. d.; MAMH, 2013; Nations Unies, 1992; Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2018, s. d.; Réseau des Monnaies Locales Complémentaires Citoyennes, s. d.; Réseau Rural PACA, 2014; RESOLIS, 2016)

	Valeurs partagées	Action systémique	Gouvernance partagée	Méthode de travail participative	Moyens opérationnels	Coopération interterritoriale
Correns	<p>Le projet du village Correns dans la région de PACA s'inspire de la démarche de l'Agenda 21 du sommet de la Terre de Rio. L'Agenda 21 local est une démarche d'engagement en faveur du développement durable dans le cadre de projets collectifs territoriaux.</p> <p>La stratégie de Correns repose sur quatre grandes valeurs : économiser les ressources; gérer l'espace et produire de façon responsable; améliorer le cadre de vie et mieux vivre ensemble; enrichir et transmettre nos héritages. De ses valeurs ressortent huit grands thèmes et des actions qui en découlent. En amorçant une démarche de gestion participative, les membres du village ont pris la décision collective de passer à la culture biologique sur l'ensemble de la commune. Ce qui fait de Correns la première commune biologique en France. Les divers documents municipaux ainsi que sur le site de l'Association Correns 21 partagent ce langage commun. D'ailleurs, la représentation graphique de la ville de Correns inclut le terme bio.</p> <p>Il y a plusieurs monnaies locales complémentaires (MLCC) dans la région PACA. Les MLCC redéfinissent le paysage monétaire français, en apportant une gestion décentralisée, citoyenne éthique et écologique de la monnaie. Une MLCC n'a pas cours légal et ne peut faire l'objet de spéculation.</p>	<p>L'Agenda 21 constitue une démarche systémique et multisectorielle, c'est-à-dire qu'elle inclut des enjeux économiques, environnementaux, sociaux, culturels et éthiques, à diverses échelles.</p> <p>La priorité évoquée dans le plan a d'abord été d'assurer un développement économique et des revenus à un maximum de villageois. C'est dans cet esprit que l'ensemble des producteurs du village se sont entendus pour passer à l'agriculture biologique. Cette stratégie a permis d'élever les revenus non seulement dans la sphère agricole, mais aussi dans les activités liées en particulier dans le domaine du tourisme.</p> <p>Le diagnostic est constitué de vingt actions qui touchent à plusieurs volets et filières du SA. Les liens et continuités entre les filières sont visibles dans les stratégies suivantes : aménager des terrains pour des jardins collectifs bio; recenser et étudier le moyen de rendre disponibles les terres agricoles cultivables retournées en friche ou en forêt; développer la diversification des cultures et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs; développer le bio en dehors de la vigne; développer les activités d'exploitation responsable des espaces forestiers; développer une chaufferie bois sur la commune; rapprocher la consommation et la production responsable;</p>	<p>L'Agenda 21 local constitue un processus participatif. Cela implique la contribution des acteurs territoriaux, dont les élus, l'administration municipale, les associations, les entreprises et les citoyens.</p> <p>Le cas de Correns est un cas d'exception où la réflexion du projet alimentaire n'a pas été réalisée par une instance politique. La responsabilité de la conduite de l'opération a été confiée, par le maire du village, à un comité de pilotage externe au conseil municipal. La présidence de ce comité de pilotage a été confiée à une personne qui n'était pas liée à l'équipe municipale. La composition des membres du comité de pilotage a été choisie parmi les citoyens sur une base de représentativité et quatre membres du conseil municipal ont été invités à y siéger, au titre de citoyens ordinaires. Les domaines d'expertises des acteurs qui composent le comité ne sont pas documentés, de même que leurs liens avec chacune des filières.</p> <p>Par la suite, l'ensemble de la démarche Agenda 21 sera délégué aux habitants du village via l'association Correns 21. Ainsi, les actions de l'Agenda 21 sont portées et mises en œuvre par des bénévoles. Les mesures plus spécifiques de la gouvernance de l'association ne sont pas spécifiées dans les documents répertoriés. L'association ne dispose pas de médiateur ou d'animateur.</p>	<p>La méthodologie du projet alimentaire de Correns calque la démarche proposée par l'Agenda 21. Les étapes entreprises par Correns 21 sont les suivantes : réalisation d'un diagnostic territorial sur les enjeux de développement durable; validation du diagnostic auprès de la collectivité; élaboration d'un plan d'action et concertation avec les acteurs territoriaux; mise en œuvre du plan d'action.</p> <p>Le comité de pilotage a été composé de seize personnes, au départ. Le comité a bénéficié d'une aide technique et financière à l'animation.</p> <p>La concertation des parties prenantes a été mise en œuvre par la diffusion d'information et d'un questionnaire à l'ensemble de la population. Le comité a aussi réalisé une recherche documentaire et des enquêtes (20 individus) dans la commune.</p> <p>À l'étape du diagnostic, des rencontres et des enquêtes ont d'abord permis de recenser les atouts et les opportunités qui pourraient être exploités dans le futur. Ensuite, des faiblesses ont été identifiées de même que des dangers auxquels la commune pourrait être confrontée dans les années à venir.</p> <p>Le rapport diagnostic a ensuite été partagé avec la population. S'en est suivi un débat impliquant plus d'une centaine de participants. Les actions retenues ont ensuite été discutées en commission.</p>	<p>Les initiatives développées par les citoyens du village sont soutenues par la municipalité, le département ou la région, et avec des moyens locaux.</p> <p>La démarche est caractérisée par une forte solidarité et un fonctionnement démocratique. À Correns, les initiatives se développent à partir et autour de l'individu, à la fois producteur, consommateur, acteur et destinataire des actions mises en place.</p> <p>L'association Correns 21 est chargée de développer et de gérer les actions programmées dans le plan d'action. L'association est ouverte à l'ensemble des habitants du village. Cette dernière coordonne quatorze projets, dont un jardin communautaire, une action de réhabilitation des espaces agricoles potentiels de la commune, la création d'une Association pour le Maintien d'une Agriculture paysanne (AMAP) bois, la publication d'un livre sur le patrimoine culinaire du village, des recherches sur l'impact de la culture bio sur la qualité du territoire, etc. Tous les projets sont portés et mis en œuvre par des bénévoles.</p> <p>Malgré une volonté politique et des moyens humains qui semblent intéressants, le bilan 2018 fait état de l'essoufflement des actions et des personnes ainsi qu'un intérêt réduit de la population.</p>	<p>À Correns les activités agricoles, l'élevage et l'exploitation de la forêt fonctionnent comme un SAT qui fortement intégré à l'espace communal et régional.</p> <p>L'association Correns 21 participe à entretenir des liens de collaboration avec les autres activités économiques du village et de celle de la région. L'association est porteuse d'une tradition et d'une culture rurale qui valorise, entre autres, les circuits courts. Ainsi, l'association joue un rôle central dans la stratégie de développement local. Son devenir dépend également des liens de coopération qui existent avec les villages et communes avoisinantes.</p> <p>La région PACA possède un Plan Climat, très ambitieux. Ce dernier est composé de cinq axes et de 100 actions concrètes. Plusieurs objectifs concordent avec celles de Correns : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050; investir massivement dans les énergies renouvelables; mener une grande politique de croissance verte, permettant de créer des emplois durables et non délocalisables; développer les circuits courts, afin d'offrir une alimentation de qualité à nos enfants et assurer des revenus plus confortables aux agriculteurs.</p> <p>L'ARPE a inventorié 43 projets territoriaux de développement durable en région PACA prenant la forme d'Agendas 21 ou de SAT. Ce constat illustre l'ampleur de la collaboration régionale par la formalisation d'objectifs communs.</p>

Tableau 2 Analyse Correns, région PACA (suite) (inspiré de ARPE, 2014; Brut, 2019; Correns, 2009, 2012; Doussan, s. d.; MAMH, 2013; Nations Unies, 1992; Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2018, s. d.; Réseau des Monnaies Locales Complémentaires Citoyennes, s. d.; Réseau Rural PACA, 2014; RESOLIS, 2016)

	Valeurs partagées (suite)	Action systémique (suite)	Gouvernance partagée (suite)	Méthode de travail participative (suite)	Moyens opérationnels (suite)	Coopération interterritoriale (suite)
Correns (suite)	<p>La MLCC se présente sous plusieurs formes et dénominations. Par exemple, La Roue, monnaie locale indexée à l'euro s'échange au taux d'un pour un : 1 Roue = 1 euro. Les bons d'achat d'une valeur de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 roues. Le réseau comprend une carte interactive des diverses monnaies, projets et partenaires en PACA. Il est fort probable que certaines entreprises de Correns acceptent la MLCC disponible dans la région de PACA. Par contre, cette information n'est pas traitée dans les documents qui ont été consultés pour l'analyse.</p>	<p>poursuivre et renforcer l'éducation à l'environnement à l'école; mieux utiliser le canal d'arrosage; développer et maîtriser un tourisme responsable et rural. Enfin, parmi les thèmes abordés dans le plan d'action on retrouve aussi les enjeux de la biodiversité, de la mobilité durable, de l'efficacité énergétique et de l'éducation relative à l'environnement.</p> <p>La viticulture constitue l'activité économique principale du village. Les SAT doivent développer des stratégies qui assurent un équilibre entre la viabilité économique et le développement de proximité. La commission « Production, transformation et consommation responsables » a permis d'amorcer une grande réflexion autour de la diversification des activités agricoles à Correns. Ainsi, les terrains agricoles cultivables, retournés en friches ou en boisés ont été mis à la disposition de nouveaux agriculteurs. Au final, de nouvelles activités ont été identifiées et aujourd'hui développées dans le domaine de l'élevage, de l'horticulture et de la forêt, faisant en sorte que l'agriculture biologique se développe aussi en dehors de la vigne.</p>	<p>Enfin, d'après les chercheurs de RESOLIS, ce type de gouvernance peut conduire, avec le temps, à l'essoufflement des actions et des personnes. Malgré l'originalité de la démarche, le mode de gouvernance de Correns 21 semble être un frein important pour la pérennité de la démarche.</p>	<p>Le comité de pilotage a participé à quatre commissions de travail portant sur les thèmes suivants : partage et gestion du territoire; gestion des ressources et des déchets; communication, culture et éducation; production, transformation et consommation responsable.</p> <p>Chaque thème retenu a ensuite été analysé avec les éléments suivants : contexte et éléments du diagnostic; activités en cours; actions à mettre en œuvre et priorités; résultats et impacts attendus; budget.</p> <p>Le plan d'action comprend une cartographie des différentes composantes d'intervention et une fiche descriptive pour chaque action. Le diagnostic et le plan d'action sont disponibles sur le site du village Correns 21.</p> <p>La durée de l'exercice participatif, du diagnostic au plan d'action, s'échelonne de 2008 à 2012. Après cette période, il y a peu d'information sur le processus participatif et les liens qu'entretient l'association Correns 21 avec la population.</p> <p>Le site web de l'association comprend une rubrique « échange » qui constitue un espace de discussion ouvert à tous les habitants de Correns destiné à développer et enrichir la démarche.</p>	<p>Plusieurs moyens de financement municipaux et régionaux sont disponibles : exonération de la taxe foncière pendant cinq ans sur la rénovation d'habitat neuf et ancien; fonds de garantie agricole qui permet aux agriculteurs respectueux d'une agriculture durable de s'implanter plus facilement en région; développement une agriculture durable grâce à des aides régionales dans l'expérimentation de solutions basées sur les traitements biologiques; financement de fermes en milieu urbain en réhabilitant notamment les friches industrielles laissées à l'abandon; subventions de projet pour une alimentation méditerranéenne.</p> <p>Les budgets, les personnes-ressources, les partenaires financiers, les techniques, l'état d'avancement, la contribution aux objectifs de développement durable, les priorités d'actions et les indicateurs de suivi sont clairement identifiés dans le plan d'action.</p> <p>En 2018, l'association consulte la population de nouveau. Les résultats et le suivi de cette consultation ne sont pas disponibles à l'heure actuelle.</p>	<p>PACA Pays Gourmand constitue la marque qui met en valeur les producteurs du territoire. Il a aussi pour objectif de distinguer les restaurateurs qui proposent des produits locaux dans leurs assiettes. Le développement de la marque est accompagné par un travail d'animation qui permet de mettre en relation des restaurateurs et des producteurs du territoire, par des rencontres, des formations et de l'appui individuel.</p> <p>Le Réseau de Gouvernance alimentaire Locale (RÉGAL), initié en PACA, est aujourd'hui une initiative qui dépasse largement le périmètre de la région étudiée. La démarche globale constitue à valoriser les produits locaux en restauration scolaire et collective. Les actions du réseau RÉGAL visent à construire une collaboration entre les agriculteurs, les chefs de cuisine, les gestionnaires d'établissements, les transformateurs qui, ensemble, s'organisent pour produire et consommer les agroalimentaires du territoire dans les établissements d'enseignement participants.</p>

Tableau 3 Analyse État du Vermont (Inspiré de Institute for Sustainable Communities, s. d.; McCabe et Burke, s. d.; NOFA-VT, 2019; Rosenfeld, 2010; VSJF, 2013b, 2013a, 2015, 2018, 2019a, 2019b, 2020, s. d.b, s. d.a)

	Valeurs partagées	Action systémique	Gouvernance partagée	Méthode de travail participative	Moyens opérationnels	Coopération interterritoriale
Vermont	<p>Les acteurs participants au plan stratégique F2P partagent un langage commun et les valeurs directrices suivantes : équité; interdépendance et collaboration; leadership et responsabilités partagées; transparence et inclusivité; analyse intentionnelle et réflexive.</p> <p>Le F2P du Vermont se matérialise par la loi sur le programme d'investissement Farm to Plate. L'organisme mandaté, le VSJF, a pour objectif de créer un plan stratégique sur dix ans de la ferme à la table en explorant les principaux enjeux qui ont un impact sur le système alimentaire du Vermont par l'analyse des conditions actuelles, des domaines à forts impacts et des questions transversales plus larges.</p> <p>Le chapitre deux du plan propose 25 objectifs qui reposent sur la durabilité du SA et un socle de valeurs propres.</p> <p>Au chapitre trois, les composantes du SA du Vermont sont étudiées en profondeur en sept sections. Chacune des sections évalue les conditions actuelles, les lacunes et les obstacles au renforcement du système alimentaire du Vermont, les opportunités émergentes et fournit une série d'objectifs et de stratégies visant à atteindre les 25 objectifs de durabilité présentés dans le chapitre 2 du plan.</p>	<p>Le plan F2P a permis la création d'un réseau qui compte maintenant plus de 350 organisations. Plus de 500 personnes représentent ces organisations et la mise en œuvre systématique d'une vision commune d'un SAD. Le plan F2P inclut une diversité, de type et d'échelle, de production agricole et de transformation alimentaire. Par exemple, la production diversifiée à petite échelle, la production laitière de base et la production de plus grande envergure sont abordés dans le plan. De la même manière, tous les types et les échelles de commercialisation sont abordés. Les aspects de la consommation, l'accessibilité, la santé et l'éducation sont également présents.</p> <p>Le VSJF travaille aussi dans de nombreux domaines en lien avec le développement durable dont les l'énergie et les produits forestiers renouvelables. L'approche multisectorielle et transversale du VSJF est qualifiée d'innovante et constitue un modèle à suivre pour les collectivités, les régions et les États du pays.</p>	<p>En 2009, le <i>Vermont Businesses for Social Responsibility</i>, le <i>Rural Vermont</i> et un certain nombre de législateurs de l'État ont obtenu l'approbation législative pour la création d'un programme d'investissement F2P. La législation a chargé le VSJF, en consultation avec le <i>Vermont Sustainable Agriculture Council</i>, d'élaborer un plan stratégique basé sur un large éventail de travaux.</p> <p>Le VSJF, l'organisme principal, agit à titre de coordonnateur du plan d'action et du réseau F2P. Le réseau F2P est constitué de nombreux intervenants : les fermes, les entreprises de production, les producteurs d'aliments spécialisés, les établissements d'enseignement, les organismes sans but lucratif, les agences gouvernementales, etc.</p> <p>Le réseau permet de construire des liens plus étroits entre les organisations afin d'atteindre les grands objectifs du plan d'action. Le réseau permet un meilleur accès à l'information, aux valeurs et aux ressources, de même qu'au financement.</p> <p>Le VSJF assure la coordination, la communication, le suivi et le soutien administratif. Le VSJF aide aussi à orienter la vision et la stratégie globales, à mobiliser des fonds, à offrir des possibilités de perfectionnement professionnel et de formation, à coordonner la sensibilisation de la collectivité et à soutenir les activités harmonisées dans l'ensemble du réseau.</p>	<p>Afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi, le VSJF a coordonné un processus d'engagement participatif de plus de 18 mois à l'échelle de l'État. À partir de l'automne 2009, le personnel du VSJF ainsi que plusieurs chercheurs, stagiaires et bénévoles ont rassemblé et analysé les données nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic sur la question alimentaire du Vermont. Une équipe chargée du processus du plan stratégique a été formée pour aider le personnel et les consultants du VSJF à créer des processus de participation des parties prenantes et pour aider à élaborer le contenu du plan et des résultats souhaités. Plus de 1200 Vermontois ont participé à des entretiens approfondis et des événements de participation du public desquels découlera le plan stratégique.</p> <p>Le réseau F2P est actuellement organisé en groupes de travail, en équipes transversales et en groupes d'étude. Le réseau est responsable de la mise en œuvre collective des 25 objectifs du F2P et de l'avancement de ses propres objectifs organisationnels. Le site web sert de forum de communication pour les membres afin de partager de l'information, d'envoyer des messages, de se tenir au courant des activités de F2P et de rester en contact les uns avec les autres. Une ouverture de session est nécessaire pour que les membres du F2P puissent accéder à l'information.</p>	<p>Le plan stratégique F2P, soutenu par le législateur du Vermont et des bailleurs de fonds privés, représente le seul exemple en Nouvelle-Angleterre d'un gouvernement d'État fournissant un financement important pour la planification durable du SA. Ainsi, le VSJF a reçu 600 000 \$ pour compléter le plan stratégique F2P.</p> <p>Les études et les plans présentés par le <i>Vermont Businesses for Social Responsibility and Rural Vermont</i> a également indiqué qu'environ 3 millions, de sources publiques et privées, ont été investis pour exécuter l'ensemble du plan. Cela représente une contribution considérable qui fait de l'agriculture durable et des ressources naturelles une priorité de l'État.</p> <p>Le F2P est soutenu par le personnel (6 salariés) de VSJF pour fournir un soutien global et assurer la coordination du réseau. Le VSJF fournit une gamme de services dont : la facilitation des réunions et la prise de notes; le soutien à l'élaboration et à la gestion de projets pour les groupes du réseau; la collecte de données, le rapport annuel sur les indicateurs de progrès à l'Assemblée législative; la mise à jour du plan stratégique; le développement et l'entretien du site F2P; les communications et la sensibilisation auprès des organisations membres et du grand public; l'organiser le rassemblement annuel et d'autres formations liées au réseau; etc.</p>	<p>Le Vermont participe au groupe de travail sur l'agriculture durable du Nord-Est <i>Northeast Sustainable Agriculture working Group</i> (NESAWG). Un réseau de douze États regroupant plus de 500 organisations participantes. Le groupe vise à rassembler les acteurs du SA du Nord-Est dans plusieurs domaines thématiques.</p> <p>Le <i>Northeast Organic Farming Association</i> (NOFA) est un organisme sans but lucratif qui regroupe plus de 5 000 membres (agriculteurs, jardiniers, professionnels de l'aménagement paysager et consommateurs) qui travaillent à promouvoir des aliments sains, des pratiques agricoles biologiques et la protection de l'environnement. NOFA est une affiliation de sept sections d'État : Connecticut, au Massachusetts, au New Hampshire, au New Jersey, à New York, au Rhode Island et au Vermont.</p> <p>Le plan stratégique F2P comprend l'annexe intitulée <i>Connecting the Dots</i>. Ce document se concentre sur la chaîne de distribution qui relie la production agricole, la transformation et les débouchés commerciaux et qui propose des stratégies pour aligner plus étroitement ces éléments du SA aux différentes échelles et frontières d'action. Il vise notamment à connecter les producteurs aux incubateurs régionaux, aux centres alimentaires régionaux et aux différents services d'abonnement, qui sont très prometteurs et offrent de grandes possibilités de coopération.</p>

Tableau 3 Analyse État du Vermont (suite) (Inspiré de : Institute for Sustainable Communities, s. d.; McCabe et Burke, s. d.; NOFA-VT, 2019; Rosenfeld, 2010; VSJF, 2013b, 2013a, 2015, 2018, 2019a, 2019b, 2020, s. d.b, s. d.a)

	Valeurs partagées (suite)	Action systémique (suite)	Gouvernance partagée (suite)	Méthode de travail participative (suite)	Moyens opérationnels (suite)	Coopération interterritoriale (suite)
Vermont (suite)	<p>Les thématiques suivantes sont abordées : la consommation locale totale; la consommation institutionnelle les problèmes de santé liés à l'alimentation; les dépenses de production agricole; le sol en agriculture; les impacts sur l'environnement; la production alimentaire; la durabilité du secteur laitier; la viabilité des exploitations agricoles; la littéracie alimentaire; les infrastructures de traitement et de distribution; la disponibilité de la nourriture locale; la gestion des nutriments; l'accès à la nourriture; les possibilités d'éducation; l'emploi; les salaires et la sécurité sur le lieu de travail; la planification d'entreprise et l'assistance technique; l'accès aux capitaux; les énergies renouvelables; la réglementation; la direction de l'État; la coordination stratégique.</p> <p>Le <i>Supplemental Nutrition Assistance Program</i> (SNAP) du Vermont fournit des bons d'alimentation mensuels aux personnes dans le besoin. La NOFA-VT travaille avec 38 marchés du Vermont pour accepter les bons d'alimentation SNAP. Depuis 2015, une nouvelle monnaie circule aussi dans les marchés publics du Vermont. Cette monnaie, appelée <i>Crop Cash</i>, double la valeur des bons alimentaire SNAP lors de l'achat de fruits, de légumes et d'herbes fraîches dans les marchés. Le programme vise à permettre aux 85 000 Vermontois qui reçoivent actuellement des fonds d'aide alimentaire de doubler leur capacité d'achat alimentaire chaque fois qu'ils se rendent au marché fermier.</p>	<p>Le plan F2P divise le SA en sept maillons : demande des consommateurs; intrants agricoles; production alimentaire; transformation et fabrication des aliments; agrégation, distribution et stockage; distribution au détail; gestion des éléments nutritifs. Ces maillons sont ensuite liés aux questions transversales suivantes : la sécurité alimentaire au Vermont; l'éducation sur le système alimentaire; le développement du travail et de la main-d'œuvre; la planification des activités du système alimentaire et l'assistance technique; le financement du système alimentaire; les enjeux énergétiques du système alimentaire; la réglementation du système alimentaire; le leadership et l'impact collectif.</p> <p>Le réseau, les comités et les stratégies sont représentés dans plusieurs diagrammes qui permettent d'identifier les liens entre les domaines, les filières et les dynamiques interconnectées. Aussi, le <i>Vermont food system atlas</i> permet de rechercher des personnes, des lieux et des ressources dans le secteur agricole et alimentaire du Vermont par mot clé, catégorie et lieu. Le réseau F2P crée un espace pour des conversations et des actions stratégiques à travers de multiples acteurs et perspectives.</p>	<p>Le comité directeur assure la gouvernance générale et oriente les activités du réseau F2P. Il est chargé de déterminer les lacunes des stratégies, d'élaborer des processus d'apprentissage, d'aider à organiser la réunion annuelle du réseau F2P et de façonner l'évolution du réseau au fil du temps. Le comité directeur est composé des membres suivants : les présidents des groupes de travail, les coprésidents de l'équipe transversale sur l'accès à la nourriture, le Secrétaire à l'Agriculture, le Secrétaire au Commerce, un représentant du <i>Vermont Food Funders Network</i> et un représentant du <i>Sustainable Agriculture Council</i>.</p> <p>Les cinq groupes de travail pluridisciplinaires sont les suivants : agrégation et distribution; éducation des consommateurs et marketing; éducation et développement de la main-d'œuvre; accès aux terres agricoles et intendance; production et traitement. À cela se greffent des équipes transversales abordant les spécialités suivantes : énergie, financement, accès à la nourriture, coalition pour le cycle alimentaire, santé et recherche. Les groupes de travail et les équipes transversales peuvent former des groupes de travail ponctuels. Pour qu'un groupe soit formé, une charte de projet doit être rédigée pour définir le leadership, la portée et les ressources. Des groupes de travail sont créés et dissous en fonction des besoins.</p>	<p>Le site web F2P, lancé en 2013, est une plateforme publique qui permet le partage d'informations et la collaboration des diverses parties prenantes. Il présente des milliers de ressources y compris des histoires et des événements, des vidéos, des listes d'emplois. Les diverses sections du plan stratégique ainsi que les rapports annuels peuvent être consultés de même que les indicateurs de rendement. Le site web F2P est aussi l'espace où les membres du réseau peuvent partager de l'information incluant les réunions, les dates et les activités accomplies. Les autres communications F2P comprennent un bulletin <i>Vermont Food System News</i> et un compte Twitter @VTFarm2Plate.</p> <p>Le <i>Vermont food system atlas</i> est un outil de cartographie hébergé dans le site web F2P. Les agriculteurs et les entreprises alimentaires partagent des ressources sur l'éducation, le financement et les outils de marketing. L'atlas permet aussi d'établir des relations avec les distributeurs, les centres de traitement, les autres agriculteurs et toutes les entités qui font partie du système alimentaire de l'État.</p> <p>La structure collaborative du réseau F2P a été adaptée du modèle développé dans l'article de recherche <i>Collective Impact</i> de John Kania et Mark Kramer, publié dans le <i>Stanford Social Innovation Review</i>.</p>	<p>En novembre 2019, le VSJF publie une boîte à outils qui vise à aider les villes et les régions du Vermont à accroître l'accès à la nourriture. Cette ressource fournit aux municipalités locales et régionales [et aux membres de la communauté] des idées, des enseignements généraux et un langage pour intégrer l'accès à la nourriture dans les plans municipaux et régionaux.</p> <p>Le rassemblement annuel F2P est le moment de l'année où l'ensemble du réseau se réunit pour réfléchir à ce qui a été accompli et planifier les défis à venir dans la mise en œuvre du F2P. Les rapports annuels présentent les points forts des principaux projets, du financement, des acteurs impliqués, du suivi et de l'évaluation du plan stratégique.</p>	<p>Le Vermont offre un accès étendu à l'assistance technique et commerciale et à la recherche, ce qui permet au pôle des SAD de se tenir au courant des dernières avancées technologiques et commerciales, des tendances et opportunités du marché et de nouvelles méthodes agricoles. La plupart de ces services proviennent de l'Université du Vermont et des centres régionaux soutenus par l'État ainsi que des associations agricoles et des agences gouvernementales.</p> <p>Le <i>Resource Guide for Vermont's Aspiring Farmers</i> soutenu par l'Université du Vermont est un ouvrage de référence utile pour l'assistance et les ressources, notamment en matière d'éducation et de formation. Le Vermont dispose également d'un système de soutien local qui fonctionne par l'intermédiaire de sept centres régionaux <i>UVM Extension offices</i>.</p>